



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME

**FIM S1 SUPERMOTO WORLD CHAMPIONSHIPS
AND FIM SUPERMOTO OF NATIONS
REGULATIONS**

2013

*RÈGLEMENTS DU CHAMPIONNAT DU MONDE
FIM DE SUPERMOTO S1
ET DU FIM SUPERMOTO OF NATIONS*



**FIM S1 SuperMoto
World Championship and
FIM SuperMoto of Nations Regulations**

***Règlements du Championnat du
Monde FIM de SuperMoto S1
et du FIM SuperMoto of Nations***



2013

CONTENTS / SOMMAIRE

Regulations 042	FIM S1 SuperMoto World Championship.....	1-58
<i>Règlement 042</i>	<i>Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1</i>	1-58
Regulations 043	FIM SuperMoto of Nations	1-63
<i>Règlement 043</i>	<i>FIM SuperMoto of Nations</i>	1-63
Diagrams		64-66
<i>Diagrammes</i>		64-66
Standard Supplementary Regulations for SuperMoto		67-73
<i>Règlement Particulier type pour SuperMoto.....</i>		67-73

Articles amended as from 1.1.2013 are in bold type
Les articles modifiés dès le 1.1.2013 sont en caractères gras

REGLEMENTS 042 - CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SUPERMOTO S1

042.1	TITRE ET GENERALITES	5
042.1.1	Championnat du Monde FIM de SuperMoto.....	5
042.1.2	Manifestations du Championnat du Monde FIM de SuperMoto.....	5
042.1.2.1	Généralités.....	5
042.1.3	Classes.....	6
042.1.4	Courses supplémentaires	6
042.2	COUREURS.....	6
042.2.1	Licences.....	6
042.2.2	Age des Coureurs	6
042.2.3	Equipements.....	7
042.2.4	Tenue vestimentaire des coureurs/mécaniciens.....	8
042.3	PARCOURS.....	8
042.3.1	Spécifications du parcours	8
042.3.2	Sécurité.....	8
042.3.3	Inspection	9
042.3.4	Homologation	9
042.4	MOTOCYCLES ET CLASSES.....	9
042.4.1	Motocycles.....	9
042.4.2	Classes.....	9
042.5	REGLEMENT PARTICULIER.....	9
042.6	OFFICIELS ET PROCEDURES.....	10
042.6.1	Généralités.....	10
042.6.1.1	Officiels détenteurs d'une Licence FIM	10
042.6.1.2	Juridiction.....	11
042.6.2	Délégué FIM	11
042.6.3	Directeur de la Manifestation FIM	12
042.6.4	Commissaires FIM et FMNR	13
042.6.5	Directeur de Course	14
042.6.6	Commissaire Technique.....	15
042.6.7	Chronométreur	16
042.6.8	Commissaire Environnement.....	16
042.6.9	Chef du Service Médical	17
042.6.10	Direction de la Manifestation.....	17
042.6.11	Direction de Course	18
042.6.12	Collège des Commissaires FIM	20
042.6.13	Procès-Verbaux des Réunions	21
042.6.14	Publication d'une décision / Notification	21

042.7	NUMEROS DE DEPART	22
042.8	ENGAGEMENTS	23
042.8.1	Acceptation des engagements.....	23
042.8.2	Non-participation à une manifestation	24
042.9	LAISSEZ-PASSER FIM	25
042.10	VERIFICATIONS PRELIMINAIRES.....	25
042.10.1	Contrôle administratif.....	25
042.10.2	Vérifications techniques.....	26
042.10.2.1	Logo et autocollant du Championnat du Monde FIM de SuperMoto.....	27
042.10.2.2	Spécifications Techniques additionnelles	27
042.10.2.3	Pneus	28
042.10.2.4	Caméras embarquées.....	29
042.10.3	Contrôle Médical Spécial.....	29
042.11	REUNION AVEC LES ORGANISATEURS.....	29
042.12	FORMAT DE COURSE.....	30
042.13	ESSAIS LIBRES	30
042.14	BRIEFING AVEC LES COUREURS.....	30
042.15	ESSAIS CHRONOMETRES	31
042.16	RESULTATS DES QUALIFICATIONS	31
042.17	ACTIVITES PROMOTIONNELLES POUR LE PUBLIC	32
042.17.1	Séance d'autographes	32
042.17.2	Présentation des coureurs	32
042.18	WARM-UP.....	32
042.19	COURSES.....	32
042.19.1	Ordre de départ	33
042.20	PROCEDURES DE DEPART.....	33
042.20.1	Procédure de départ avec des feux.....	33
042.20.2	Procédure de départ avec des drapeaux	39
042.20.3	Départ anticipé	40
042.20.4	Pénalité de "Stop and Go".....	40
042.21	ARRET DES ESSAIS/D'UNE COURSE	41

042.22	COMPORTEMENT DU COUREUR ET AIDE A CE DERNIER LORS DES ESSAIS, QUALIFICATIONS ET COURSES	41
042.23	SIGNAUX OFFICIELS	47
042.24	FRANCHISSEMENT DES LIGNES DE CONTROLE	49
042.25	VERIFICATIONS ET CONTROLES APRES UNE COURSE.....	49
042.25.1	Contrôle du niveau sonore après chaque Course	50
042.25.2	Vérification finale	50
042.25.3	Coût d'un contrôle de motorcycle suite à une réclamation	50
042.25.4	Contrôle du carburant.....	50
042.25.5	Contrôles antidopage et d'alcoolémie.....	51
042.26	RESULTATS.....	51
042.26.1	Procédure.....	51
042.26.2	Présentation et publication	53
042.27	POINTS POUR LE CHAMPIONNAT	53
042.28	RECLAMATIONS ET APPELS.....	55
042.29	TOUR D'HONNEUR.....	56
042.30	CEREMONIE DE REMISE DES PRIX	56
042.31	CONFERENCE DE PRESSE.....	56
	HORAIRE DU CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SUPERMOTO	57
	PLAQUES-NUMEROS FRONTALES.....	58
	CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SUPERMOTO.....	58

Responsabilités et Conditions Générales

Tous les coureurs, équipes, officiels et autres parties participant aux Championnats du Monde FIM de SuperMoto s'engagent, en leur propre nom, celui de leurs employés et agents, à respecter toutes les dispositions du/(des) :

- 1. Code Sportif FIM*
- 2. Règlements de SuperMoto FIM*
- 3. Règlements Techniques Motocross FIM*
- 4. Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM*
- 5. Normes FIM pour les Circuits de SuperMoto*
- 6. Code de l'Environnement FIM*
- 7. Code Médical FIM*
- 8. Code Antidopage FIM*
- 9. Annuaire FIM*
- 10. Manuel pour les Organisateurs FIM*

de l'année courante, tels que complétés et modifiés périodiquement (ci-après désignés collectivement sous la dénomination "Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto").

Les "Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto" peuvent être traduits dans d'autres langues, mais c'est le texte anglais qui prévaudra en cas de conflit concernant son interprétation.

Il incombe à chaque coureur et/ou chaque équipe de s'assurer que toutes les personnes concernées par leur engagement respectent en tout temps les Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto. A tout moment lors du déroulement de la manifestation, la responsabilité du coureur, ou de toute autre personne s'occupant d'un motorcycle inscrit est solidairement et conjointement engagée avec l'équipe.

Toute personne concernée de quelque manière que ce soit par un motorcycle inscrit, ou présente à quelque titre que ce soit dans le Parc des Coureurs, Zone d'attente, Zone de réparations et de signalisation ou sur le circuit, doit en tout temps au cours de la manifestation porter un laissez-passer approprié.

Des actions, jugées par les officiels responsables comme étant contraires aux Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto ou jugées comme étant déloyales ou allant à l'encontre des meilleurs intérêts du sport ou de la manifestation en question, sont sujettes à des mesures disciplinaires comme prévu par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage.

042.1 TITRE ET GENERALITES

042.1.1 Championnat du Monde FIM de SuperMoto

Un Championnat du Monde FIM de SuperMoto, destiné aux coureurs et aux constructeurs, se dispute chaque année sous l'égide de la FIM.

Ces Championnats FIM sont soumis aux règles du Code Sportif de la FIM, Chapitre 30 "Championnats du Monde et Prix FIM".

Une série de manifestations de SuperMoto comptant pour le Championnat du Monde FIM de SuperMoto sera organisée. Ces manifestations doivent être inscrites au Calendrier.

042.1.2 Manifestations du Championnat du Monde FIM de SuperMoto

042.1.2.1 Généralités

Les manifestations du Championnat du Monde FIM de SuperMoto commencent au moment des vérifications techniques et sportives et sont terminées lorsque les formalités suivantes ont eu lieu :

- a) Les résultats finaux ont été approuvés par la Direction de Course;*
- b) Tous les délais pour déposer des réclamations/appels sont écoulés; et*
- c) Tous les contrôles techniques, sportifs et antidopage ont été effectués.*

Si une réclamation a été déposée, les résultats ne seront pas officiels avant qu'une décision n'ait été prise par la Direction de Course.

Si un appel a été déposé contre la décision de la Direction de Course, les résultats ne seront pas officiels avant qu'une décision n'ait été prise par le Collège des Commissaires FIM.

Tous les officiels, commissaires et l'équipe médicale doivent rester au circuit, complètement opérationnels – à la disposition de la Direction de Course et/ou le Collège des Commissaires FIM – jusqu'à la fin du temps prévu pour déposer une réclamation/appeal.

Les manifestations du Championnat du Monde FIM de SuperMoto doivent être organisées sur des circuits qui ont été approuvés par la FIM et se conformer aux Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto.

Aucune manifestation ne peut être organisée sans que les organisateurs aient obtenu au préalable toutes les autorisations légales nécessaires.

Les organisateurs ont la responsabilité de fournir toutes les installations et le personnel afin d'assurer un déroulement sûr, efficace et sans heurts de la manifestation.

L'assurance responsabilité civile entrera en vigueur deux jours avant le début des essais et prendra fin deux jours après la course.

042.1.3 **Classes**

Toutes les manifestations du Championnat du Monde FIM de SuperMoto comprendront une classe : S1.

042.1.4 Courses supplémentaires

Des courses annexes sont autorisées. Toutefois, ces courses annexes, ainsi que toute autre activité comme l'utilisation du circuit par des véhicules pendant la manifestation, y compris des démonstrations ou présentations, doivent toujours être autorisées préalablement par la FIM et le Promoteur du Championnat FIM. L'autorisation de la FIM n'implique pas, ni comprend une implication et/ou responsabilité pour ces courses annexes et/ou autres activités qui ne se déroulent pas sous l'égide et la responsabilité de la FIM.

La priorité doit en tout temps être donnée au programme du Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1. Si nécessaire, la Direction de la Manifestation peut modifier les horaires de ces courses annexes et/ou autres activités ou les annuler.

042.2 COUREURS

042.2.1 Licences

La participation au Championnat du Monde FIM de SuperMoto est limitée dans les détenteurs d'une licence valide de Championnat du Monde FIM de SuperMoto.

042.2.2 Age des Coureurs

Pour le Championnat du Monde FIM de SuperMoto ci-dessous, les licences de coureur et de passager ne sont délivrées qu'aux personnes ayant atteint les âges minimaux suivants :

- *Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1* : 15 ans.

La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur et la limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année au cours de laquelle le coureur atteint ses 50 ans.

Les coureurs de plus de 50 ans doivent joindre à leur demande de licence coureur un certificat d'aptitudes physiques (y compris un électrocardiogramme sur un test de fatigue normal).

Voir également Art. 60.4 du Code Sportif.

042.2.3 Equipements

C'est la responsabilité de chaque coureur de sélectionner un casque et un équipement qui fournira une protection appropriée.

Bien que la FIM approuve des matériaux, elle ne souscrit pas ou ne se porte garant pour certains produits ou fabricants. Les coureurs doivent se fier à leur propre jugement sur la protection et la durabilité dans le choix de casques et équipements.

Pendant les manifestations, les coureurs doivent porter l'équipement suivant :

1. Casques

Les casques doivent être conformes aux Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto. Les casques doivent être marqués avec l'une des marques des normes internationales indiquées dans les Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto. Les cheveux longs doivent être attachés dans le casque.

2. Protection des yeux

La protection des yeux doit être conforme aux Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto, et doit être portée au départ de chaque séance d'essais, qualification ou course.

3. Équipement et vêtements de protection

Les coureurs doivent porter une combinaison de cuir (une pièce) avec un rembourrage supplémentaire en cuir, ou autre protection, sur les points de contact principaux, genoux, coudes, épaules, hanches, etc.

La doublure ou les sous-vêtements ne doivent pas être en matière synthétique qui peut fondre et blesser la peau des coureurs.

Les coureurs doivent également porter des gants et des bottes de cuir qui, avec la combinaison, couvrent complètement le coureur depuis le cou jusqu'en bas.

Des matières remplaçant le cuir peuvent être utilisées, pour autant qu'elles aient été contrôlées par le Chef Commissaire Technique.

L'utilisation d'une protection-dorsale est hautement recommandée.

4. Logo du Championnat du Monde FIM de SuperMoto

Tous les coureurs doivent arborer le logo du Championnat du Monde FIM de SuperMoto (50mm x 50mm) sur le devant de leur combinaison, dans la région du torse ou de l'épaule.

5. Nom de famille du coureur

Le nom de famille du coureur doit apparaître sur le dos de la combinaison.

042.2.4 Tenue vestimentaire des coureurs/mécaniciens

Tous les coureurs et mécaniciens doivent avoir une tenue propre et soignée.

Seules les personnes vêtues convenablement et munies des laissez-passer appropriés seront autorisées dans les zones restreintes.

Des jeans coupés, des chemises sans manches et des sandales sont interdits dans la zone d'attente et la voie des stands.

Les mécaniciens sont encouragés à arborer le logo du Championnat du Monde FIM de SuperMoto sur leurs chemises/tenues.

042.3 PARCOURS

042.3.1 Spécifications du parcours

Voir les Normes FIM pour les Circuits de SuperMoto (Normes SM).

042.3.2 Sécurité

Voir les Normes FIM pour les Circuits de SuperMoto (Normes SM).

042.3.3 Inspection

Voir les Normes FIM pour les Circuits de SuperMoto (Normes SM).

042.3.4 Homologation

Voir les Normes FIM pour les Circuits de SuperMoto (Normes SM).

042.4 MOTOCYCLES ET CLASSES

042.4.1 Motocycles

Les manifestations sont ouvertes aux motocycles tels qu'ils sont définis dans les Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto, Annexe 01, Règlements Techniques SuperMoto.

042.4.2 Classes

La classe reconnue pour les Championnats du Monde FIM de SuperMoto est la suivante :

- S1 :
Championnat pour motocycles de la Cat. 1, Groupe A1, au-dessus de 175cc jusqu'à 250cc pour les moteurs 2-temps et au-dessus de 290cc jusqu'à 450cc pour les moteurs 4-temps.

042.5 REGLEMENT PARTICULIER

Le Règlement Particulier (RP) doit être publié dans les deux langues officielles de la FIM et doit être approuvé par la FMNR et la FIM, et ensuite ratifié par la Direction de Course.

Le RP doit être rédigé conformément au RP type établi par la CMS/FIM (Voir copie publiée dans cette brochure).

La copie électronique doit être envoyée à l'Administration FIM au plus tard trois mois avant la date de la manifestation pour obtenir l'approbation de la FIM. Dès son approbation, la FIM, la FMNR et l'organisateur doivent également publier ce RP sur leurs sites respectifs.

Au plus tard deux mois avant la date de la manifestation, la FMNR doit envoyer une copie électronique du RP approuvé à toutes les fédérations ayant des conducteurs/passagers susceptibles de participer à la manifestation en question.

Aucune modification ne peut être apportée au RP après l'approbation de la FIM ou de la FMNR et après la date d'ouverture des inscriptions. Toutefois, dans des cas exceptionnels, une modification peut être autorisée pour autant qu'elle soit approuvée par la FIM ou la Direction de Course et ensuite portée à la connaissance de toutes les personnes concernées.

042.6 OFFICIELS ET PROCEDURES

042.6.1 Généralités

La direction et la supervision des manifestations ainsi que la procédure judiciaire sont assurées par des officiels nommés par la FIM ou les FMN.

La FIM et les FMN nomment des officiels et demeurent garantes de leur aptitude et de leur intégrité pour une fonction dûment justifiée. Ces officiels doivent être détenteurs de la licence FIM valable pour la discipline et la fonction concernées.

Les licences FIM d'Officiel ne sont émises qu'après que les officiels aient prouvé leur compétence selon les modalités prévues pour chaque discipline. Les Commissions FIM pertinentes organisent des séminaires, obligatoires pour certains officiels.

La FIM se réserve le droit, le cas échéant, de renouveler ou d'annuler une nomination.

Un officiel ne peut pas être coureur, sponsor, chef d'équipe, mécanicien ou promoteur dans la manifestation en question.

Le Directeur Course doit présenter au Délégué FIM une liste de tous les Officiels dont le numéro de licence doit être mentionné.

Tous les Officiels et Commissaires doivent rester opérationnels et disponibles, avec tout l'équipement en place au circuit, jusqu'à la fin de la période prévue pour formuler une réclamation.

Voir également les Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto, Chapitre 40 du Code Sportif.

042.6.1.1 Officiels détenteurs d'une Licence FIM

Tout officiel ci-dessous, lorsqu'il est en fonction à des manifestations comptant pour les Championnats du Monde FIM, doit être détenteur de la licence adéquate d'officiel de la FIM valable pour l'année en cours :

- *Délégué FIM;*
- *Directeur de la Manifestation FIM;*
- *Chef des Commissaires FIM;*
- *Commissaire FMNR;*
- *Directeur de Course;*
- *Commissaire Technique;*
- *Chronométrateur;*
- *Commissaire Environnement;*
- *Chef du Service Médical.*

042.6.1.2 Juridiction

A l'exception du Délégué FIM, du Directeur de la Manifestation FIM et des Membres du Collège de Commissaires FIM, tous les détenteurs de licences et de laissez-passer FIM, les officiels et leurs adjoints ainsi que toute autre personne impliqués dans une manifestation sont soumis à l'autorité du Directeur de Course.

042.6.2 Délégué FIM

Le Conseil de Direction FIM nomme le Délégué FIM.

Si le Délégué FIM est empêché d'arriver à temps à la manifestation, la FIM prendra une décision quant à son remplacement.

Le Délégué FIM n'a aucune responsabilité quant à l'organisation de la manifestation et ses seules tâches sont de représentation et de supervision sauf s'il agit en tant que Membre de la Direction de Course.

Le pouvoir et les responsabilités du Délégué FIM comprennent mais ne sont pas limitées à :

- *Le Délégué FIM exerce le contrôle suprême de la manifestation et il doit s'assurer que tous les règlements FIM sont respectés.*
- *Le Délégué FIM convoquera une réunion de la Direction de Course avant la première séance officielle d'entraînements et à la fin de chaque journée d'entraînements et de courses officielles.*
- *Le Délégué FIM est responsable de la communication avec les Commissaires.*
- *Le Délégué FIM a le droit d'inviter des personnes aux séances de la Direction de Course, si cela est adéquat.*

- *Le Délégué FIM doit s'assurer que les décisions de la Direction de Course sont conformes aux règles du Code Sportif, aux réglementations publiées par la FIM et au Règlement Particulier de la manifestation.*
- *Le Délégué FIM doit s'assurer que toutes les parties concernées, ainsi que les Commissaires, reçoivent une notification écrite de toute décision judiciaire prononcée par la Direction de Course dans les plus brefs délais.*
- *A la fin de la manifestation, le Délégué FIM doit signer, avec le Directeur de Course, les classements officiels de la manifestation.*
- *Le Délégué FIM doit rassembler tous les rapports et résultats officiels de la manifestation et les envoyer avec son rapport à l'Administration FIM.*
- *Le Délégué FIM doit envoyer à l'Administration FIM dans les 72 heures suivant la fin de la manifestation son rapport sur la manifestation, en utilisant le Dossier FIM officiel. Ce dossier contiendra : son rapport; les détails de toutes les réclamations présentées, avec les cautions retenues; une copie du certificat d'assurance responsabilité civile; les résultats officiels; le programme officiel de la manifestation et d'autres documents officiels comme demandé dans le dossier.*

042.6.3 *Directeur de la Manifestation FIM*

La FIM nommera le Directeur de la Manifestation FIM.

Si le Directeur de la Manifestation FIM est empêché d'arriver à temps à la manifestation, le Délégué FIM prendra une décision quant à son remplacement.

Le Directeur de la Manifestation FIM n'a aucune responsabilité quant à l'organisation de la manifestation et ses seules tâches sont la représentation et la supervision, sauf s'il agit en tant que Membre de la Direction de Course.

L'autorité et les responsabilités du Directeur de la Manifestation FIM comprennent mais ne sont pas limitées à :

- *Le Directeur de la Manifestation FIM est responsable de toutes les communications entre la Direction de la Manifestation et la Direction de Course.*

- *Le Directeur de la Manifestation FIM doit être présent au plus tard 24 heures avant l'heure officielle du début des entraînements et de la manifestation et jusqu'à ce que ses fonctions soient terminées.*
- *En compagnie du Délégué FIM et du Directeur de Course, le Directeur de la Manifestation FIM doit inspecter le circuit et les installations de sécurité avant le début des entraînements (contrôle du circuit).*
- *Le Directeur de la Manifestation FIM est responsable de toutes les communications entre la Direction de la Manifestation et la Direction de Course.*
- *Le Directeur de la Manifestation FIM peut faire des recommandations, à la Direction de la Manifestation, qui influenceraient ou modifieraient le programme publié, telles que reprise d'une course, la durée d'une course, ou ajournement, arrêt ou annulation de la manifestation.*
- *Dans des cas exceptionnels lors d'une séance d'essais et/ou d'une course, le Directeur de la Manifestation FIM peut, de sa propre initiative, prendre des décisions qui ont une influence ou qui modifient le programme publié, telles que la durée, l'arrêt, la reprise d'une séance d'essais/d'une course, la disqualification d'un coureur.*

042.6.4 Commissaires FIM et FMNR

Il y aura un Collège de deux Commissaires :

- *Le Chef Commissaire FIM;*
- *Le Commissaire FMNR.*

Le Chef Commissaire est nommé par le Conseil de Direction FIM.

Si le Chef Commissaire FIM nommé est empêché d'arriver à temps à la manifestation, le Bureau CMS peut nommer un remplaçant, la première priorité étant donnée à un Membre de la CMS ne faisant pas partie de la FMNR.

La FMNR est limitée à un seul Commissaire FMNR.

Chaque Commissaire dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'ex aequo, le Chef Commissaire a la voix prépondérante.

Les Commissaires n'ont aucune responsabilité quant à l'organisation de la manifestation et leur seule tâche est de statuer sur les appels interjetés contre les décisions de la Direction de Course.

L'autorité et les responsabilités des Commissaires comprennent mais ne sont pas limitées à :

- *S'assurer que la manifestation se déroule conformément au Règlement et rapporter à la Direction de Course toute infraction.*
- *Se prononcer sur tout appel contre les décisions de la Direction de Course.*
- *Le Chef Commissaire FIM doit s'assurer que les décisions du collège des Commissaires sont conformes aux règles du Code Sportif, aux réglementations publiées par la FIM et au Règlement Particulier de la manifestation.*
- *Le Chef Commissaire FIM doit s'assurer que toutes les parties concernées, ainsi que la Direction de Course, reçoivent une notification écrite de toute décision judiciaire prononcée par les Commissaires dans les plus brefs délais.*

042.6.5 *Directeur de Course*

Le Directeur de Course est nommé par la FMNR.

Lorsqu'il effectue ses tâches, le Directeur de Course doit agir et travailler en consultation permanente avec le Directeur de la Manifestation FIM.

Le Directeur de Course est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation. Ses tâches primordiales comprennent mais ne sont pas limitées à :

- *Le Directeur de Course doit certifier que l'autorisation officielle des autorités locales pour la réalisation de la manifestation a été accordée à l'organisateur*
- *Le Directeur de Course doit présenter au Délégué FIM une copie de la police d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.*
- *Le Directeur de Course doit s'assurer que le circuit, la piste ou le terrain sont en bonne condition, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions, que les services de sécurité, médical et de contrôle sont prêts à intervenir.*

- *Le Directeur de Course doit s'assurer de l'identité des coureurs, de la numérotation correcte des motocycles, et que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une blessure, une suspension, d'une disqualification ou autre interdiction.*
- *Le Directeur de Course peut faire des recommandations, à la Direction de la Manifestation, qui influenceraient ou modifieraient le programme publié, telles que reprise d'une course, la durée d'une course, ou ajournement, arrêt ou annulation de la manifestation.*
- *Dans des cas exceptionnels lors d'une séance d'essais et/ou d'une course, le Directeur de Course peut, de sa propre initiative, prendre des décisions qui ont une influence ou qui modifient le programme publié, telles que la durée, l'arrêt, la reprise d'une séance d'essais/d'une course, la disqualification d'un coureur.*
- *Le Directeur de Course peut, dans des cas urgents de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure, retarder le départ d'une manifestation, faire procéder à l'amélioration des conditions du circuit, de la piste ou du terrain, d'arrêter prématurément une manifestation ou d'annuler une manifestation en tout ou partie.*
- *Le Directeur de Course peut refuser à un coureur ou à un motocycle de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité.*
- *Pour faire respecter les règlements FIM, le Directeur de Course peut proposer des sanctions à la Direction de Course.*
- *Le Directeur de Course peut donner des ordres pour faire évacuer du circuit, de la piste ou du terrain et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable.*
- *Le Directeur de Course doit signaler à la Direction de Course toutes les décisions à prendre ou déjà prises et toute réclamation qui lui a été remise.*
- *Le Directeur de Course doit rassembler les rapports de tous les officiels, ainsi que tout autre élément nécessaire pour lui permettre de présenter son rapport à la Direction de Course et de faire approuver les résultats provisoires de la manifestation.*

042.6.6 Commissaire Technique

Le Commissaire Technique, nommé par la FMNR, doit en particulier :

- *Procéder à la vérification des machines et des équipements conformément aux règlements de la FIM et au Règlement Particulier.*
- *Rédiger un rapport technique et en remettre une copie au Directeur de Course.*
- *Si la Direction de Course le lui demande, assister à des réunions, mais sans droit de vote.*

042.6.7 Chronométrateur

Les chronométrateurs nommés doivent en particulier :

- *Etre qualifiés pour l'utilisation du système de chronométrage de la manifestation.*
- *Si les coureurs le lui demandent, examiner leurs résultats et leur montrer les enregistrements de leurs temps tour par tour.*
- *Produire les résultats officiels conformément aux Règlements de la FIM et en remettre une copie au Directeur de Course.*
- *Si la Direction de Course le lui demande, assister à des réunions, mais sans droit de vote.*

042.6.8 Commissaire Environnement

Le Commissaire Environnement, nommé par la FMNR, est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier :

- *S'assurer que le Code FIM de l'Environnement est respecté.*
- *Signaler au Directeur de Course toute infraction au Code de l'Environnement.*
- *Avoir accès à toutes les informations relatives à la manifestation, et être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations à la Direction de la Manifestation sur tous les aspects de la manifestation pouvant avoir des conséquences potentielles sur l'environnement.*
- *Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la Commission concernée, l'envoyer à l'Administration FIM et en remettre une copie au Directeur de Course.*

- *Donner ses recommandations à la Direction de la Manifestation.*
- *Si la Direction de Course le lui demande, assister à des réunions, mais sans droit de vote.*

042.6.9 Chef du Service Médical

Le Chef du Service Médical, nommé par la FMNR, est responsable de tous les aspects médicaux et il doit en particulier :

- *S'assurer que le Code Médical FIM est respecté.*
- *Inspecter tous les services médicaux/paramédicaux, au plus tard 30 minutes avant le début des essais et de la course, chaque jour de la manifestation.*
- *S'assurer que tous les services et personnel médical/paramédical se trouvent à leur place et sont prêts à intervenir.*
- *S'assurer que tous les services médicaux/paramédicaux soient informés avant le début de la première séance d'essais ainsi qu'après la manifestation.*
- *Donner des informations et recommandations à la Direction de Course sur les coureurs blessés et tous les aspects de la manifestation qui peuvent avoir des conséquences médicales potentielles.*
- *Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la Commission concernée et en remettre une copie au Directeur de Course.*
- *Si la Direction de Course le lui demande, assister à des réunions, mais sans droit de vote.*

042.6.10 Direction de la Manifestation

La Direction de la Manifestation est composée par le Directeur de la Manifestation FIM, un Représentant du Promoteur du Championnat FIM, ainsi qu'un Représentant de l'Organisateur respectif.

Le Directeur de la Manifestation FIM et le Représentant du Promoteur du Championnat FIM ont chacun le droit de vote, Le Représentant de l'Organisateur n'a pas de droit de vote. Le Représentant du Promoteur du Championnat FIM a une voix prépondérante.

La Direction de la Manifestation dirige la manifestation et doit :

- *S'assurer que la manifestation se déroule de manière efficace et régulière.*
- *Faire des recommandations à l'Organisateur pour améliorer le déroulement efficace et régulier de la manifestation.*
- *Rendre attentif la Direction de Course sur tous les faits contraires aux Règlements.*
- *Annoncer à la Direction de Course toute infraction aux Règlements.*

Les réunions de la Direction de la Manifestation sont présidées par le Représentant du Promoteur du Championnat FIM.

La Direction de la Manifestation se réunira chaque fois que cela s'avère nécessaire au cours de la manifestation mais, au minimum :

- *A la fin de la première journée de la manifestation (= le jour que commencent le contrôle administratif et les vérifications techniques).*
- *A la fin de chaque jour suivant.*
- *A la fin de la manifestation.*

042.6.11 Direction de Course

La Direction de Course est composée du Délégué FIM, le Directeur de la Manifestation FIM et le Directeur de Course.

Chaque Membre dispose d'un vote. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité, le Délégué FIM a une voix prépondérante.

Le quorum pour une séance de la Direction de Course est de trois personnes.

Les réunions de la Direction de la Direction de Course sont présidées par le Délégué FIM.

La Direction de Course se réunira chaque fois que cela s'avère nécessaire au cours de la manifestation, au moins avant la première séance officielle d'entraînements et à la fin de chaque journée d'entraînements et ou courses officielles.

La Direction de Course entendra toutes les réclamations qui sont faites lors de la manifestation.

La Direction de Course a compétence pour prononcer d'office des sanctions contre les coureurs, le personnel des Equipes, les officiels, promoteurs et organisateurs ainsi que toutes les personnes impliquées pour toutes leurs attributions lors d'une manifestation ou dans le Championnat.

L'autorité et les tâches de la Direction de Course sont :

- *Approuver tous les résultats officiels de la manifestation.*
- *Imposer une sanction pour infraction aux Règlements.*
- *Imposer une sanction à toute action ou acte volontaire ou involontaire, accompli au cours d'une manifestation par une personne ou un groupe de personnes, contraire aux règlements en vigueur ou aux ordres donnés par un officiel de la manifestation*
- *Imposer une sanction à toute action de corruption ou de fraude ou tout acte portant préjudice aux intérêts des manifestations ou du sport, accompli par une personne ou un groupe de personnes pendant une manifestation.*
- *Imposer une sanction à un organisateur pour incapacité à assurer un déroulement efficace et régulier de la manifestation ou infraction grave aux Règlements.*
- *Se prononcer sur toute réclamation relative aux infractions aux Règlements.*

La Direction de Course peut prononcer les sanctions prévues par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM, sans préjudice des dispositions des Art. 2.2 et 2.3 du même Code :

- *un avertissement*
- *une amende jusqu'à un maximum de € 3'000.-*
- *une pénalité de temps et/ou points*
- *une disqualification*
- *une suspension pour une période n'excédant pas 30 jours à partir de la date de l'infraction.*

ou déferer le cas à la Cour Disciplinaire Internationale pour infliger une sanction plus grave qui n'est pas de sa compétence.

Toute personne ou organisation se considérant lésée à la suite d'une décision disciplinaire prise par la Direction de Course a le droit de faire un appel contre cette décision. Cet appel doit être présenté au Collège des Commissaires FIM 30 minutes au plus tard après notification de cette décision.

Les appels contre une décision disciplinaire par la Direction de Course seront traités par le Collège des Commissaires FIM.

042.6.12 Collège des Commissaires FIM

Le Collège des Commissaires FIM est composée du :

- *Le Chef Commissaire FIM;*
- *Le Commissaire FMNR.*

Le quorum pour une séance du Collège des Commissaires FIM est de deux personnes.

Chaque Membre dispose d'un vote. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité, le Chef Commissaire FIM a une voix prépondérante.

Les réunions du Collège des Commissaires FIM sont présidées par le Chef Commissaire FIM.

Le Collège des Commissaires FIM se réunira chaque fois que cela s'avère nécessaire au cours de la manifestation.

Le Collège des Commissaires FIM entendra tous les appels contre les décisions prises par la Direction Course.

Le Collège des Commissaires FIM peut prononcer les sanctions prévues par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM, sans préjudice des dispositions des Art. 2.2 et 2.3 du même Code :

- *un avertissement*
- *une amende jusqu'à un maximum de € 3'000.-*
- *une pénalité de temps et/ou points*
- *une disqualification*
- *une suspension pour une période n'excédant pas 30 jours à partir de la date de l'infraction.*

ou déferer le cas à la Cour Disciplinaire Internationale pour infliger une sanction plus grave qui n'est pas de sa compétence.

Un appel contre la décision de la Direction de Course peut être interjeté auprès du Collège de Commissaires FIM. Cet appel doit être présenté 30 minutes au plus tard après notification de cette décision.

Après épuisement des instances internes de la FIM, un appel auprès du TAS est toujours possible. Cet appel doit être présenté 5 jours au plus tard après notification de la décision finale.

042.6.13 Procès-Verbaux des Réunions

Les Procès-Verbaux de toutes les séances de la Direction de Course et/ou du Collège des Commissaires FIM doivent être rédigés dans les deux langues officielles de la FIM, à moins que la Direction de Course ou le Collège des Commissaires FIM ne les accepte dans une seule langue officielle.

Les Procès-Verbaux indiqueront en détail les sanctions éventuellement infligées, les décisions prises au sujet de toute réclamation présentée (dont une copie doit être jointe), les précisions concernant les accidents qui ont pu se produire, les irrégularités éventuellement constatées, ainsi que le point de vue de la Direction de Course en ce qui concerne le succès de l'organisation et les éventuelles observations qu'elle juge utile de signaler.

Les Procès-Verbaux sont établis par le Secrétaire et porteront sa signature et celle du Délégué FIM.

Le Délégué FIM doit envoyer une copie de ces Procès-Verbaux à l'Administration FIM dans les 72 heures qui suivent la fin de la manifestation.

042.6.14 Publication d'une décision / Notification

Toutes les décisions de la Direction de la Manifestation, la Direction de Course et/ou le Collège des Commissaires FIM doivent être rendus publics dans les délais les plus raisonnablement brefs. Ces décisions doivent être publiées au moins en Anglais.

Toute décision prononcée par la Direction de Course et/ou Collège des Commissaires FIM doit être notifiée par écrit et remise en main propre sur le lieu de la manifestation avec accusé de réception.

Cette notification d'une décision devra :

- *Citer les noms et numéro de licence des Membres de la Direction de Course/du Collège des Commissaires FIM;*
- *Citer le(s) noms(s) de la partie (des parties) impliquée(s);*

- Dans le cas d'une réclamation, citer que la caution de réclamation a été payée par la partie qui introduit la réclamation;
- Citer les raisons de l'action entreprise/réclamation;
- Citer les Articles auxquels l'action entreprise/réclamation fait référence;
- Citer toute autre information obtenue lors de l'audience;
- Citer les raisons de la décision de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FIM, ses preuves et raisons en bref;
- Pour les décisions de la Direction de Course : être signé par le Délégué FIM, le Directeur de la Manifestation FIM et le Directeur de Course;
- Pour les décisions du Collège des Commissaires FIM : être signé par le Chef Commissaire FIM et le Commissaire FMNR.

Si la partie (les parties) impliquée(s) est (sont) notifiée(s) par écrit lors de la manifestation, la procédure suivante doit être suivie :

- La partie (les parties) concernée(s) par la décision de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FIM doit (doivent) signer une copie de la notification / un accusé de réception.
- Le nom de la personne qui reçoit la notification, sa position/fonction, le lieu, la date, l'heure de réception doivent également être cités sur cet accusé de réception.
- La copie de la notification de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FIM, signée pour réception par la partie (les parties) concernée(s) doit être ajoutée au rapport du Délégué FIM.

042.7 NUMEROS DE DEPART

Chaque coureur participant au Championnat du Monde FIM de SuperMoto se verra attribuer un numéro de départ permanent pour la saison par le Promoteur du Championnat FIM.

042.8 ENGAGEMENTS

042.8.1 Acceptation des engagements

Le nombre d'engagements pour chaque manifestation du Championnat du Monde FIM de SuperMoto est limité à un maximum de 32.

Le Promoteur du Championnat FIM établira la liste des engagés.

Dans des conditions particulières, quand le nombre maximum de 32 coureurs acceptés n'est pas atteint, le Promoteur du Championnat FIM a le droit d'inscrire un nombre supérieur de coureurs jusqu'à concurrence de la limite fixée de 32 coureurs. Cette décision doit être prise avant la fin des Vérifications Techniques du samedi.

Les coureurs sélectionnés seront assurés d'un départ, pour autant qu'ils :

- 1) Soient en possession de la licence valide de Championnat du Monde FIM de SuperMoto;*
- 2) Aient l'autorisation de participer de leur FMN; cette autorisation ne peut pas être refusée d'une manière exagérée;*
- 3) Aient demandé – par écrit au Promoteur du Championnat FIM – un engagement avant la date de clôture des engagements;*
- 4) Soient âgés de 15 ans minimum et de 50 ans maximum. La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur et la limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année.*

Le Promoteur du Championnat FIM peut désigner un ou plusieurs "Coureurs de Remplacement", qui n'ont pas la garantie de pouvoir participer et ne sont pas obligés d'assister à la manifestation. Ils auront le droit de remplacer des coureurs parmi les engagés qui ne se présentent pas à la manifestation.

Pour ces "Coureurs de Remplacement" les conditions mentionnées sous 1), 2), 3) et 4) sont également d'application. De plus, les coureurs en question doivent également avoir rempli un bulletin d'engagement du Championnat du Monde FIM de SuperMoto. Ces bulletins d'engagement doivent être repris par le Promoteur du Championnat FIM.

Les coureurs doivent utiliser le bulletin d'engagement officiel pour le Championnat du Monde FIM de SuperMoto, sur lequel doivent être mentionnées toutes les informations relatives au coureur, équipe, sponsor et la marque du motocycle.

Des inscriptions provisoires peuvent être faites par téléfax ou par courrier électrique. Il est recommandé qu'une inscription provisoire mentionne les informations suivantes :

- *Numéro IMN, FMNR, date et lieu de la manifestation à laquelle le coureur désire s'inscrire;*
- *Nom et prénom du coureur;*
- *La FMN et numéro de la licence Championnat du Monde du coureur (si la licence a déjà été émise);*
- *La date de naissance et la nationalité du coureur;*
- *Le motocycle et l'équipe du coureur.*

Les inscriptions provisoires doivent toujours être confirmées avec le bulletin d'inscription officiel, dûment complété.

Les inscriptions provisoires et/ou bulletins d'engagement doivent être envoyés au Promoteur du Championnat FIM. Les coureurs peuvent être tenus de signer un bulletin d'engagement individuel lors des contrôles administratifs.

Pour la première manifestation du Championnat du Monde FIM de SuperMoto, la date de clôture des inscriptions est 60 jours avant la manifestation.

A partir de la deuxième manifestation, la date de clôture des inscriptions aura lieu 30 jours avant chaque manifestation.

Pour chaque manifestation, l'Administration FIM publiera une liste des coureurs engagés dans les 72 heures qui suivent le délai de clôture des inscriptions.

042.8.2 Non-participation à une manifestation

Des coureurs s'étant engagés dans une manifestation du Championnat du Monde FIM de SuperMoto et qui, par la suite, ne peuvent pas participer, sont soumis aux dispositions du Règlement du Code Sportif FIM, Art120.5. Les FMN des coureurs qui n'informent la FIM ainsi que les organisateurs de leur incapacité à participer, ou qui ne fournissent pas de justification acceptable, se verront infliger une amende de € 150.- par la FIM.

Un coureur présent à une manifestation et qui ne participe pas aux essais et/ou aux courses et/ou qui quitte la manifestation doit toujours informer le Directeur de la Manifestation FIM des raisons de sa non-participation.

Un coureur qui, dans une manifestation, ne manifeste aucune volonté de défendre ses chances, ne doit pas être autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction par la Direction de Course.

042.9 LAISSEZ-PASSER FIM

Le Championnat du Monde FIM de SuperMoto fait l'objet d'un contrat signé par la FIM. Par conséquent (voir Art. 70.6 du Code Sportif de la FIM) et également pour des raisons de sécurité et pratiques, tous les laissez-passer des Licences FIM de Constructeurs, de Fabricants d'Accessoires ou d'Equipe pour l'usage personnel des employés de la compagnie ou de personnes autorisées par celle-ci ne sont pas valables pour les manifestations du Championnat du Monde FIM de SuperMoto.

042.10 VERIFICATIONS PRELIMINAIRES

042.10.1 Contrôle administratif

Les coureurs peuvent être tenus de présenter leur licence de Championnat du Monde FIM de SuperMoto, l'autorisation de leur FMN et/ou de signer un bulletin d'engagement individuel lors d'un contrôle administratif effectué par la FMNR/les Organisateurs.

Avant le début des essais officiels de la manifestation, le Représentant du Promoteur du Championnat FIM doit signaler à la Direction de Course si tous les coureurs présents à la manifestation :

- 1) Sont en possession de la licence FIM valide de Championnat du Monde FIM de SuperMoto;*
- 2) Ont l'autorisation de participer de leur FMN;*
- 3) Ont rempli le bulletin d'engagement officiel de la FIM pour le Championnat du Monde FIM de SuperMoto.*

Le Promoteur du Championnat FIM doit préparer une liste des engagés mise à jour et la remettre au Directeur de Course avant le début du contrôle administratif.

Le Promoteur du Championnat FIM doit également vérifier que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une blessure, une suspension, d'une disqualification ou tout autre interdiction de courir.

Le rapport (la confirmation) du contrôle administratif doit être présenté(é) à la Direction de Course par le représentant du Promoteur du Championnat FIM avant le début des essais officiels.

042.10.2 Vérifications techniques

Pendant la manifestation, les coureurs sont autorisés à utiliser uniquement les motocycles (maximum deux de la même marque, type et cylindrée) ayant été présentés au contrôle technique.

Avant les essais, un contrôle technique (y compris un contrôle sonore et du poids) doit être effectué conformément à la procédure et l'horaire prévus dans les Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto et/ou le Règlement Particulier de la manifestation.

Les vérifications techniques doivent s'effectuer sur le lieu même de la manifestation.

Lors de ces vérifications techniques, un coureur peut être tenu de présenter une déclaration écrite et signée relative à la conformité de certains éléments de son motocycle.

Chaque coureur doit présenter au contrôle technique un motocycle sous son nom et son numéro. Pour ce qui est du deuxième motocycle, qui doit être de même marque, type et cylindrée que le premier, il y a deux possibilités :

- 1) Un coureur peut présenter au contrôle un deuxième motocycle sous son nom et son numéro;*
- 2) Une équipe peut présenter au contrôle un deuxième motocycle, avec la possibilité de le faire utiliser par plusieurs coureurs. Dans ce cas, l'équipe qui présente le motocycle doit indiquer aux Délégués Techniques, au moment du contrôle, les noms et les numéros des coureurs qui ont le droit d'utiliser ce motocycle.*

Lors du contrôle sonore initial et de la première inspection technique, un pilote (ou son mécanicien) ne peut présenter qu'un seul silencieux de réserve par machine. D'autres silencieux de réserve peuvent être présentés, après que tous les participants aient présentés leurs machines, ou dans les jours qui suivent la manifestation.

La limite maximum du niveau sonore est fixée à :

- 117 dB/A (115 + 2 pour précision de mesure - mesuré avec un sonomètre du Type 1 ou 2)**

Un coureur peut changer de motocycle à tout moment, sauf pendant une course.

Le choix final du motocycle utilisé dans une course doit être fait avant que la procédure des 15 minutes avant les tours de chauffe commence.

A tout moment pendant la manifestation, à la demande du Commissaire Technique, les coureurs doivent se présenter ou présenter leur(s) motocycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.

A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir son motocycle et/ou équipement en conformité avec les règlements.

Les caméras embarquées et l'équipement correspondant, ainsi que les transpondeurs du Promoteur du Championnat FIM, ne sont pas considérés comme de la télémétrie.

La Direction de Course peut disqualifier, à tout moment pendant la manifestation, un motocycle dont la construction ou l'état est ou peut constituer une source de danger.

Pendant toute la manifestation, les Commissaires Techniques doivent rester à disposition du début des Vérifications Techniques jusqu'à ce que le délai de réclamation de la dernière Course soit écoulé.

042.10.2.1 Logo et autocollant du Championnat du Monde FIM de SuperMoto

Tous les coureurs doivent arborer le logo du Championnat du Monde FIM de SuperMoto dans la région du torse ou de l'épaule de leur combinaison de cuir.

L'autocollant du Championnat du Monde FIM de SuperMoto doit toujours figurer dans un coin des plaques-numéros avant et latérales.

Les logos et autocollants du Championnat du Monde FIM de SuperMoto seront fournis par le Promoteur du Championnat FIM.

042.10.2.2 Spécifications Techniques additionnelles

En plus des Règlements Techniques Motocross, les spécifications suivantes seront d'application pour les motocycles engagés le Championnat du Monde FIM de SuperMoto :

- A la première manifestation du Championnat, une plaque-numéro frontale rouge avec numéros blancs doit être arborée par le Champion du Monde en titre si il court dans la classe dans laquelle il a obtenu son Titre Mondial.*
- A partir de la deuxième manifestation, une plaque-numéro frontale rouge avec numéros blancs doit être arborée par l'actuel leader de la classe du Championnat en cours.*

- *A l'exception d'une plaque-numéro de fond rouge avec chiffres blancs, les coureurs auront le libre choix de la couleur des plaques-numéros et des numéros. Il doit exister une distinction nette de couleur entre la couleur de fond et la couleur du chiffre. Les numéros réfléchissants sont interdits.*
- *Un dispositif de sécurité (goupilles de fixation ou écrou de sécurité) doit être installé sur les fixations des plaquettes de frein.*
- *Le fil de sécurité utilisé sur les écrous de fixation des étriers de freins doivent être visibles.*
- *Sur les moteurs 4-temps, un récupérateur d'huile de minimum 0.5 l, correctement attaché, ou un système de recyclage fermé, doit être installé.*
- *Le radiateur d'eau et le système de recyclage fermé du réservoir d'essence doivent être munis d'un ou plusieurs récupérateurs étanches. Ces récupérateurs doivent être vidés avant chaque départ.*
- *Le seul liquide de refroidissement autorisé est l'eau.*
- *Le fil de sécurité utilisé sur les bouchons d'eau et d'huile, ainsi que les bouchons de vidange, doivent être visibles.*
- *Les pneus de motocross, enduro ou trial sont interdits.*
- *La profondeur du profil du pneu avant et/ou arrière doit être de 10 mm maximum au milieu.*
- *Des rainures supplémentaires, des coupures, etc. sont autorisées sur le pneu avant et/ou arrière.*

042.10.2.3 Pneus

Les participants sont autorisés à utiliser les pneus de leur choix. Il n'y a pas de limite quant au nombre de pneus utilisés.

Seuls les pneus pour une utilisation en SuperMoto sont autorisés. D'autres pneus, comme des pneus motocross, enduro ou trial sont interdits.

La profondeur du profil du pneu avant et/ou arrière utilisé(s) doit être de 10 mm maximum au milieu de la largeur du profil.

Des rainures supplémentaires, des coupures, etc. sont autorisées sur le pneu avant et/ou arrière.

042.10.2.4 Caméras embarquées

Le Promoteur du Championnat FIM peut demander aux coureurs de porter des caméras embarquées.

Les caméras et l'équipement correspondant doivent être transportés pendant toute la manifestation, des séances d'essais jusqu'à la fin de la manifestation.

Quand un motocycle est équipé de caméras embarquées, le poids des caméras et équipement correspondant comptera dans le total du poids minimum du motocycle. Ces caméras et l'équipement correspondant ne sont pas considérés comme de la télémétrie.

Les coureurs/équipes doivent donner un accès et une aide raisonnables aux techniciens désignés afin de faciliter le montage de l'équipement.

Une caméra embarquée/sur le casque (autre que celle du Promoteur du Championnat) n'est pas autorisée pendant toute la manifestation, du début des séances d'essais jusqu'à la fin de la manifestation.

042.10.3 Contrôle Médical Spécial

A tout moment, lors du déroulement d'une manifestation, un contrôle médical spécial peut être effectué à la demande du Délégué FIM ou d'un Délégué du Collège Médical International, par un médecin officiel, ou par un autre médecin désigné par le Chef du Service Médical.

Tout coureur refusant de se soumettre à un contrôle médical spécial est disqualifié de la manifestation et son cas signalé à sa FMN et à la FIM pour qu'une éventuelle sanction lui soit infligée.

042.11 REUNION AVEC LES ORGANISATEURS

Une réunion avec les organisateurs aura lieu le vendredi, généralement à 17h00, après le contrôle du circuit.

Il est demandé aux Membres de la Direction de Course, de la Direction de la Manifestation et du Collège des Commissaires FIM de participer à cette réunion.

Sont également invités : le Secrétaire de la Manifestation, le Chef Chronométrateur, le Responsable des Contrôles Techniques, le Commissaire Environnement, le Responsable du Parc des Coureurs, le Chef des Commissaires de Piste, le Chef du Service Médical, le Responsable du Service de Presse, des Représentants du Promoteurs du Championnat du Monde et des organisateurs, etc.

Si le Chef du Service Médical n'est pas présent, l'organisateur doit être prêt pour discuter des installations médicales et du plan d'évacuation de la manifestation.

042.12 FORMAT DE COURSE

Les manifestations du Championnat du Monde FIM de SuperMoto seront organisées selon la structure suivante :

Classe S1	Durée/Tours par séance	Nombre maximum de Coureurs
- 2 X Essais Libres	30 minutes	32 coureurs
- 1 X Essais Chronométrés	40 minutes	32 coureurs
- 1 X Warm-up	20 minutes	32 coureurs
- 2 X Courses	X tours (*)	32 coureurs
(*) Nombre de tours à adapter à approximativement 20 minutes de course		

Les manifestations du Championnat du Monde FIM de SuperMoto seront organisées selon le programme établi (Voir Horaire).

Les horaires, la durée des Essais Libres, des Essais Chronométrés et Warm-Up, ainsi que le nombre de tours à effectuer lors des Courses doivent être indiqués dans le Règlement Particulier.

042.13 ESSAIS LIBRES

Un maximum de 32 coureurs peut participer aux Essais Libres.

Les coureurs disposeront de deux séances d'Essais Libres. La participation est facultative.

Les départs collectifs sont interdits.

Tous les Essais Libres doivent être chronométrés, avec diffusion des temps sur écran, et communiqués à la presse.

042.14 BRIEFING AVEC LES COUREURS

Un briefing avec les coureurs peut avoir lieu à la grille de départ, généralement le samedi.

Il est demandé aux Membres de la Direction de Course, de la Direction de la Manifestation et du Collège des Commissaires FIM de participer au briefing avec les coureurs.

Des représentants du Promoteur du Championnat FIM et des organisateurs, le Chef des Commissaires de Piste, les chefs d'équipes et tous les coureurs participant à la manifestation devraient y assister.

Le Secrétaire de la Manifestation et le Chef du Service Médical peuvent également assister à ce briefing.

Lors de ce briefing, des points concernant le circuit et la sécurité et les procédures de course seront abordés.

Après le briefing, il y aura une démonstration de la procédure de départ complète.

C'est la responsabilité de chaque coureur et de chaque équipe d'assister à ce briefing, d'être au courant de toutes les informations données et de suivre toutes les instructions publiées.

042.15 ESSAIS CHRONOMETRES

Les coureurs disposeront d'une séance d'Essais Chronométrés.

Un maximum de 32 coureurs peut participer aux Essais Chronométrés. La participation est obligatoire.

	<u>Positions à l'arrivée</u>	<u>Résultats</u>
Essais Chronométrés (maximum 32 coureurs/40 minutes)	1 à 32	déterminent les positions de départ des Coureurs pour les Courses (même classe)
En cas d'ex æquo, le deuxième meilleur temps sera pris en considération.		

Tous les résultats des Essais Chronométrés doivent être affichés sur écran et communiqués à la presse.

042.16 RESULTATS DES QUALIFICATIONS

Les résultats des Essais Chronométrés doivent être homologués par la Direction de Course.

042.17 ACTIVITES PROMOTIONNELLES POUR LE PUBLIC

042.17.1 Séance d'autographes

Les coureurs peuvent être priés de participer à une séance d'autographes organisée par le Promoteur du Championnat FIM.

042.17.2 Présentation des coureurs

Une brève présentation des coureurs est recommandée.

042.18 WARM-UP

Les coureurs disposeront d'un Warm-Up.

Un maximum de 32 coureurs peut participer au Warm-Up. La participation est facultative.

Ce Warm-up doit être chronométré, avec diffusion des temps sur écran, et communiqué à la presse.

Si, pour des raisons imprévues, des résultats de qualification n'ont pas été obtenus le samedi, les Warm-Ups du dimanche seront traités de séances de qualification. La Direction de Course décidera des modifications aux horaires et critères de qualification.

042.19 COURSES

Deux Courses seront au programme de chaque manifestation du Championnat du Monde FIM de SuperMoto, selon la structure suivante :

	<u>Positions à l'arrivée</u>	<u>Résultats</u>
Course (maximum 32 coureurs/X tours)	1 à 20	marquent des points pour le Championnat du Monde

Chaque course devrait correspondre à un équivalent approximatif de 20 minutes de course. La distance (nombre de tours) à parcourir dans chaque course dépendra des conditions de course à chaque circuit. Généralement, la Direction de la Manifestation décidera après les Essais Chronométrés du samedi de la distance de course à parcourir.

042.19.1 *Ordre de départ*

L'ordre dans lequel les coureurs prennent leur place à la grille de départ pour les Courses se fera selon leur résultat respectif des Essais Chronométrés. Le coureur ayant terminé 1^{er} des Essais Chronométrés se placera le premier sur la grille de départ, suivi par le coureur ayant terminé 2^{ème} des Essais Chronométrés, ensuite le coureur ayant terminé 3^{ème} des Essais Chronométrés, et ainsi de suite.

La pole position, attribuée au coureur le plus rapide, sera déterminée lors de l'homologation du circuit.

Les Courses doivent être chronométrées avec diffusion des temps sur écran, et communiqués à la presse.

042.20 *PROCEDURES DE DEPART*

042.20.1 *Procédure de départ avec des feux*

Le choix final du motocycle utilisé dans une course devrait être fait avant que le motocycle soit amené dans la zone d'attente. Toutefois, la décision finale doit être prise avant le départ des tours de chauffe.

La procédure de départ pour les Courses est la suivante:

A partir de 15 minutes avant le départ des tours de chauffe :

L'accès à la zone d'attente est ouvert.

Le motocycle de chaque coureur doit être placé dans la zone d'attente.

A partir de 10 minutes avant le départ des tours de chauffe :

Bruit sonore ou coup de sifflet.

Un maximum de 32 coureurs peut quitter la zone d'attente pour prendre leurs positions sur la grille de départ (4 coureurs par ligne).

Le motocycle du coureur qui sera utilisé lors de la Course doit être poussé à sa position assignée sur la grille de départ, moteur arrêté.

Des couvertures chauffantes pour les pneus peuvent être utilisées sur la grille de départ. Elles doivent être alimentées par un générateur du type portable qui doit avoir une puissance de 1 kilowatt maximum. Un seul générateur par motocycle peut être utilisé.

Des réglages aux motocycles peuvent encore être effectués. Il est interdit de ravitailler.

Seuls les coureurs, leur manager d'équipe, deux mécaniciens par coureur, et une personne avec le parapluie de l'équipe, une personne avec le parapluie du Promoteur du Championnat FIM, le commentateur, l'équipe de télévision, les photographes et les officiels nécessaires, sont autorisés sur la grille de départ.

5 minutes avant le départ des tours de chauffe :

L'accès de la zone d'attente à la grille de départ est fermé pour les motocycles.

L'accès du parc des coureurs à la zone d'attente reste ouvert.

Les motocycles de tous les coureurs doivent être à la grille de départ.

Il est encore possible d'utiliser des couvertures chauffantes pour les pneus et d'effectuer des réglages aux motocycles. Il est interdit de ravitailler.

Il est interdit de porter un casque à ce moment-là.

L'accès à la zone d'attente reste ouvert.

La sanction pour une arrivée tardive à la grille de départ est la perte de sa position de départ. Les motocycles arrivant tardivement seront gardés dans la zone d'attente. Les coureurs concernés doivent obéir aux instructions des officiels.

4 minutes avant le départ des tours de chauffe :

Présentation du panneau de 4 minutes + bruit sonore ou coup de sifflet.

Les générateurs doivent être déconnectés. Les couvertures chauffantes doivent être retirées des pneus. Les générateurs, les couvertures chauffantes et autre équipement doivent être enlevés de la grille de départ.

Tout le monde, hormis les coureurs, un mécanicien et une personne avec le parapluie par coureur, les photographes, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires, quitte la zone d'attente.

L'accès du parc des coureurs à la zone d'attente est fermé.

Si un coureur a un problème mécanique et que le motorcycle ne peut pas être réparé sur la grille de départ, il est autorisé à pousser son motorcycle dans le couloir des stands, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le réparer.

Si les mécaniciens réussissent à réparer le motorcycle avant que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans le couloir des stands et commencer les deux tours de chauffe obligatoires de cet endroit, après avoir reçu l'autorisation du Directeur de Course. Le coureur en question gardera sa position sur la grille de départ.

Si les mécaniciens réussissent à réparer le motorcycle seulement après que le coureur en tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans le couloir des stands et prendre le départ de la Course de cet endroit.

2 minutes avant le départ des tours de chauffe :

Présentation du panneau de 2 minutes + bruit sonore ou coup de sifflet.

Tous les réglages aux motorcycles doivent être terminés.

Les coureurs mettent leurs casques et se préparent pour les 2 tours de chauffe obligatoires.

Les mécaniciens, les personnes avec le parapluie et les photographes quittent la grille de départ. Les seules personnes autorisées à la grille de départ sont les coureurs, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires.

Si un coureur a un problème mécanique et que le motorcycle ne peut pas être démarré sur la grille de départ, il est autorisé à pousser son motorcycle dans le couloir des stands, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le réparer.

Si les mécaniciens réussissent à réparer le motorcycle avant que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans le couloir des stands et commencer les deux tours de chauffe obligatoires de cet endroit, après avoir reçu l'autorisation du Directeur de Course. Le coureur en question gardera sa position sur la grille de départ.

Si les mécaniciens réussissent à réparer le motorcycle seulement après que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans le couloir des stands et prendre le départ de la Course de cet endroit.

1 minute avant le départ des tours de chauffe :

Bruit sonore ou coup de sifflet.

L'équipe de télévision quitte la grille de départ.

Les seules personnes autorisées à la grille de départ sont les coureurs et les officiels nécessaires.

Tout coureur qui ne réussit pas à démarrer son motocycle, doit quitter la grille de départ et pousser son motocycle vers le fond de la grille de départ ou dans la voie des stands.

S'il réussit à démarrer le motocycle avant que la dernière ligne de coureurs ait commencé les deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester au fond de la grille de départ ou dans le couloir des stands et commencer les deux tours de chauffe obligatoires de cet endroit, après avoir reçu l'autorisation du Directeur de Course. Le coureur en question gardera sa position sur la grille de départ.

S'il ne réussit pas à démarrer le motocycle avant que la dernière ligne de coureurs ait commencé les deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit quitter la grille de départ et pousser son motocycle dans la voie des stands.

S'il réussit à démarrer le motocycle avant que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question gardera sa position sur la grille de départ. Toutefois, il doit attendre les ordres du Directeur de Course avant de commencer les deux tours de chauffe obligatoires.

S'il réussit à démarrer son motocycle après que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans la voie des stands et prendre le départ de la Course de cet endroit, après avoir reçu l'ordre de départ du Directeur de Course.

Procédure pour les tours de chauffe :

Le Directeur de Course se déplace sur la grille de départ, du 1^{er} rang jusqu'au dernier en s'arrêtant à chaque rang, en tenant deux drapeaux rouges croisés. A son signal, les coureurs de ce rang partent pour les 2 tours de chauffe obligatoires.

Si un coureur cale son moteur sur la grille de départ, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Immédiatement après que tous les coureurs sont partis pour les 2 tours de chauffe obligatoires, il doit pousser son motorcycle dans la voie des stands ou un autre endroit selon les ordres des officiels, et sous leur supervision.

S'il réussit à démarrer le motorcycle avant que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question gardera sa position sur la grille de départ. Toutefois, il doit attendre les ordres du Directeur de Course avant de commencer les deux tours de chauffe obligatoires.

S'il réussit seulement à démarrer son motorcycle après que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit aller et rester dans la voie des stands et prendre le départ de la Course de cet endroit.

Quand tous les coureurs ont quitté la grille de départ, le Directeur de Course donnera un signal et les coureurs dont les motorcycles n'ont pas démarré ou qui sont arrivés tardivement à la grille de départ sont autorisés à faire les 2 tours de chauffe obligatoires.

Des essais de départ et des arrêts non nécessaires ne sont pas autorisés pendant les tours de chauffe.

A la fin des 2 tours de chauffe obligatoires :

Le Directeur de la Manifestation FIM se tiendra devant la grille de départ en présentant un drapeau rouge.

Le Directeur de Course se tiendra à la fin de la grille de départ avec un drapeau vert et le présentera quand la grille est complète.

Tout coureur qui rencontre des problèmes mécaniques pendant les tours de chauffe peut retourner à la zone des réparations et procéder à des réparations. Il ne peut pas retourner à la grille de départ.

Des Commissaires présenteront des panneaux, sur le côté de la piste, indiquant le rang de la piste, pour aider les coureurs à trouver leur position sur la grille.

A leur retour à la grille, les coureurs doivent reprendre leur position d'une façon régulière avec la roue avant de leur motorcycle à la ligne définissant leur position à la grille de départ et laisser leurs moteurs en marche.

Dès qu'un coureur a pris sa place assignée sur la grille de départ, il ne peut plus la changer, retourner à la voie des stands ou recevoir de l'aide avant le départ.

Dès que chaque rang de la grille est complet, les Commissaires abaisseront les panneaux indiquant que leur rang est complet.

Lorsque tous les panneaux ont été abaissés, le Directeur de Course au fond de la grille de départ lèvera le drapeau vert.

Si, 30 secondes avant le départ, tous les panneaux n'ont pas été abaissés, le Directeur de la Manifestation FIM peut ordonner que le départ ait lieu.

Tout coureur arrivant tardivement des tours de chauffe après que le Directeur de Course au fond de la grille de départ ait levé le drapeau vert, sera considéré un "arrivé tardif".

Le coureur qui arrive en retard sur la grille perd sa position de départ initiale sur la grille de départ et doit prendre une position à la fin de la grille. Il doit s'arrêter derrière le Directeur de Course et prendre le départ de la course de cet endroit (le rang suivant le dernier rang de coureurs).

Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille, il doit rester sur son motocycle et lever le bras. Il n'est pas permis d'essayer de retarder le départ par d'autres moyens.

Les panneaux ne seront pas abaissés, ou doivent être soulevés à nouveau, lorsqu'un coureur du rang en question a indiqué qu'il a calé son motocycle ou a d'autres difficultés.

Tout coureur qui, après un temps raisonnable, ne peut pas démarrer son motocycle, doit obéir aux instructions des officiels et pousser son motocycle dans le couloir des stands, où il et/ou ses mécaniciens peuvent continuer à essayer de le faire démarrer. S'il réussit/ils réussissent à démarrer le moteur, il doit prendre le départ de cet endroit.

15 secondes avant le départ :

Le Directeur de la Manifestation FIM se dirige vers le côté de la piste, en présentant le drapeau vert.

Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ, il doit rester sur son motocycle et lever le bras. Il n'est pas permis d'essayer de retarder le départ par tout autre moyen. A partir de là, il doit immédiatement obéir aux instructions des officiels et déplacer son motocycle vers le fond de la grille de départ. Il doit y rester jusqu'à ce que le départ ait été donné.

S'il a réussi à démarrer son motorcycle, il peut prendre le départ de cet endroit. Toutefois, il doit attendre les ordres du Directeur de Course pour prendre le départ de la Course.

S'il ne réussit pas à démarrer son motorcycle, il doit se rendre à la voie des stands sous les instructions d'un officiel, où il et/ou ses mécaniciens peuvent continuer à essayer de le faire démarrer. Le non-respect des instructions des officiels peut entraîner une sanction ou une disqualification.

A partir de cet instant :

A partir de cet instant, le Directeur de la Manifestation FIM pose le drapeau vert et la séquence des feux de départ commence.

Un feu rouge sera allumé pendant 2 à 5 secondes. Le feu rouge s'éteindra donnant le départ de la course.

Les coureurs qui se trouvent encore dans la voie des stands doivent attendre jusqu'à ce que le commissaire situé à cette sortie, sur signal du Directeur de la Manifestation FIM/Directeur de Course, baissera le drapeau rouge afin d'autoriser tout coureur, qui se trouve encore dans la voie des stands, à partir.

042.20.2 Procédure de départ avec des drapeaux

S'il n'est pas possible de donner le départ par procédure du feu rouge, des drapeaux seront utilisés pour donner le départ.

La même procédure de départ sera utilisée (comme mentionné ci-dessus) jusqu'à 15 secondes avant le départ de la Course.

A partir de cet instant :

Le Directeur de la Manifestation FIM se dirige vers le côté de la piste, en présentant le drapeau rouge.

Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Il n'est pas permis d'essayer de retarder le départ par tout autre moyen.

A partir de là, il doit immédiatement obéir aux instructions des officiels et déplacer son motorcycle vers la voie des stands où il et/ou ses mécaniciens peuvent continuer à essayer de le faire démarrer. Le non-respect des instructions des officiels peut entraîner une sanction ou une disqualification.

A partir de cet instant, le Directeur de la Manifestation FIM pose le drapeau vert et brandit le drapeau de départ. Il abaissera le drapeau de départ entre les 10 et 15 secondes qui suivent et la Course commence.

042.20.3 *Départ anticipé*

Si l'axe de la roue avant du motocycle franchit la ligne marquant le devant de la position de départ du coureur sur la grille avant que le feu rouge ne s'éteigne, ceci sera considéré comme un départ anticipé.

Sur recommandation du Directeur de la Manifestation FIM, le coureur concerné se verra infliger une pénalité de "Stop and Go".

042.20.4 *Pénalité de "Stop and Go"*

Sur recommandation du Directeur de la Manifestation FIM, un panneau indiquant "STOP & GO", ainsi que son numéro de départ, sera présenté dans la zone d'arrivée au coureur qui a effectué le faux départ.

Pendant la course, le coureur en question doit s'arrêter dans la zone de pénalité "Stop and Go" désignée. Il doit arrêter son motocycle (le moteur ne doit pas être coupé) et rester à l'arrêt pendant 5 secondes. Il peut ensuite reprendre la course. Cette procédure est effectuée sous le contrôle strict des officiels désignés.

Si le coureur en question néglige de s'arrêter, après que le panneau "STOP & GO" lui ait été présenté trois fois, il se verra présenter le drapeau noir.

Si plus d'un coureur sont pénalisés, le signal sera donné aux coureurs de s'arrêter lors des tours suivants. L'ordre des arrêts sera basé sur les résultats qui déterminent l'ordre de départ des coureurs pour la Course en question, le coureur le plus rapide s'arrêtant en premier.

Dans le cas où un coureur manquerait de répondre aux instructions de s'arrêter dans la zone de pénalité "Stop and Go", et qu'il y a plus d'un coureur pénalisé, aucun des coureurs suivants ne recevra l'ordre de s'arrêter jusqu'à ce que le coureur précédent se soit arrêté ou que le drapeau noir lui ait été présenté.

Dans le cas d'un nouveau départ, la règle susmentionnée est également applicable.

Dans le cas où les commissaires n'ont pas été en mesure d'effectuer la procédure "Stop and Go" avant la fin de la course, le coureur en question se verra infliger une pénalité de 15 secondes.

042.21 ARRET DES ESSAIS/D'UNE COURSE

Le Directeur de la Manifestation FIM a le droit d'arrêter prématurément toute séance d'Essais Libres, d'Essais Chronométrés ou Course, pour raisons urgentes et/ou de sécurité ou autre cas de force majeure. Dans ce cas, un drapeau rouge sera présenté aux coureurs.

Si une Course est arrêtée avant que 50% de la distance de course n'ait été parcourue, elle sera recommencée. L'ordre pour le nouveau départ sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant la présentation du drapeau rouge.

Les coureurs se rendront directement dans la voie des stands et de la signalisation, et le nouveau départ sera donné aussi vite que possible après que le drapeau rouge ait été présenté.

Le changement de motocycles est autorisé. Le choix final doit être fait avant les tours de chauffe qui précèdent le nouveau départ.

Le Directeur de la Manifestation FIM peut recommander aux autres Membres de la Direction de Course de disqualifier un ou plusieurs coureurs, jugés responsables de l'arrêt de la course, et leur interdire de prendre part au nouveau départ ou les pénaliser par une perte de leur position de départ. Dans ce cas, le(s) coureur(s) concerné(s) doit(doivent) prendre le départ du rang suivant le dernier rang avec coureurs.

Si une Course est arrêtée après que 50% de la distance de course ait été parcourue, la course sera considérée comme une course complète.

L'ordre d'arrivée sera basé sur le classement des coureurs dans le tour avant celui de la présentation du drapeau rouge.

Le Directeur de la Manifestation FIM peut recommander qu'un ou plusieurs coureurs jugés responsable(s) de l'arrêt de la course soit (soient) placé(s) derrière les coureurs ayant réalisé un nombre de tours égal ou supérieur.

042.22 COMPORTEMENT DU COUREUR ET AIDE A CE DERNIER LORS DES ESSAIS, QUALIFICATIONS ET COURSES

A tout instant, les coureurs doivent se conformer aux dispositions des Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto.

Afin de garantir la sécurité des autres coureurs, des membres d'équipe, des officiels et des spectateurs ou toute autre personne impliquée dans la manifestation, un coureur doit être physiquement et mentalement en état de contrôler son motocycle.

Le coureur doit rapporter au CSM tout trouble médical masqué qu'il pourrait avoir.

A tout moment pendant la manifestation, à la demande du Commissaire Technique, les coureurs doivent se présenter ou présenter leur(s) motocycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.

A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir son motocycle en conformité avec les règlements.

Un coureur peut être tenu responsable des actions des membres de son équipe.

Il est interdit aux coureurs et membres d'équipes de conduire un véhicule motorisé vélo sur la piste en-dehors des heures des séances d'essais/de qualification officielles et courses.

Un coureur doit obéir aux signaux officiels par drapeau/feu et aux panneaux qui communiquent des instructions.

Les coureurs doivent porter des caméras embarquées si cela leur a été demandé par le Promoteur du Championnat FIM.

C'est la responsabilité des coureurs d'assister à tous les briefings des coureurs et d'être au courant de toutes les informations données. Les membres de l'équipe sont encouragés d'assister au briefing des coureurs.

Pendant la manifestation, un coureur doit toujours manifester sa volonté de défendre ses chances. Sinon, il ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction par la Direction de Course.

Les coureurs doivent rouler d'une façon responsable qui ne met pas en danger les autres compétiteurs ou autres participants à la manifestation.

Pendant les Essais Libres, Essais Chronométrés et/ou les Courses, la consultation entre membres de l'équipe et les coureurs est limitée à la voie des stands. Les coureurs qui s'arrêtent au bord de la piste pour être en consultation avec d'autres personnes peuvent nuire à la progression d'autres coureurs, et une telle action sera considérée comme de l'aide extérieure.

Seuls les signaux suivants sont autorisés entre les coureurs/motocycles et les personnes en relation avec eux : des informations et images des transpondeurs de chronométrage et des caméras embarquées, des messages par panneau dans les zones approuvées et gestes corporels par le coureur. Les communications par radio avec les coureurs sont strictement interdites.

Toute aide extérieure aux coureurs sur la piste pendant les Essais Libres, Essais Chronométrés et/ou les Courses est interdite, sauf si elle est apportée par un commissaire désigné par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. Des infractions seront sanctionnées par la Direction de Course.

Les Commissaires peuvent apporter de l'aide en soulevant des motocycles et en les déplaçant vers un endroit sûr. Toute réparation ou ajustement doivent se faire par le coureur, travaillant tout seul sans aide extérieure. Les commissaires ne sont pas autorisés à aider les coureurs pour redémarrer leurs motocycles.

Les coureurs ne peuvent utiliser que la piste. Toutefois, s'ils sortent accidentellement de la piste pendant les Essais Libres, Essais Chronométrés, et/ou les Courses, ils peuvent continuer en revenant prudemment sur la piste au point le plus proche de l'endroit où ils l'ont quittée, sans y gagner un avantage.

Il est interdit de couper la piste. Le fait d'essayer d'obtenir un avantage en coupant la piste entraînera la disqualification des Essais Chronométrés, et/ou les Courses. La Direction de Course décidera de sanctions supplémentaires.

Une voie des stands doit être prévue pour les réparations et la signalisation pendant les essais et les courses. Seuls les mécaniciens, les panneauteurs et les représentants de l'Industrie et officiels nécessaires portant un laissez-passer valable sont admis dans cette zone.

Les coureurs peuvent entrer dans la voie des stands pour modifier, ajuster ou remplacer toute pièce de leur équipement de sécurité ou motocycle, sauf le cadre qui doit être scellé. Pour les silencieux, référez-vous aux Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto. Tout ravitaillement doit être effectué moteur arrêté.

Aucun remplacement d'équipement de sécurité, ravitaillement ou service mécanique ne peut s'effectuer sur la piste ou en dehors de la voie des stands.

Des modifications aux motocycles peuvent être effectuées sur la grille de départ jusqu'à 3 minutes avant le départ des tours de chauffe.

Les coureurs entrant dans la zone des réparations doivent s'arrêter complètement. Les contrevenants seront disqualifiés des Essais Chronométrés, et/ou de la Course en question.

Les coureurs qui coupent leur moteur dans la voie des stands de réparations peuvent recevoir de l'aide pour redémarrer leurs motocycles.

Les coureurs qui rentrent au parc des coureurs lors d'une Course ne pourront pas reprendre la Course en question.

Les coureurs retournant lentement à la voie des stands ou au parc des coureurs doivent éviter d'emprunter la ligne de course et de provoquer une interférence avec d'autres coureurs.

Les coureurs doivent prendre leurs positions d'une façon ordonnée avec la roue avant de leur motocycle jusqu'à la ligne qui définit leur position à la grille de départ.

Les coureurs ne peuvent pas utiliser des systèmes permettant de l'aide au départ (blocs de départ, d'autres dispositifs d'élévation, etc.).

Dès qu'un coureur a pris sa place sur la grille de départ, il ne peut plus la changer.

Les coureurs qui arrivent tardivement à la zone d'attente ou la grille de départ perdront leurs positions de départ

Si un coureur a un problème mécanique avant le départ des tours de chauffe et que le motocycle ne peut pas réparé sur la grille de départ, il est autorisé à pousser son motocycle dans le couloir des stands, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le réparer. Si les mécaniciens réussissent à réparer le motocycle avant que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans le couloir des stands et commencer les deux tours de chauffe obligatoires de cet endroit, après avoir reçu l'autorisation du Directeur de Course. Il gardera sa position sur la grille de départ. Si le motocycle n'est pas réparé avant que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans le couloir des stands et prendre le départ de la Course de cet endroit.

Si un coureur ne réussit pas à démarrer le motocycle avant le départ des deux tours de chauffe obligatoires, il est autorisé à pousser son motocycle dans le couloir des stands, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le réparer.

Dans ce cas, s'ils réussissent à réparer le motocycle avant que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans le couloir des stands et commencer les deux tours de chauffe obligatoires de cet endroit, après avoir reçu l'autorisation du Directeur de Course. Le coureur en question gardera sa position sur la grille de départ.

Toutefois, le coureur en question peut aussi décider d'essayer de démarrer son motocycle à sa position de départ sur la grille de départ. S'il réussit à réparer le motocycle avant que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, la procédure est la même que ci-dessus.

Si à 2 minutes avant le départ du tour de chauffe, il n'a pas réussi à réparer le motocycle, il doit pousser son motocycle vers le fond de la grille de départ ou dans le couloir des stands et commencer les deux tours de chauffe obligatoires de cet endroit.

S'il est au fond de la grille de départ et il ne réussit pas à démarrer le motocycle avant que la dernière ligne de coureurs ait commencé les deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit quitter la grille de départ et pousser son motocycle dans la voie des stands.

S'il réussit à démarrer le motocycle avant que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question gardera sa position sur la grille de départ. Toutefois, il doit attendre les ordres du Directeur de Course avant de commencer les deux tours de chauffe obligatoires.

S'il réussit à démarrer son motocycle après que le coureur de tête ait terminé son premier tour de chauffe obligatoire, le coureur en question doit rester dans la voie des stands et prendre le départ de la Course de cet endroit.

Si un coureur cale son moteur avant le départ des tours de chauffe, il doit rester sur son motocycle et lever le bras. Immédiatement après que tous les coureurs sont partis pour les 2 tours de chauffe obligatoires, il doit pousser son motocycle dans la voie des stands selon les ordres des Officiels, et sous leur supervision.

S'il réussit à démarrer le motocycle avant que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question gardera sa position sur la grille de départ. Toutefois, il doit attendre les ordres du Directeur de Course avant de commencer les deux tours de chauffe obligatoires.

S'il réussit à démarrer son motocycle après que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans la voie des stands et prendre le départ de la Course de cet endroit, après avoir reçu l'ordre de départ du Directeur de Course.

Tout coureur qui rencontre des problèmes mécaniques pendant les tours de chauffe peut retourner à la zone des réparations et procéder à des réparations. Il ne peut pas retourner à la grille de départ.

Dès qu'un coureur a pris sa place assignée sur la grille de départ après les tours de chauffe, il doit laisser son moteur en marche, il ne peut plus retourner à la voie des stands ou recevoir de l'aide avant le départ.

Le coureur qui arrive des tours de chauffe après que le Directeur de Course au fond de la grille de départ ait présenté le drapeau vert, sera considéré comme un "arrivé tardif". Il perdra sa position de départ initiale sur la grille de départ et doit prendre une position à la fin de la grille. Il doit s'arrêter derrière le Directeur de Course et prendre le départ de la course de cet endroit (le rang suivant le dernier rang de coureurs).

Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ après avoir pris sa place à la grille de départ après les 2 tours de chauffe, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Si le coureur en question ne peut pas démarrer son motorcycle dans un temps raisonnable, il doit obéir aux instructions des officiels et pousser son motorcycle au couloir des stands où il peut essayer de le redémarrer. S'il réussit à le démarrer, il doit prendre le départ de cette position.

Si à 15 secondes du départ de la Course, un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Il doit alors immédiatement obéir aux instructions des officiels et déplacer son motorcycle vers le fond de la grille de départ où il peut essayer de le redémarrer.

Les coureurs qui prennent le départ de la Course de la voie des stands peuvent alors prendre le départ de la Course après en avoir reçu l'ordre de départ du Directeur de Course situé à la sortie de la voie des stands.

Il est n'est pas permis à un coureur d'essayer de retarder le départ par d'autres moyens que des problèmes techniques.

Tout coureur qui a été présenté le panneau STOP avec son numéro de départ dessus doit s'arrêter dans la zone de pénalité "Stop and Go" désignée. Il doit arrêter son motorcycle et rester à l'arrêt pendant 5 secondes. Il peut ensuite reprendre la course. Il peut alors rejoindre la course.

Lors du franchissement des lignes de contrôle, le coureur doit toujours être en contact avec le motorcycle.

Un coureur présent à une manifestation et qui ne participe pas aux essais et/ou aux courses et/ou qui quitte la manifestation doit toujours informer le Directeur de la Manifestation FIM des raisons de sa non-participation.

042.23 SIGNAUX OFFICIELS

La signalisation officielle du temps par panneaux doit être indiquée au moyen d'un panneau blanc mesurant 750 mm de haut sur 600 mm de large, avec un grand numéro noir sur un côté, indiquant le temps. Les numéros doivent mesurer 500 mm de haut.

Signal	Signification
Panneaux, 4, 2 minutes (4', 2' / Au départ)	4, 2 minutes avant le départ des deux tours de chauffe obligatoires.

La signalisation officielle de la procédure "STOP & GO" à un coureur doit être indiquée au moyen d'un panneau noir, mesurant 1000 mm de haut sur 500 mm de large, avec "STOP & GO" en lettres blanches et un numéro blanc ou avec "STOP" en lettres blanches et une flèche en blanc. Les lettres et numéros doivent mesurer 300 mm de haut.

Signal	Signification
Panneau, STOP & GO avec le numéro du coureur	Le coureur concerné doit se rendre à la zone de pénalité "Stop and Go".
Panneau, STOP avec une flèche dessus	Le coureur concerné doit se rendre à cet endroit dans la zone de pénalité "Stop and Go".

La signalisation officielle par feux de départ doit être indiquée de la façon suivante:

Signal	Signification
Feux rouge, allumé (Au départ)	Le départ sera donné dans les 5 secondes qui suivent.
(Lorsque le feu rouge est allumé, la procédure de départ entre dans sa phase finale.)	
Feu rouge, éteint (Au départ)	Départ.

La signalisation officielle par drapeaux doit être indiquée au moyen de drapeaux mesurant 750 mm de haut sur 600 mm de large, de la façon suivante:

Signal	Signification
<i>Drapeau rouge</i>	<i>Arrêt obligatoire pour tous les coureurs.</i>
<i>Drapeau noir et panneau avec le numéro de coureur</i>	<i>Arrêt pour le coureur en question.</i>
<i>Drapeau jaune, fixe</i>	<i>Danger, conduisez lentement.</i>
<i>Drapeau jaune, agité</i>	<i>Danger immédiat, préparez-vous à vous arrêter, défense de dépasser, il n'est pas autorisé de sauter.</i>
<i>Drapeau jaune à bandes rouge</i>	<i>Huile, eau ou autre substance qui a une influence sur l'adhérence dans cette section de la piste.</i>
<i>Drapeau blanc avec croix rouge</i>	<i>Véhicule ou personnel de sécurité sur la piste, conduisez lentement. Les coureurs doivent rouler sur chaque saut individuellement sans faire de dépassements jusqu'à ce qu'ils aient passé la zone de préoccupation.</i>
<i>Drapeau bleu, agité</i>	<i>Attention, vous allez être dépassé par un coureur en avance d'un tour.</i>
<i>(Le drapeau bleu peut être utilisé par des préposés à la signalisation supplémentaires et spécialisés pour ce drapeau uniquement).</i>	
<i>Drapeau vert</i>	<i>Piste libre pour le départ de la course.</i>
<i>Drapeau national (ou drapeau S1)</i>	<i>Départ de la Course.</i>
<i>(Le drapeau national/S1 sera utilisé s'il n'est pas possible de donner le départ de la Course par la procédure des feux de départ).</i>	
<i>Drapeau à damiers noirs et blancs</i>	<i>Fin des Essais, du Warm-Up, de la Course.</i>

Les références "Pantones" des couleurs sont les suivantes :

Noir :	Pantone Noir C
Bleu :	Pantone 286C
Rouge :	Pantone 186C
Jaune :	Pantone Jaune C
Vert :	Pantone 348C
Blanc :	Pantone Blanc C

L'âge minimum pour les Commissaires de Piste est fixé à 16 ans. Ils sont nommés par la FMNR/organisateur et doivent avoir participé à une réunion avec le Directeur de la Course.

Pour chaque poste de Commissaires de Piste, l'organisateur doit établir une liste avec les noms des Commissaires occupant le poste. Cette liste doit être remise au Directeur de Course, qui la transférera au Délégué FIM avant le début des essais officiels.

Les Commissaires doivent être identifiables par des chemises uniformes ou dossards de couleur neutre, en aucun cas du rouge ou du jaune, afin qu'ils ne puissent pas être confondus avec les drapeaux.

Il doit y avoir un minimum de deux Commissaires par poste: un Commissaire de Piste (utilisant un drapeau) et un Commissaire (sans drapeau) pour apporter de l'aide à un coureur dans le but d'assurer la sécurité. Il est recommandé d'avoir un ou plusieurs Commissaires aux sauts.

Après la manifestation, les Commissaires de Piste doivent rester à disposition jusqu'à ce que le délai de réclamation/d'appel soit écoulé.

042.24 FRANCHISSEMENT DES LIGNES DE CONTROLE

La prise de temps lors du franchissement d'une ligne de contrôle est enregistrée à l'instant où la partie la plus avancée du motocycle franchit la ligne.

042.25 VERIFICATIONS ET CONTROLES APRES UNE COURSE

Le contrôle technique doit être effectué conformément à la procédure établie dans les Règlements Techniques et à l'horaire fixé dans les Règlements CMS et le Règlement Particulier de la manifestation.

042.25.1 Contrôle du niveau sonore après chaque Course

Immédiatement après chaque Course, un contrôle de conformité aux règlements concernant le niveau sonore pourra être effectué sur trois motocycles choisis au hasard par Direction de Course. D'autres motocycles pourront également être contrôlés.

Chaque coureur dont le motocycle dépasse la limite sonore maximum autorisée après la course de :

- **118 dB/A (115 + 2 pour précision de mesure + 1 pour dégradation consenti pendant la course - mesuré avec un sonomètre du Type 1 ou du Type 2)**
- *qu'il s'agisse d'un coureur tiré au sort ou tout autre coureur dont le motocycle est contrôlé/vérifié - se verra attribuer une minute de pénalisation qui sera ajoutée à son temps réalisé dans la course en question. Une fois que la minute a été ajoutée, le coureur sera alors classé avec les coureurs qui ont parcouru le même nombre de tours, selon son temps.*

Conformément aux règlements en vigueur concernant l'aide extérieure, les coureurs ont la liberté de changer leurs silencieux, mais leurs motocycles doivent être contrôlés pour conformité. Par conséquent, le Délégué Technique et son équipement doivent être disponibles pendant toute la manifestation.

042.25.2 Vérification finale

Immédiatement après la dernière course, les 3 premiers motocycles de cette course doivent être placés dans le parc fermé pour le contrôle technique.

Les motocycles doivent rester dans le parc fermé durant les 30 minutes suivant l'arrivée du vainqueur, en cas de réclamation ou si un contrôle supplémentaire est exigé.

042.25.3 Coût d'un contrôle de motocycle suite à une réclamation

Le coût pour le démontage d'un motocycle sera de € 120.-. Ce montant doit être payé par la partie perdante au mécanicien du coureur qui a dû ouvrir le moteur.

042.25.4 Contrôle du carburant

Un contrôle du carburant peut être effectué à n'importe quel moment pendant une manifestation, selon Art. 63.05 des Règlements Techniques SuperMoto.

Pour le Championnat du Monde FIM de SuperMoto, seul du carburant correspondant aux Règlements Techniques SuperMoto sera autorisé.

Un coureur dont le carburant ne correspond pas aux exigences techniques sera exclu de toute la manifestation et se verra retirer tous les points de Championnat. Ce coureur risque également de devoir rembourser tous les coûts du contrôle et des sanctions supplémentaires peuvent être infligées.

Toute demande de contrôle de carburant suite à une réclamation doit être accompagnée d'une caution de € 800.- versée auprès de la Direction de Course ou de la FIM (contrôles supplémentaires).

Toute nouvelle demande de contrôle doit être introduite auprès de la FIM dans les 5 jours qui suivent la date de réception du résultat du contrôle précédent notifié conformément à l'Art. 5.6 du Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM.

Après le dernier contrôle :

- *La partie gagnante se verra rembourser les cautions qu'elle aura versées;*
- *La partie perdante devra payer les frais de tous les contrôles effectués, déduction faite des cautions qu'elle aura déjà versées.*

042.25.5 Contrôles antidopage et d'alcoolémie

Des contrôles antidopage et d'alcoolémie peuvent être effectués conformément au Code Médical FIM. Un coureur dont le contrôle se révèle positif sera exclu de toute la manifestation. Des pénalités supplémentaires peuvent être infligées.

042.26 RESULTATS

042.26.1 Procédure

Le vainqueur d'une Course est le coureur qui franchit le premier la ligne d'arrivée. Les coureurs qui suivent seront arrêtés lorsqu'ils passent la ligne d'arrivée.

La prise de temps lors du franchissement d'une ligne de contrôle est enregistrée à l'instant où la partie la plus avancée du motocycle franchit la ligne.

Lors du franchissement des lignes de contrôle, le coureur doit toujours être en contact avec le motocycle.

Les courses se terminent officiellement à la fin du tour dans lequel le drapeau à damiers a été présenté au vainqueur.

Tous les coureurs seront classés dans leur ordre d'arrivée et selon le nombre de tours effectués, c.à.d. tous les coureurs qui terminent la course dans le même tour que le vainqueur seront classés dans l'ordre qu'ils passent la ligne d'arrivée, suivis des coureurs avec un tour en moins, puis deux tours en moins, et ainsi de suite. Un coureur doit franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur, c.à.d. les coureurs ont 5 minutes pour terminer le tour, sinon il ne sera pas pris en compte dans leur résultat. La procédure pour déterminer l'ordre dans les résultats des coureurs qui n'ont pas terminé le tour dans les 5 minutes après l'arrivée du vainqueur sera selon le nombre de tours effectués et, en cas d'ex æquo, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent.

Dans le cas où, par erreur, le drapeau à damiers a été présenté après le temps officiel/la distance officielle, l'ordre d'arrivée sera déterminé par l'ordre dans la course lors du temps officiel/de la distance officielle.

Dans toute autre circonstance, comme celle de montrer le drapeau à damiers par erreur avant le temps officiel/de la distance officielle, l'ordre d'arrivée sera déterminé par l'ordre dans la course au moment où le drapeau à damiers a été présenté.

Le vainqueur de la manifestation est le coureur qui a obtenu le plus de points, le deuxième sera le coureur qui a obtenu le deuxième meilleur nombre de points, et ainsi de suite, indépendamment du nombre de courses qu'ils ont terminées.

*En cas d'ex æquo, les points marqués dans la **deuxième course** détermineront l'ordre au classement final de la manifestation des coureurs ayant marqué des points.*

*Les résultats finals seront complétés en ajoutant les coureurs n'ayant pas marqué des points de Championnat du Monde. Ils seront classés en additionnant leurs positions obtenues dans les **deux courses**. De ces coureurs, le coureur ayant obtenu le classement final le plus bas, sera classé premier derrière les coureurs qui ont marqué des points. Il sera suivi du deuxième coureur classé qui n'a pas marqué de points, et ainsi de suite.*

*En cas d'ex æquo, la position obtenue dans la **deuxième course** déterminera l'ordre au classement final de la manifestation des coureurs n'ayant marqué aucun point.*

Tous les résultats doivent être homologués par la Direction de Course.

Les résultats ne seront qu'officiels qu'au terme du délai de réclamation.

Si un appel est interjeté, les résultats ne peuvent pas être considérés comme définitifs avant qu'une décision ne soit prise par l'organe compétent.

Si un appel est interjeté contre la décision de la Direction de Course, les résultats ne seront considérés comme définitifs avant qu'une décision finale ne soit prise par l'organe compétent.

042.26.2 Présentation et publication

Les résultats devront présenter au minimum les informations suivantes :

- Logos de la FIM et de la FMNR, de l'Organisateur/Moto Club et du Championnat;
- Titre de la manifestation;
- Numéro IMN;
- FMNR;
- Date et lieu de la manifestation;
- Classe ;
- Position, numéro, nom et prénom des coureurs;
- La FMN du coureur;
- La nationalité du coureur;
- Le motorcycle du coureur;
- L'équipe du coureur (Si l'équipe est détentrice d'une Licence FIM d'Equipe);
- Le nombre de tours et temps de tous les coureurs;
- Le nombre de coureurs classés;
- Points de Championnat obtenu par le coureur;
- La vitesse moyenne du vainqueur;
- Le nom du coureur qui a effectué le meilleur tour en course, son temps et sa vitesse moyenne;
- Le nom et signature du Délégué FIM et du Directeur de Course;
- L'heure de la publication des résultats.

Le Chef Chronométrateur du Promoteur du Championnat est responsable de la transmission des résultats de chaque course de Championnat du Monde FIM de SuperMoto dans l'heure qui suit l'approbation de ces résultats à l'Administration FIM. Cette transmission se fera par FTP (File Transfer Protocol) sur le serveur FIM.

042.27 POINTS POUR LE CHAMPIONNAT

Des points sont attribués dans chaque Course de Championnat du Monde aux coureurs selon l'échelle suivante :

25 points au	1 ^{er}	10 points au	11 ^{ème}
22 points au	2 ^{ème}	9 points au	12 ^{ème}
20 points au	3 ^{ème}	8 points au	13 ^{ème}
18 points au	4 ^{ème}	7 points au	14 ^{ème}
16 points au	5 ^{ème}	6 points au	15 ^{ème}
15 points au	6 ^{ème}	5 points au	16 ^{ème}
14 points au	7 ^{ème}	4 points au	17 ^{ème}
13 points au	8 ^{ème}	3 points au	18 ^{ème}
12 points au	9 ^{ème}	2 points au	19 ^{ème}
11 points au	10 ^{ème}	1 point au	20 ^{ème}

Toutes les manifestations comptant pour le Championnat du Monde correspondant seront prises en considération. Toutefois, le Conseil de Direction FIM ou, le cas échéant, le Bureau Exécutif FIM peut, sur proposition de la Commission de Motocross et dans des circonstances exceptionnelles, prendre une décision s'écartant de ce principe.

Le vainqueur du Championnat du Monde est le coureur qui a obtenu le plus de points dans toutes les courses du Championnat du Monde, indépendamment du nombre de courses qu'il a terminées.

En cas d'ex æquo, le nombre de meilleures places sera pris en considération.

S'il y a toujours un ex æquo, les points marqués dans la dernière course du Championnat du Monde détermineront la place dans le classement final. S'il est nécessaire, les points marqués dans l'avant-dernière course du Championnat du Monde détermineront la place dans le classement final, et ainsi de suite.

Pour le Championnat du Monde FIM de Motocross des Constructeurs, seul le motocycle le mieux classé d'un Constructeur obtiendra des points, conformément à sa position à chaque Course de du Championnat du Monde.

En cas d'ex æquo pour le Championnat du Monde FIM de SuperMoto des Constructeurs, les mêmes conditions que pour les coureurs seront appliquées afin de déterminer le vainqueur du Championnat du Monde.

Au cas où un coureur participe avec des motocycles différents, c'est la marque avec laquelle il aura obtenu le plus grand nombre de points qui apparaîtra en regard de son nom dans le classement final, sans pour autant que le calcul du classement du Championnat du Monde FIM de SuperMoto des Constructeurs ne soit modifié.

Les classements du Championnat du Monde ne seront considérés comme définitifs qu'au terme du délai de réclamation et d'appel, et lorsque les réclamations et appels éventuels auront fait l'objet d'une décision et qu'une décision finale ait été prise par l'organe compétent.

Le Champion du Monde FIM de SuperMoto doit être présent à la Cérémonie de Remise des Prix FIM.

042.28 RECLAMATIONS ET APPELS

Toute personne ou groupe de personnes (coureur, concurrent, constructeur, officiel, etc.), reconnu par la FIM et se considérant lésé à la suite d'une décision prise sous l'autorité de la FIM, a le droit de demander réparation pour les conséquences qu'ont entraînées cette décision.

Toutes les réclamations doivent être présentées à la Direction de Course.

En règle générale, toute réclamation contre l'éligibilité d'un coureur, passager, concurrent ou un motorcycle inscrit doit être présentée avant le début des entraînements officiels.

Toutes les autres réclamations doivent être présentées dès que la raison de la réclamation est connue.

Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée dans un délai de 30 minutes, au plus tard, après la publication des résultats.

*Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM et au Règlement Particulier de la manifestation et être accompagnée d'une **caution de € 660.-** ou d'un montant équivalent en monnaie locale, qui sera remboursée si la réclamation est fondée.*

Si la réclamation implique le démontage d'un motorcycle, la caution doit être accompagnée par une caution supplémentaire de € 120.-. Cette caution doit être payée par la partie perdante au mécanicien du coureur qui a dû ouvrir le moteur.

Des réclamations impliquant un contrôle du carburant doivent être accompagnées par une caution supplémentaire de € 800.-.

Un appel contre la décision de la Direction de Course peut être interjeté auprès du Collège de Commissaires FIM. Cet appel doit être présenté 30 minutes au plus tard après notification de cette décision.

Un appel contre la décision du Collège des Commissaires FIM peut être interjeté auprès de la CDI. Cet appel doit être présenté 5 jours au plus tard après notification de la décision du Collège des Commissaires FIM (Caution pour appel : €. 1'200.-).

Après épuisement des instances internes de la FIM, un appel auprès du TAS est toujours possible. Cet appel doit être présenté 5 jours au plus tard après notification de la décision finale.

042.29 TOUR D'HONNEUR

Si la Direction de la Manifestation leur demande, le vainqueur de chaque course de S1 doit faire un tour d'honneur, pour autant que les conditions et le temps le permettent.

042.30 CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

Les trois premiers coureurs de chaque Grand Prix de Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1 (classement final) doivent prendre part à la cérémonie officielle de remise des prix, laquelle doit avoir lieu immédiatement après la dernière course de la manifestation, pour autant que les conditions et le temps le permettent. Toute infraction à ce règlement sera pénalisée par la Direction de Course.

Pendant cette cérémonie de remise des prix, l'hymne national du pays auquel appartient le vainqueur (le passeport faisant foi) doit être joué et les drapeaux nationaux des trois premiers coureurs pourront être hissés en même temps.

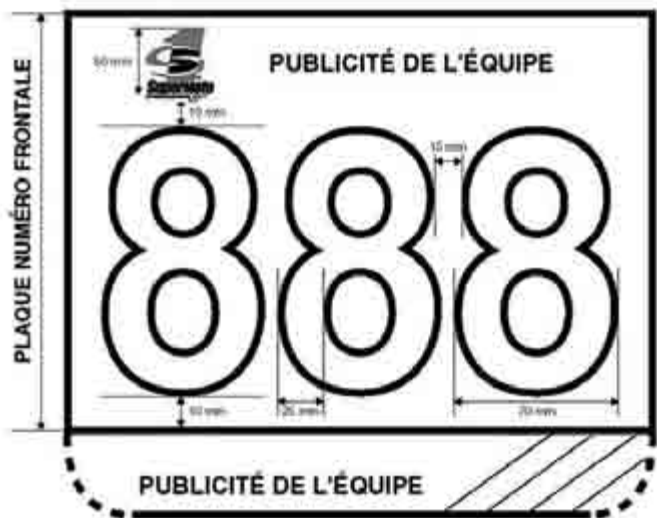
042.31 CONFERENCE DE PRESSE

Les trois premiers coureurs de chaque Grand Prix de Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1 (classement final) et d'autres coureurs, invités par le Promoteur du Championnat FIM, doivent assister à une brève conférence de presse qui doit avoir lieu immédiatement après la cérémonie de remise des prix. Les coureurs concernés doivent assister à la conférence de presse jusqu'à la fin. Toute infraction à ce règlement sera pénalisée par la Direction de Course.

HORAIRE DU CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SUPERMOTO

A ANNONCER

**PLAQUES-NUMEROS FRONTALES
CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SUPERMOTO**



LOGO CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SUPERMOTO



REGLEMENTS 043 - FIM SUPERMOTO OF NATIONS

043.1	TITRE ET GENERALITES	5
043.1.1	FIM SuperMoto of Nations	5
043.1.1.1	Généralités.....	5
043.1.2	Courses supplémentaires/Autres activités.....	6
043.1.3	Horaires de la manifestation	6
043.2	COUREURS.....	6
043.2.1	Licences.....	6
043.2.2	Age des Coureurs	6
043.2.3	Equipements.....	7
043.2.4	Tenue vestimentaire des coureurs/mécaniciens.....	8
043.3	PARCOURS.....	9
043.3.2	Sécurité	9
043.3.3	Inspection	9
043.3.4	Homologation	9
043.4	MOTOCYCLES ET CLASSE	9
043.4.1	Motocycles.....	9
043.4.2	Classe.....	9
043.5	REGLEMENT PARTICULIER.....	9
043.6	OFFICIELS ET PROCEDURES.....	10
043.6.1	Généralités.....	10
043.6.1.1	Officiels détenteurs d'une Licence FIM	11
043.6.1.2	Juridiction	11
043.6.2	Délégué FIM	11
043.6.3	Directeur de la Manifestation FIM	12
043.6.4	Commissaires FIM et FMNR	13
043.6.5	Directeur de Course	14
043.6.6	Commissaire Technique.....	16
043.6.7	Chronométrateur	16
043.6.8	Officiel chargé de l'Environnement	16
043.6.9	Chef du Service Médical	17
043.6.10	Chef d'Equipe	17
043.6.11	Direction de la Manifestation.....	18
043.6.12	Direction de Course	18
043.6.13	Collège des Commissaires FIM	20
043.6.14	Procès-Verbaux des réunions.....	21
043.6.15	Publication d'une décision / Notification	21

043.7 NUMEROS DE DEPART	23
043.8 ENGAGEMENTS	23
043.8.1 <i>Acceptation des engagements.....</i>	<i>23</i>
043.8.2 <i>Changement de coureurs</i>	<i>25</i>
043.8.3 <i>Non-participation à une manifestation</i>	<i>26</i>
043.9 LAISSEZ-PASSER FIM	26
043.10 VERIFICATIONS PRELIMINAIRES.....	26
043.10.1 <i>Contrôle administratif.....</i>	<i>26</i>
043.10.2 <i>Vérifications techniques.....</i>	<i>27</i>
043.10.2.1 <i>Logo et autocollant du FIM SuperMoto of Nations.....</i>	<i>28</i>
043.10.2.2 <i>Spécifications techniques additionnelles</i>	<i>28</i>
043.10.2.3 <i>Pneus</i>	<i>29</i>
043.10.2.4 <i>Caméras embarquées.....</i>	<i>29</i>
043.10.3 <i>Contrôle Médical Spécial.....</i>	<i>30</i>
043.11 REUNION AVEC LES ORGANISATEURS.....	30
043.12 FORMAT DE COURSE.....	30
043.13 ESSAIS LIBRES	31
043.14 BRIEFING AVEC LES COUREURS	32
043.15 ESSAIS CHRONOMETRES	32
043.16 QUALIFICATIONS.....	33
043.17 RESULTATS DES QUALIFICATIONS	35
043.18 ACTIVITES PROMOTIONNELLES POUR LE PUBLIC	35
043.18.1 <i>Séance d'autographes</i>	<i>35</i>
043.18.2 <i>Présentation des coureurs</i>	<i>35</i>
043.19 WARM-UP.....	35
043.20 COURSES.....	36
043.20.1 <i>Finale B</i>	<i>36</i>
043.20.2 <i>Ordre de départ pour la Finale B.....</i>	<i>36</i>
043.20.3 <i>FIM SuperMoto of Nations</i>	<i>37</i>
043.20.4 <i>Ordre de départ pour le FIM SuperMoto of Nations</i>	<i>37</i>
043.21 PROCEDURES DE DEPART.....	38
043.21.1 <i>Procédure de départ avec des feux.....</i>	<i>38</i>
043.21.2 <i>Procédure de départ avec des drapeaux</i>	<i>44</i>

043.21.3	Départ anticipé	45
043.21.4	Pénalité de "Stop and Go".....	45
043.22	ARRET DES ESSAIS/D'UNE COURSE	46
043.23	COMPORTEMENT DU COUREUR ET AIDE A CE DERNIER LORS DES ESSAIS, QUALIFICATIONS ET COURSES	46
043.24	SIGNAUX OFFICIELS	51
043.25	FRANCHISSEMENT DES LIGNES DE CONTROLE	54
043.26	VERIFICATIONS ET CONTROLES APRES UNE COURSE.....	54
043.26.1	Contrôle sonore après une Course	54
043.26.2	Vérification finale	55
043.26.3	Coût d'un contrôle de motorcycle suite à une réclamation	55
043.26.4	Contrôle du carburant.....	55
043.26.5	Contrôles antidopage et d'alcoolémie.....	56
043.27	RESULTATS.....	56
043.27.1	Procédure.....	56
043.27.1.1	Finale B	57
043.27.1.2	FIM SuperMoto of Nations / Courses.....	57
043.27.1.3	FIM SuperMoto of Nations / Manifestation	58
043.27.2	Présentation et publication	59
043.28	RECLAMATIONS ET APPELS.....	60
043.29	TOUR D'HONNEUR.....	61
043.30	CEREMONIE DE REMISE DES PRIX	61
043.31	CONFERENCE DE PRESSE.....	61
	HORAIRE DU FIM SUPERMOTO OF NATIONS	62
	PLAQUE-NUMERO FRONTALE DU FIM SUPERMOTO OF NATIONS	64
	LOGO DU FIM SUPERMOTO OF NATIONS	64
	DOSSARD FIM SUPERMOTO OF NATIONS	65

Responsabilités et Conditions Générales

Tous les coureurs, équipes, officiels et autres parties participant au SuperMoto of Nations FIM s'engagent, en leur propre nom, celui de leurs employés et agents, à respecter toutes les dispositions du/(des) :

- 1. Code Sportif FIM*
- 2. Règlements de SuperMoto of Nations FIM*
- 3. Règlements Techniques Motocross FIM*
- 4. Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM*
- 5. Normes FIM pour les Circuits de SuperMoto*
- 6. Code de l'Environnement FIM*
- 7. Code Médical FIM*
- 8. Code Antidopage FIM*
- 9. Annuaire FIM*
- 10. Manuel pour les Organismes FIM*

de l'année courante, tels que complétés et modifiés périodiquement (ci-après désignés collectivement sous la dénomination "Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto").

Les "Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto" peuvent être traduits dans d'autres langues, mais c'est le texte anglais qui prévaudra en cas de conflit concernant son interprétation.

Il incombe à chaque coureur et/ou chaque équipe de s'assurer que toutes les personnes concernées par leur engagement respectent en tout temps les Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto. A tout moment lors du déroulement de la manifestation, la responsabilité du coureur, ou de toute autre personne s'occupant d'un motocycle inscrit est solidairement et conjointement engagée avec l'équipe.

Toute personne concernée de quelque manière que ce soit par un motocycle inscrit, ou présente à quelque titre que ce soit dans le Parc des Coureurs, Zone d'attente, Zone de réparations et de signalisation ou sur le circuit, doit en tout temps au cours de la manifestation porter un laissez-passer approprié.

Des actions, jugées par les officiels responsables comme étant contraires aux Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto ou jugées comme étant déloyales ou allant à l'encontre des meilleurs intérêts du sport ou de la manifestation en question, sont sujettes à des mesures disciplinaires comme prévu par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage.

043.1 TITRE ET GENERALITES

043.1.1 FIM SuperMoto of Nations

Un Championnat du Monde FIM de SuperMoto par équipes, entre équipes nationales sélectionnées par les FMN, intitulé le "FIM SuperMoto of Nations" est organisé chaque année par la FIM.

Ce Championnat FIM est soumis aux Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto, Code Sportif, Chapitre 30 "Championnats du Monde et Prix FIM".

Cette manifestation doit être inscrite au Calendrier.

043.1.1.1 Généralités

Le FIM SuperMoto of Nations commence au moment des vérifications techniques et sportives et se termine quand les formalités suivantes ont eu lieu :

- a) Les résultats finaux ont été approuvés par la Direction de Course;*
- b) Tous les délais pour déposer des réclamations/appels sont écoulés; et*
- c) Tous les contrôles techniques, sportifs et antidopage ont été effectués.*

Si une réclamation a été déposée, les résultats ne seront pas officiels avant qu'une décision n'ait été prise par la Direction de Course.

Si un appel a été déposé contre la décision de la Direction de Course, les résultats ne seront pas officiels avant qu'une décision n'ait été prise par le Collège des Commissaires FIM.

Tous les officiels, commissaires et l'équipe médicale doivent rester au circuit, complètement opérationnels – à la disposition de la Direction de Course et/ou le Collège des Commissaires FIM – de jusqu'à la fin du temps prévu pour déposer une réclamation/appeal.

Le FIM SuperMoto of Nations doit être organisé sur des circuits qui ont été approuvés par la FIM et respecter les Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto.

La manifestation ne peut être organisée sans que les organisateurs aient obtenu au préalable toutes les autorisations légales nécessaires.

Les organisateurs ont la responsabilité de fournir toutes les installations et le personnel afin d'assurer un déroulement sûr, efficace et sans heurts de la manifestation.

L'assurance responsabilité civile entrera en vigueur deux jours avant le début des essais et prendra fin deux jours après la course.

043.1.2 Courses supplémentaires/Autres activités

Des courses supplémentaires ou toute autre activité comme l'utilisation du circuit par des véhicules pendant la manifestation, démonstrations et exhibitions incluses, doivent toujours être autorisées préalablement par la FIM et le Promoteur du Championnat FIM. L'autorisation de la FIM n'implique pas, ni comprend une implication et/ou responsabilité pour ces courses annexes et/ou autres activités qui ne se déroulent pas sous l'égide et la responsabilité de la FIM.

La priorité doit en tout temps être donnée au programme du FIM SuperMoto of Nations. Si nécessaire, la Direction de la Manifestation peut modifier les horaires de ces autres activités ou les annuler.

043.1.3 Horaires de la manifestation

Tous les horaires indiqués sont des horaires standard. Ils peuvent être modifiés à tout moment par la FIM et le Promoteur du Championnat FIM.

043.2 COUREURS

043.2.1 Licences

La participation au FIM SuperMoto of Nations est limitée aux détenteurs d'une licence valide de Championnat du Monde FIM de SuperMoto.

043.2.2 Age des Coureurs

Des licences de coureur pour le Championnat du Monde FIM de SuperMoto ne sont délivrées qu'aux personnes ayant atteint les âges minimaux suivants :

- Classe S1 : 15 ans

La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur et la limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année au cours de laquelle le coureur atteint ses 50 ans.

Les coureurs de plus de 50 ans doivent joindre à leur demande de licence coureur un certificat d'aptitudes physiques (y compris un électrocardiogramme sur un test d'effort normal).

Voir également Art. 60.4 du Code Sportif.

043.2.3 Equipements

C'est la responsabilité de chaque coureur de sélectionner un casque et un équipement qui fournira une protection appropriée.

Bien que la FIM approuve des matériaux, elle ne souscrit pas ou ne se porte garant pour certains produits ou fabricants. Les coureurs doivent se fier à leur propre jugement sur la protection et la durabilité dans le choix de casques et équipements.

Pendant les manifestations, les coureurs doivent porter l'équipement suivant :

1. Casques

Les casques doivent être conformes aux Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto. Les casques doivent être marqués avec l'une des marques des normes internationales officielles indiquées dans les Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto. Les cheveux longs doivent être attachés dans le casque.

Les casques doivent être de la même couleur pour chaque membre de la même équipe et les couleurs du drapeau national doivent être représentées, soit par des rayures, rubans ou par un autre dessin.

2. Protection des yeux

La protection des yeux doit être conforme aux Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto, et doit être portée au départ de chaque séance d'essais, qualification ou course.

3. Equipement et vêtements de protection

Les coureurs doivent porter une combinaison de cuir (une pièce) avec un rembourrage supplémentaire en cuir, ou autre protection, sur les points de contact principaux : genoux, coudes, épaules, hanches, etc.

La doublure ou les sous-vêtements ne doivent pas être en matière synthétique qui peut fondre et blesser la peau des coureurs.

Les coureurs doivent également porter des gants et des bottes de cuir qui, avec la combinaison, couvrent complètement le coureur depuis le cou jusqu'en bas.

Des matières remplaçant le cuir peuvent être utilisées, pour autant qu'elles aient été contrôlées par le Chef Commissaire Technique.

L'utilisation d'une protection dorsale est hautement recommandée.

Il est recommandé que les coureurs portent un dossard de leur équipe nationale sur leurs vêtements de protection (voir dessin). Ce dossard doit être de la même couleur pour chaque membre de la même équipe et les couleurs du drapeau national doivent être représentées, soit par des rayures, rubans ou par un autre dessin.

4. Logo du FIM SuperMoto of Nations

Tous les coureurs doivent arborer le logo du FIM SuperMoto of Nations (50mm x 50mm) sur le devant de leur combinaison et/ou dossard, dans la région du torse ou de l'épaule.

5. Nom de famille et numéro de départ du coureur

Le nom de famille du coureur doit apparaître dans la région de l'épaule de la combinaison et/ou du dossard. Le numéro doit apparaître sous du nom du coureur.

6. Sponsors

Des sponsors de l'équipe et/ou du coureur peuvent apparaître sur le devant du dossard.

043.2.4 Tenue vestimentaire des coureurs/mécaniciens

Tous les coureurs et mécaniciens doivent avoir une tenue propre et soignée.

Seules les personnes vêtues convenablement et munies des laissez-passer appropriés seront autorisées dans les zones restreintes.

Des jeans coupés, des chemises sans manches et des sandales sont interdits dans la zone d'attente et la voie des stands.

Les mécaniciens sont encouragés à arborer le logo du FIM SuperMoto of Nations sur leurs chemises/tenues.

043.3 PARCOURS

043.3.1 Spécifications du parcours

Voir les Normes FIM pour les Circuits de SuperMoto (Normes SM).

043.3.2 Sécurité

Voir les Normes FIM pour les Circuits de SuperMoto (Normes SM).

043.3.3 Inspection

Voir les Normes FIM pour les Circuits de SuperMoto (Normes SM).

043.3.4 Homologation

Voir les Normes FIM pour les Circuits de SuperMoto (Normes SM).

043.4 MOTOCYCLES ET CLASSE

043.4.1 Motocycles

La manifestation est ouverte aux motocycles tels qu'ils sont définis dans les Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto, Annexe 01, Règlements Techniques Motocross.

043.4.2 Classe

La classe reconnue pour le FIM SuperMoto of Nations est la suivante:

- S1 : Motocycles de la Cat. I, Groupe A1, au-dessus de 175cc jusqu'à 250cc pour les moteurs 2-temps et au-dessus de 290cc jusqu'à 450cc pour les moteurs 4-temps.

043.5 REGLEMENT PARTICULIER

Le Règlement Particulier (RP) doit être publié dans les deux langues officielles de la FIM et doit être approuvé par la FMNR et la FIM, et ensuite ratifié par la Direction de Course.

Le RP doit être rédigé conformément au RP type établi par la CMS/FIM (Voir copie publiée dans cette brochure).

La copie électronique doit être envoyée à l'Administration FIM au plus tard trois mois avant la date de la manifestation pour obtenir l'approbation de la FIM. Dès son approbation, la FIM, la FMNR et l'organisateur doivent également publier ce RP sur leurs sites respectifs.

Au plus tard deux mois avant la date de la manifestation, la FMNR doit envoyer une copie électronique du RP approuvé à toutes les fédérations ayant des coureurs susceptibles de participer à la manifestation en question.

Aucune modification ne peut être apportée au RP après l'approbation de la FIM ou de la FMNR et après la date d'ouverture des inscriptions. Toutefois, dans des cas exceptionnels, une modification peut être autorisée pour autant qu'elle soit approuvée par la FIM ou la Direction de Course et ensuite portée à la connaissance de toutes les personnes concernées.

043.6 OFFICIELS ET PROCEDURES

043.6.1 Généralités

La direction et la supervision des manifestations ainsi que la procédure judiciaire sont assurées par des officiels nommés par la FIM ou les FMN.

La FIM et les FMN nomment des officiels et demeurent garantes de leur aptitude et de leur intégrité pour une fonction dûment justifiée. Ces officiels doivent être détenteurs de la licence FIM valable pour la discipline et la fonction concernées.

Les licences FIM d'Officiel ne sont émises qu'après que les officiels aient prouvé leur compétence selon les modalités prévues pour chaque discipline. Les Commissions FIM compétentes organisent des séminaires, obligatoires pour certains officiels.

La FIM se réserve le droit, le cas échéant, de renouveler ou d'annuler une nomination.

Un officiel ne peut pas être coureur, sponsor, chef d'équipe, mécanicien ou promoteur dans la manifestation en question.

Le Directeur Course doit présenter au Délégué FIM une liste de tous les Officiels dont le numéro de licence doit être mentionné.

Tous les Officiels et Commissaires doivent rester opérationnels et disponibles, avec tout l'équipement en place au circuit, jusqu'à la fin de la période prévue pour formuler une réclamation.

Voir également les Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto, Chapitre 40 du Code Sportif.

043.6.1.1 Officiels détenteurs d'une Licence FIM

Tout officiel ci-dessous, lorsqu'il est en fonction à des manifestations comptant pour les Championnats du Monde FIM, doit être détenteur de la licence adéquate d'officiel de la FIM valable pour l'année en cours :

- *Délégué FIM;*
- *Directeur de la Manifestation FIM;*
- *Chef des Commissaires FIM;*
- *Commissaire FMNR;*
- *Directeur de Course;*
- *Commissaire Technique;*
- *Chronométrateur;*
- *Commissaire Environnement;*
- *Chef du Service Médical.*

043.6.1.2 Juridiction

A l'exception du Délégué FIM, du Directeur de la Manifestation FIM et des Membres du Collège de Commissaires FIM, tous les détenteurs de licences et de laissez-passer FIM, les officiels et leurs adjoints ainsi que toute autre personne impliqués dans une manifestation sont soumis à l'autorité du Directeur de Course.

043.6.2 Délégué FIM

Le Conseil de Direction FIM nomme le Délégué FIM.

Si le Délégué FIM est empêché d'arriver à temps à la manifestation, la FIM prendra une décision quant à son remplacement.

Le Délégué FIM n'a aucune responsabilité quant à l'organisation de la manifestation et ses seules tâches sont de représentation et de supervision sauf s'il agit en tant que Membre de la Direction de Course.

Le pouvoir et les responsabilités du Délégué FIM comprennent mais ne sont pas limitées à :

- *Le Délégué FIM exerce le contrôle suprême de la manifestation et il doit s'assurer que tous les règlements FIM sont respectés.*

- *Le Délégué FIM convoquera une réunion de la Direction de Course avant la première séance officielle d'entraînements et à la fin de chaque journée d'entraînements et de courses officielles.*
- *Le Délégué FIM est responsable de la communication avec les Commissaires.*
- *Le Délégué FIM a le droit d'inviter des personnes aux séances de la Direction de Course, si cela est adéquat.*
- *Le Délégué FIM doit s'assurer que les décisions de la Direction de Course sont conformes aux règles du Code Sportif, aux réglementations publiées par la FIM et au Règlement Particulier de la manifestation.*
- *Le Délégué FIM doit s'assurer que toutes les parties concernées, ainsi que les Commissaires, reçoivent une notification écrite de toute décision judiciaire prononcée par la Direction de Course dans les plus brefs délais.*
- *Le Délégué FIM doit rassembler tous les rapports et résultats officiels de la manifestation et les envoyer avec son rapport à l'Administration FIM.*
- *A la fin de la manifestation, le Délégué FIM doit signer, avec le Directeur de Course, les classements officiels de la manifestation.*
- *Le Délégué FIM doit envoyer à l'Administration FIM dans les 72 heures suivant la fin de la manifestation son rapport sur la manifestation, en utilisant le Dossier FIM officiel. Ce dossier contiendra : son rapport; les détails de toutes les réclamations présentées, avec les cautions retenues; une copie du certificat d'assurance responsabilité civile; les résultats officiels; le programme officiel de la manifestation et d'autres documents officiels comme demandé dans le dossier.*

043.6.3 Directeur de la Manifestation FIM

La FIM nommera le Directeur de la Manifestation FIM.

Si le Directeur de la Manifestation FIM est empêché d'arriver à temps à la manifestation, le Délégué FIM prendra une décision quant à son remplacement.

Le Directeur de la Manifestation FIM n'a aucune responsabilité quant à l'organisation de la manifestation et ses seules tâches sont la représentation et la supervision sauf, s'il agit en tant que Membre de la Direction de Course.

L'autorité et les responsabilités du Directeur de la Manifestation FIM comprennent mais ne sont pas limitées à :

- *Le Directeur de la Manifestation FIM est responsable de toutes les communications entre la Direction de la Manifestation et la Direction de Course.*
- *Le Directeur de la Manifestation FIM doit être présent au plus tard 24 heures avant l'heure officielle du début des entraînements et de la manifestation et jusqu'à ce que ses fonctions soient terminées.*
- *En compagnie du Délégué FIM et du Directeur de Course, le Directeur de la Manifestation FIM doit inspecter le circuit et les installations de sécurité avant le début des entraînements.*
- *Le Directeur de la Manifestation FIM est responsable de toutes les communications entre la Direction de la Manifestation et la Direction de Course.*
- *Le Directeur de la Manifestation FIM peut faire des recommandations à la Direction de la Manifestation, qui influenceraient ou modifieraient le programme publié, telles que reprise d'une course, la durée d'une course, ou ajournement, arrêt ou annulation de la manifestation.*
- *Dans des cas exceptionnels lors d'une séance d'essais et/ou d'une course, le Directeur de la Manifestation FIM peut de sa propre initiative prendre des décisions qui ont une influence ou qui modifient le programme publié, telles que la durée, l'arrêt, la reprise d'une séance d'essais/d'une course, la disqualification d'un coureur.*

043.6.4 Commissaires FIM et FMNR

Il y aura un Collège de deux Commissaires :

- *Le Chef Commissaire FIM;*
- *Le Commissaire FMNR.*

Le Chef Commissaire est nommé par le Conseil de Direction FIM.

Si le Chef Commissaire FIM nommé est empêché d'arriver à temps à la manifestation, le Bureau CMS peut nommer un remplaçant, la première priorité étant donnée à un Membre de la CMS ne faisant pas partie de la FMNR.

La FMNR est limitée à un seul Commissaire FMNR.

Chaque Commissaire dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'ex aequo, le Chef Commissaire a la voix prépondérante.

Les Commissaires n'ont aucune responsabilité quant à l'organisation de la manifestation et leur seule tâche est de statuer sur les appels interjetés contre les décisions de la Direction de Course.

L'autorité et les responsabilités des Commissaires comprennent mais ne sont pas limitées à :

- *S'assurer que la manifestation se déroule conformément au Règlement et rapporter à la Direction de Course toute infraction.*
- *Se prononcer sur tout appel contre les décisions de la Direction de Course.*
- *Le Chef Commissaire FIM doit s'assurer que les décisions du collège des Commissaires sont conformes aux règles du Code Sportif, aux réglementations publiées par la FIM et au Règlement Particulier de la manifestation.*
- *Le Chef Commissaire FIM doit s'assurer que toutes les parties concernées, ainsi que la Direction de Course, reçoivent une notification écrite de toute décision judiciaire prononcée par les Commissaires dans les plus brefs délais.*

043.6.5 Directeur de Course

Le Directeur de Course est nommé par la FMNR.

Lorsqu'il effectue ses tâches, le Directeur de Course doit agir et travailler en consultation permanente avec le Directeur de la Manifestation FIM.

Le Directeur de Course est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation. Ses tâches primordiales comprennent mais ne sont pas limitées à :

- *Le Directeur de Course doit certifier que l'autorisation officielle des autorités locales pour la réalisation de la manifestation a été accordée à l'organisateur.*
- *Le Directeur de Course doit présenter au Délégué FIM une copie de la police d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.*
- *Le Directeur de Course doit s'assurer que le circuit, la piste ou le terrain sont en bonne condition, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions, que les services de sécurité, médical et de contrôle sont prêts à intervenir.*

- *Le Directeur de Course doit s'assurer de l'identité des coureurs, de la numérotation correcte des motocycles, et que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une blessure, une suspension, d'une disqualification ou autre interdiction (Selon les informations qui seront fournies par l'Administration FIM ou le Promoteur du Championnat FIM).*
- *Le Directeur de Course peut faire des recommandations à la Direction de la Manifestation qui influenceraient ou modifieraient le programme publié, telles que reprise d'une course, la durée d'une course, ou ajournement, arrêt ou annulation de la manifestation.*
- *Dans des cas exceptionnels lors d'une séance d'essais et/ou d'une course, le Directeur de Course peut de sa propre initiative prendre des décisions qui ont une influence ou qui modifient le programme publié, telles que la durée, l'arrêt, la reprise d'une séance d'essais/d'une course, la disqualification d'un coureur.*
- *Le Directeur de Course peut, dans des cas urgents de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure, retarder le départ d'une manifestation, faire procéder à l'amélioration des conditions du circuit, de la piste ou du terrain, d'arrêter prématurément une manifestation ou d'annuler une manifestation en tout ou partie.*
- *Le Directeur de Course peut refuser à un coureur ou à un motocycle de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité.*
- *Pour faire respecter les règlements FIM, le Directeur de Course peut proposer des sanctions à la Direction de Course.*
- *Le Directeur de Course peut donner des ordres pour faire évacuer du circuit, de la piste ou du terrain et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable.*
- *Le Directeur de Course doit signaler à la Direction de Course toutes les décisions à prendre ou déjà prises et toute réclamation qui lui a été remise.*
- *Le Directeur de Course doit rassembler les rapports de tous les officiels, ainsi que tout autre élément nécessaire pour lui permettre de présenter son rapport à la Direction de Course et de faire approuver les résultats provisoires de la manifestation.*

043.6.6 Commissaire Technique

Le Commissaire Technique, nommé par la FMNR, doit en particulier :

- *Procéder à la vérification des machines et des équipements conformément aux règlements de la FIM et au Règlement Particulier.*
- *Si la Direction de Course le lui demande, assister à des réunions, mais sans droit de vote.*
- *Rédiger un rapport technique et en remettre une copie au Directeur de Course.*

043.6.7 Chronométrateur

Les chronométrateurs nommés doivent en particulier :

- *Etre qualifiés pour l'utilisation du système de chronométrage de la manifestation.*
- *Si la Direction de Course le lui demande, assister à des réunions, mais sans droit de vote.*
- *Si les coureurs le lui demandent, examiner leurs résultats et leur montrer les enregistrements de leurs temps tour par tour.*
- *Produire les résultats officiels conformément aux Règlements de la FIM et en remettre une copie au Directeur de Course.*

043.6.8 Officiel chargé de l'Environnement

Le Commissaire Environnement, nommé par la FMNR, est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier :

- *S'assurer que le Code FIM de l'Environnement est respecté.*
- *Signaler au Directeur de Course toute infraction au Code de l'Environnement.*
- *Avoir accès à toutes les informations relatives à la manifestation, et être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations à la Direction de la Manifestation sur tous les aspects de la manifestation pouvant avoir des conséquences potentielles sur l'environnement.*

- Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la Commission concernée, l'envoyer à l'Administration FIM et en remettre une copie au Directeur de Course.
- Donner ses recommandations à la Direction de la Manifestation.
- Si la Direction de Course le lui demande, assister à des réunions, mais sans droit de vote.

043.6.9 Chef du Service Médical

Le Chef du Service Médical, nommé par la FMNR, est responsable de tous les aspects médicaux et il doit en particulier :

- S'assurer que le Code Médical FIM est respecté.
- Inspecter tous les services médicaux/paramédicaux, au plus tard 30 minutes avant le début des essais et de la course, chaque jour de la manifestation.
- S'assurer que tous les services et personnel médical/paramédical se trouvent à leur place et sont prêts à intervenir.
- S'assurer que tous les services médicaux/paramédicaux soient informés avant le début de la première séance d'essais ainsi qu'après la manifestation.
- Si la Direction de Course le lui demande, assister à des réunions, mais sans droit de vote.
- Donner des informations et recommandations à la Direction de Course sur les coureurs blessés et tous les aspects de la manifestation qui peuvent avoir des conséquences médicales potentielles.
- Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la Commission concernée et en remettre une copie au Directeur de Course.

043.6.10 Chef d'Equipe

Chaque équipe nationale est limitée à un seul Chef d'Equipe.

Un Chef d'Equipe ne devrait pas être en même temps coureur.

Le Chef d'Equipe est nommé par la FMN de l'équipe qu'il représente.

Pendant la manifestation, le Chef d'Equipe sera responsable de toutes les choses qui concernent son équipe.

La FIM doit être informée par écrit de toutes les nominations des Chefs d'Equipe au plus tard le jour de clôture des inscriptions.

043.6.11 Direction de la Manifestation

La Direction de la Manifestation est composée par le Directeur de la Manifestation FIM, un Représentant du Promoteur du Championnat FIM, ainsi qu'un Représentant de l'Organisateur respectif.

Le Directeur de la Manifestation FIM et le Représentant du Promoteur du Championnat FIM ont chacun le droit de vote, Le Représentant de l'Organisateur n'a pas de droit de vote. Le Représentant du Promoteur du Championnat FIM a une voix prépondérante.

La Direction de la Manifestation dirige la manifestation et doit :

- *S'assurer que la manifestation se déroule de manière efficace et régulière.*
- *Faire des recommandations à l'Organisateur pour améliorer le déroulement efficace et régulier de la manifestation.*
- *Rendre attentif la Direction de Course sur tous les faits contraires aux Règlements.*
- *Annoncer à la Direction de Course toute infraction aux Règlements.*

Les réunions de la Direction de la Manifestation sont présidées par le Représentant du Promoteur du Championnat FIM.

La Direction de la Manifestation se réunira chaque fois que cela s'avère nécessaire au cours de la manifestation mais, au minimum :

- *A la fin de la première journée de la manifestation (= le jour où commencent le contrôle administratif et les vérifications techniques).*
- *A la fin de chaque jour suivant.*
- *A la fin de la manifestation.*

043.6.12 Direction de Course

La Direction de Course est composée du Délégué FIM, le Directeur de la Manifestation FIM et le Directeur de Course.

Chaque Membre dispose d'un vote. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité, le Délégué FIM a une voix prépondérante.

Le quorum pour une séance de la Direction de Course est de trois personnes.

Les réunions de la Direction de la Direction de Course sont présidées par le Délégué FIM.

La Direction de Course se réunira chaque fois que cela s'avère nécessaire au cours de la manifestation, au moins avant la première séance officielle d'entraînements et à la fin de chaque journée d'entraînements et ou courses officielles.

La Direction de Course entendra toutes les réclamations qui sont faites lors de la manifestation.

La Direction de Course a compétence pour prononcer d'office des sanctions contre les coureurs, le personnel des Equipes, les officiels, promoteurs et organisateurs ainsi que toutes les personnes impliquées pour toutes leurs attributions lors d'une manifestation ou dans le Championnat.

L'autorité et les tâches de la Direction de Course sont :

- Approuver tous les résultats officiels de la manifestation.*
- Imposer une sanction pour infraction aux Règlements.*
- Imposer une sanction à toute action ou acte volontaire ou involontaire, accompli au cours d'une manifestation par une personne ou un groupe de personnes, contraire aux règlements en vigueur ou aux ordres donnés par un officiel de la manifestation*
- Imposer une sanction à toute action de corruption ou de fraude ou tout acte portant préjudice aux intérêts des manifestations ou du sport, accompli par une personne ou un groupe de personnes pendant une manifestation.*
- Imposer une sanction à un organisateur pour incapacité à assurer un déroulement efficace et régulier de la manifestation ou infraction grave aux Règlements.*
- Se prononcer sur toute réclamation relative aux infractions aux Règlements.*

La Direction de Course peut prononcer les sanctions prévues par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM, sans préjudice des dispositions des Art. 2.2 et 2.3 du même Code :

- un avertissement
- une amende jusqu'à un maximum de € 3'000.-
- une pénalité de temps et/ou points
- une disqualification
- une suspension pour une période n'excédant pas 30 jours à partir de la date de l'infraction.

ou déferer le cas à la Cour Disciplinaire Internationale pour infliger une sanction plus grave qui n'est pas de sa compétence.

Toute personne ou organisation se considérant lésée à la suite d'une décision disciplinaire prise par la Direction de Course a le droit de faire un appel contre cette décision. Cet appel doit être présenté au Collège des Commissaires FIM 30 minutes au plus tard après notification de cette décision.

Les appels contre une décision disciplinaire par la Direction de Course seront traités par le Collège des Commissaires FIM.

043.6.13 Collège des Commissaires FIM

Le Collège des Commissaires FIM est composée du :

- Le Chef Commissaire FIM;
- Le Commissaire FMNR.

Le quorum pour une séance du Collège des Commissaires FIM est de deux personnes.

Chaque Membre dispose d'un vote. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité, le Chef Commissaire FIM a une voix prépondérante.

Les réunions du Collège des Commissaires FIM sont présidées par le Chef Commissaire FIM.

Le Collège des Commissaires FIM se réunira chaque fois que cela s'avère nécessaire au cours de la manifestation.

Le Collège des Commissaires FIM entendra tous les appels contre les décisions prises par la Direction Course.

Le Collège des Commissaires FIM peut prononcer les sanctions prévues par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM, sans préjudice des dispositions des Art. 2.2 et 2.3 du même Code :

- un avertissement
- une amende jusqu'à un maximum de € 3'000.-
- une pénalité de temps et/ou points
- une disqualification
- une suspension pour une période n'excédant pas 30 jours à partir de la date de l'infraction.

ou déferer le cas à la Cour Disciplinaire Internationale pour infliger une sanction plus grave qui n'est pas de sa compétence.

Un appel contre la décision de la Direction de Course peut être interjeté auprès du Collège de Commissaires FIM. Cet appel doit être présenté 30 minutes au plus tard après notification de cette décision.

Après épuisement des instances internes de la FIM, un appel auprès du TAS est toujours possible. Cet appel doit être présenté 5 jours au plus tard après notification de la décision finale.

043.6.14 Procès-Verbaux des réunions

Les Procès-Verbaux de toutes les séances de la Direction de Course et/ou le Collège des Commissaires FIM doivent être rédigés dans les deux langues officielles de la FIM, à moins que la Direction de Course ou le Collège des Commissaires FIM ne les accepte dans une seule langue officielle.

Les Procès-Verbaux indiqueront en détail les sanctions éventuellement infligées, les décisions prises au sujet de toute réclamation présentée (dont une copie doit être jointe), les précisions concernant les accidents qui ont pu se produire, les irrégularités éventuellement constatées, ainsi que le point de vue de la Direction de Course en ce qui concerne le succès de l'organisation et les éventuelles observations qu'elle juge utile de signaler.

Les Procès-Verbaux sont établis par le Secrétaire et porteront sa signature et celle du Délégué FIM.

Le Délégué FIM doit envoyer une copie de ces Procès-Verbaux à l'Administration FIM dans les 72 heures qui suivent la fin de la manifestation.

043.6.15 Publication d'une décision / Notification

Toutes les décisions de la Direction de la Manifestation, la Direction de Course et/ou le Collège des Commissaires FIM doivent être rendus publics dans les délais les plus raisonnablement brefs. Ces décisions doivent être publiées au moins en Anglais.

Toute décision prononcée par la Direction de Course et/ou Collège des Commissaires FIM doit être notifiée par écrit et remise en main propre sur le lieu de la manifestation avec accusé de réception.

Cette notification d'une décision devra :

- *Citer les noms et numéro de licence des Membres de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FIM;*
- *Citer le(s) noms(s) de la partie (des parties) impliquée(s);*
- *Dans le cas d'une réclamation, citer que la caution de réclamation a été payée par la partie qui introduit la réclamation;*
- *Citer les raisons de l'action entreprise/réclamation;*
- *Citer les Articles auxquels l'action entreprise/réclamation fait référence;*
- *Citer toute autre information obtenue lors de l'audience;*
- *Citer les raisons de la décision de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FIM, ses preuves et raisons en bref;*
- *Pour les décisions de la Direction de Course : être signé par le Délégué FIM, le Directeur de la Manifestation FIM et le Directeur de Course;*
- *Pour les décisions du Collège des Commissaires FIM : être signé par le Chef Commissaire FIM et le Commissaire FMNR.*

Si la partie (les parties) impliquée(s) est (sont) notifiée(s) par écrit lors de la manifestation, la procédure suivante doit être suivie :

- *La partie (les parties) concernée(s) par la décision de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FIM doit (doivent) signer une copie de la notification / un accusé de réception.*
- *Le nom de la personne qui reçoit la notification, sa position/fonction, le lieu, la date, l'heure de réception doivent également être cités sur cet accusé de réception.*
- *La copie de la notification de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires FIM, signée pour réception par la partie (les parties) concernée(s) doit être ajoutée au rapport du Délégué FIM.*

043.7 NUMEROS DE DEPART

Les 16 premières équipes au classement du FIM SuperMoto of Nations de l'année précédente auront leurs numéros de départ réservés.

Ces numéros seront identiques au classement de l'équipe dans le FIM SuperMoto of Nations de l'année précédente, et attribué en conséquence (Numéros 1 à 48).

L'équipe gagnante se verra attribuer les numéros 1, 2, 3; l'équipe classée deuxième : 4, 5, 6; et ainsi de suite.

Les 10 équipes restantes de la Finale B de l'année précédente (positions 17 à 26) se verront attribuer des numéros au-dessus de 48 (49 à 78).

L'équipe classée 17^{ème} se verra attribuer les numéros 49, 50, 51; l'équipe classée 18^{ème} : 52, 53, 54; et ainsi de suite.

La FIM attribue des numéros de départ à toutes les autres équipes qui se sont engagées à la manifestation.

043.8 ENGAGEMENTS

043.8.1 Acceptation des engagements

Le nombre d'équipes engagés pour le FIM SuperMoto of Nations est limité à un maximum de 32.

Chaque FMN peut inscrire un maximum de deux équipes :

- *Une Equipe Nationale;*
- *Une Equipe Junior (les coureurs de cette équipe n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans).*

Si une FMN n'engage qu'une Equipe Junior, celle-ci sera automatiquement considérée Equipe Nationale.

Chaque équipe est composée de trois coureurs sur des motocycles de la classe S1.

Les membres d'une équipe doivent être détenteurs du passeport du pays qu'ils représentent, mais peuvent être détenteurs d'une licence délivrée par n'importe quelle FMN.

Pour le FIM SuperMoto of Nations seront acceptées les inscriptions des FMN/équipes qui ont soumis une demande d'engagement à l'Administration FIM avant la date de clôture des inscriptions.

Les FMN/Équipes doivent utiliser le bulletin d'engagement officiel du FIM SuperMoto of Nations, sur lequel doivent être mentionnées toutes les informations relatives aux coureurs, l'équipe, et marques des motocycles.

Des inscriptions provisoires peuvent être faites par courrier électronique ou téléfax. Il est recommandé qu'une inscription provisoire mentionne les informations suivantes :

a) Pour chaque équipe :

- Équipe Nationale
- Équipe Junior

b) Pour les coureurs de chaque équipe:

- Coureur 1, coureur 2, coureur 3
- Nom et prénom du coureur
- Date de naissance
- Nationalité
- FMN qui a émis la licence FIM
- Numéro de la licence FIM (si déjà connu)
- Motocycle

c) Pour le Chef d'Équipe :

- Nom et prénom

Les inscriptions provisoires doivent toujours être confirmées avec le bulletin d'inscription officiel, dûment complété.

Les bulletins d'engagement doivent être envoyés à l'Administration FIM de la FIM. Les coureurs peuvent être tenus de signer un bulletin d'engagement individuel lors des contrôles administratifs.

Pour le FIM SuperMoto of Nations, la clôture des inscriptions aura lieu 30 jours avant la manifestation.

Pour le FIM SuperMoto of Nations seront acceptées les inscriptions des équipes dont :

- 1) La FMN a demandé un engagement avant la date de clôture des engagements;
- 2) Les coureurs sont en possession de la licence FIM Championnat du Monde FIM de SuperMoto appropriée (voir également Art. 043.2.2 Age des Coureurs);
- 3) Les coureurs ont l'autorisation de leur FMN de participer à la manifestation, c'est-à-dire la FMN qui a délivré la licence du coureur.

L'Administration FIM publiera une liste des Equipes engagées dans les 72 heures qui suivent le délai de clôture des inscriptions.

Lorsqu'une FMN considère que son Equipe s'est vue refuser à tort l'engagement, elle peut soumettre ce cas à l'Administration FIM qui entreprendra une action immédiate.

Une FMN qui considère que son inscription a été refusée à tort et qui se trouve de ce fait lésée peut recourir ou déposer une réclamation conformément aux dispositions de la discipline concernée.

Dans tous les cas, le Promoteur du Championnat FIM a le droit d'engager jusqu'à 5 équipes avant la fin des vérifications techniques préalables à la manifestation.

Le Promoteur du Championnat FIM doit alors aviser la FIM, la FMNR et/ou l'organisateur par écrit, fax, ou par e-mail au plus tard avant la fin des vérifications techniques préalables à la manifestation.

Pour ces équipes engagées par le Promoteur du Championnat FIM, toutes les conditions d'engagement mentionnées (à part la date de clôture des engagements) sont d'application.

Les Equipes/Coureurs pourraient, si nécessaire, être tenus de signer un formulaire d'inscription lors des contrôles administratifs.

043.8.2 Changement de coureurs

Une fois qu'une équipe a été inscrite par une FMN, un changement de coureurs peut encore être autorisé.

Dans ce cas, la FMN de l'équipe concernée doit aviser la FIM, la FMNR et/ou l'organisateur par écrit, fax ou par e-mail au plus tard avant la fin des Vérifications Techniques préalables à la manifestation.

Une fois passé ce délai, il ne sera plus possible de remplacer un coureur de l'équipe.

Pour ces "Coureurs de Remplacement" les conditions mentionnées sous 1), 2) et 3) sont également d'application. De plus, les coureurs en question doivent également avoir rempli un bulletin d'engagement du FIM SuperMoto of Nations.

043.8.3 Non-participation à une manifestation

Un coureur présent à une manifestation et qui ne participe pas aux essais et/ou aux courses et/ou qui quitte la manifestation doit toujours informer le Directeur de la Manifestation FIM des raisons de sa non-participation.

Un coureur qui, dans une manifestation, ne manifeste aucune volonté de défendre ses chances, ne doit pas être autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction par la Direction de Course.

043.9 LAISSEZ-PASSER FIM

Le FIM SuperMoto of Nations fait l'objet d'un contrat signé par la FIM. Par conséquent (voir Art. 70.2.3 et 70.2.4 du Code Sportif de la FIM) et également pour des raisons de sécurité et pratiques, tous les laissez-passer des Licences FIM de Constructeurs, de Fabricants d'Accessoires ou de Sponsors pour l'usage personnel des employés de la compagnie ou de personnes autorisées par celle-ci ne sont pas valables pour le FIM SuperMoto of Nations.

043.10 VERIFICATIONS PRELIMINAIRES

043.10.1 Contrôle administratif

Les coureurs peuvent être tenus de présenter leur licence de Championnat du Monde FIM de SuperMoto, l'autorisation de leur FMN et/ou de signer un bulletin d'engagement individuel lors d'un contrôle administratif effectué par la FIM/FMNR/les Organisateurs.

Avant le début des essais officiels de la manifestation, il doit être signalé à la Direction de Course si tous les coureurs présents à la manifestation :

- 1) Sont en possession de la licence valide de Championnat du Monde FIM de SuperMoto;*
- 2) Ont l'autorisation de participer de leur FMN;*
- 3) Ont rempli le bulletin d'engagement officiel pour le Championnat du Monde FIM de SuperMoto.*

043.10.2 Vérifications techniques

Pendant la manifestation, les coureurs sont autorisés à utiliser uniquement les motocycles (maximum deux de la même marque, type et cylindrée) ayant été présentés au contrôle technique.

Avant les essais, un contrôle technique (y compris un contrôle sonore et du poids) doit être effectué conformément à la procédure et l'horaire prévus dans les Règlements du FIM SuperMoto of Nations et/ou le Règlement Particulier de la manifestation.

Les vérifications techniques doivent s'effectuer sur le lieu même de la manifestation.

Lors de ces vérifications techniques, un coureur peut être tenu de présenter une déclaration écrite et signée relative à la conformité de certains éléments de son motocycle.

Chaque coureur doit présenter au contrôle technique un motocycle sous son nom et son numéro. Pour ce qui est du deuxième motocycle, qui doit être de même marque, type et cylindrée que le premier, il y a deux possibilités :

- 1) Un coureur peut présenter au contrôle un deuxième motocycle sous son nom et son numéro;*
- 2) Une équipe peut présenter au contrôle un deuxième motocycle, avec la possibilité de le faire utiliser par plusieurs coureurs. Dans ce cas, l'équipe qui présente le motocycle doit indiquer aux Délégués Techniques, au moment du contrôle, les noms et les numéros des coureurs qui ont le droit d'utiliser ce motocycle.*

Lors du contrôle sonore initial et de la première inspection technique, un pilote (ou son mécanicien) ne peut présenter qu'un seul silencieux de réserve par machine. D'autres silencieux de réserve peuvent être présentés, après que tous les participants aient présentés leurs machines, ou dans les jours qui suivent la manifestation.

La limite maximum du niveau sonore est fixée à :

- 117 dB/A (115 + 2 pour précision de mesure - mesuré avec un sonomètre du Type 1 ou 2)**

Un coureur peut changer de motocycle à tout moment, sauf pendant une course.

Le choix final du motocycle utilisé dans une course doit être fait avant que la procédure des 15 minutes avant les tours de chauffe commence.

A tout moment pendant la manifestation, à la demande du Commissaire Technique, les coureurs doivent se présenter ou présenter leur(s) motocycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.

A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir son motocycle et/ou équipement en conformité avec les règlements.

Les caméras embarquées et l'équipement correspondant, ainsi que les transpondeurs du Promoteur du Championnat FIM, ne sont pas considérés comme de la télémétrie.

La Direction de Course peut disqualifier, à tout moment pendant la manifestation, un motocycle dont la construction ou l'état est ou peut constituer une source de danger.

Pendant toute la manifestation, les Commissaires Techniques doivent rester à disposition du début des Vérifications Techniques jusqu'à ce que le délai de réclamation de la dernière Course soit écoulé.

043.10.2.1 Logo et autocollant du FIM SuperMoto of Nations

Tous les coureurs doivent arborer le logo du FIM SuperMoto of Nations dans la région du torse ou de l'épaule de leur combinaison de cuir.

L'autocollant du FIM SuperMoto of Nations doit toujours figurer dans un coin des plaques-numéros avant et latérales.

Les logos et autocollants du FIM SuperMoto of Nations seront fournis par le Promoteur du Championnat FIM.

043.10.2.2 Spécifications techniques additionnelles

En plus des Règlements Techniques Motocross, les spécifications suivantes seront d'application pour les motocycles engagés dans le FIM SuperMoto of Nations :

- Il doit y avoir une distinction nette de couleur entre la couleur de fond et la couleur du chiffre. Les numéros réfléchissants sont interdits. Donc, à l'exception d'une plaque-numéro frontale de fond rouge avec chiffres blancs, les coureurs auront le libre choix de la couleur des plaques-numéros et des numéros. La plaque-numéro de fond rouge avec chiffres blancs est obligatoire et doit être arborée par l'Equipe vainqueur FIM SuperMoto of Nations de l'année précédente.*

- Sur les plaques-numéros latérales du motocycle doit toujours figurer : le drapeau national de l'équipe, en respectant les dimensions de la plaque-numéro. Le schéma de couleurs des numéros sur les plaques-numéros latérales est libre. Cependant, il doit exister une nette distinction de couleur entre la couleur du numéro et la couleur du fond/drapeau.
- Un dispositif de sécurité (goupilles de fixation ou écrou de sécurité) doit être installé sur les fixations des plaquettes de frein.
- Le fil de sécurité utilisé sur les écrous de fixation des étriers de freins doit être visible.
- Sur les moteurs 4-temps, un récupérateur d'huile de minimum 0.5 l, correctement attaché, ou un système de recyclage fermé, doit être installé.
- Le radiateur d'eau et le système de recyclage fermé du réservoir d'essence doivent être munis d'un ou plusieurs récupérateurs étanches. Ces récupérateurs doivent être vidés avant chaque départ.
- Le seul liquide de refroidissement autorisé est l'eau.
- Le fil de sécurité utilisé sur les bouchons d'eau et d'huile, ainsi que les bouchons de vidange, doivent être visibles.

043.10.2.3 Pneus

Les participants sont autorisés à utiliser les pneus de leur choix. Il n'y a pas de limite quant au nombre de pneus utilisés.

Seuls les pneus pour une utilisation en SuperMoto sont autorisés. D'autres pneus, comme des pneus motocross, enduro ou trial sont interdits.

La profondeur du profil du pneu avant et/ou arrière utilisé(s) doit être de 10 mm maximum au milieu de la largeur du profil.

Des rainures supplémentaires, des coupures, etc. sont autorisées sur le pneu avant et/ou arrière.

043.10.2.4 Caméras embarquées

Le Promoteur du Championnat FIM peut demander aux coureurs de porter des caméras embarquées sur leurs motocycles.

Les caméras et l'équipement correspondant doivent être transportés pendant toute la manifestation, des séances d'essais jusqu'à la fin du FIM SuperMoto of Nations.

Quand un motocycle est équipé de caméras embarquées, le poids des caméras et équipement correspondant comptera dans le total du poids minimum du motocycle. Ces caméras et l'équipement correspondant ne sont pas considérés comme de la télémétrie.

Les coureurs/équipes doivent donner un accès et une aide raisonnables aux techniciens désignés afin de faciliter le montage de l'équipement.

Une caméra embarquée/sur le casque (autre que celle du Promoteur du Championnat) n'est pas autorisée pendant toute la manifestation, du début des séances d'essais jusqu'à la fin de la manifestation.

043.10.3 Contrôle Médical Spécial

A tout moment, lors du déroulement d'une manifestation, un contrôle médical spécial peut être effectué à la demande du Délégué FIM ou d'un Délégué du Collège Médical International, par un médecin officiel, ou par un autre médecin désigné par le Chef du Service Médical.

Tout coureur refusant de se soumettre à un contrôle médical spécial est disqualifié de la manifestation et son cas signalé à sa FMN et à la FIM pour qu'une éventuelle sanction lui soit infligée.

043.11 REUNION AVEC LES ORGANISATEURS

Une réunion avec les organisateurs aura lieu le vendredi, généralement à 16h00, après le contrôle du circuit.

Il est demandé aux Membres de la Direction de Course, de la Direction de la Manifestation et du Collège des Commissaires FIM de participer à cette réunion.

Sont également invités : le Secrétaire de la Manifestation, le Chef Chronométrateur, le Responsable des Contrôles Techniques, le Commissaire Environnement, le Responsable du Parc des Coureurs, le Chef des Commissaires de Piste, le Chef du Service Médical, le Responsable du Service de Presse, des Représentants du Promoteurs du Championnat du Monde et des organisateurs, etc.

Si le Chef du Service Médical n'est pas présent, l'organisateur doit être prêt pour discuter des installations médicales et du plan d'évacuation de la manifestation.

043.12 FORMAT DE COURSE

Le FIM SuperMoto of Nations sera organisé selon la structure suivante :

FIM SuperMoto of Nations	Durée/Tours par séance	Nombre maximum de coureurs
1 X Essais Libres Coureur 1	30 minutes	32 coureurs
1 X Essais Libres Coureur 2	30 minutes	32 coureurs
1 X Essais Libres Coureur 3	30 minutes	32 coureurs
1 X Essais Chronométrés Coureur 1	30 minutes	32 coureurs
1 X Essais Chronométrés Coureur 2	30 minutes	32 coureurs
1 X Essais Chronométrés Coureur 3	30 minutes	32 coureurs
1 X Course de Qualification Coureur 1	X tours (*)	32 coureurs
1 X Course de Qualification Coureur 2	X tours (*)	32 coureurs
1 X Course de Qualification Coureur 3	X tours (*)	32 coureurs
1 X Warm-Up, Finale B	20 minutes	30 coureurs
1 X Warm-Up, SMN Groupe 1	20 minutes	24 coureurs
1 X Warm-Up, SMN Groupe 2	20 minutes	24 coureurs
1 X Finale B	X tours (*)	30 coureurs
1 X Course, SMN (Coureurs 1 + 2)	X tours (*)	32 coureurs
1 X Course, SMN (Coureurs 2 + 3)	X tours (*)	32 coureurs
1 X Course, SMN (Coureurs 1 + 3)	X tours (*)	32 coureurs
(*) Nombre de tours à adapter à approximativement 20 minutes de course		

Le FIM SuperMoto of Nations sera organisé selon le programme établi (Voir Horaire).

Les horaires, la durée des Essais Libres, des Essais Chronométrés et Warm-Up, ainsi que le nombre de tours à effectuer lors des Courses de Qualification et Courses doivent être indiqués dans le Règlement Particulier.

043.13 ESSAIS LIBRES

Dans chaque Groupe, les coureurs disposeront d'une séance d'Essais Libres.

Un maximum de 32 coureurs peut participer aux Essais Libres (même classe). La participation est facultative.

Les départs collectifs sont interdits.

Les Essais Libres doivent être chronométrés, avec diffusion des temps sur écran, et communiqués à la presse.

043.14 BRIEFING AVEC LES COUREURS

Un briefing avec les coureurs peut avoir lieu à la grille de départ, généralement le samedi.

Il est demandé aux Membres de la Direction de Course, de la Direction de la Manifestation et du Collège des Commissaires FIM de participer au briefing avec les coureurs.

Des représentants du Promoteur du Championnat FIM et des organisateurs, le Chef des Commissaires de Piste, les chefs d'équipes et tous les coureurs participant à la manifestation devraient y assister.

Le Secrétaire de la Manifestation et le Chef du Service Médical peuvent également assister à ce briefing.

Lors de ce briefing, des points concernant le circuit et la sécurité et les procédures de course seront abordés.

Après le briefing, il y aura une démonstration de la procédure de départ complète.

C'est la responsabilité de chaque coureur et de chaque chef d'équipe d'assister à ce briefing, d'être au courant de toutes les informations données et de suivre toutes les instructions publiées.

043.15 ESSAIS CHRONOMETRES

Chaque groupe de coureurs disposera d'une séance d'Essais Chronométrés.

Un maximum de 32 coureurs peut participer aux Essais Chronométrés (même groupe). La participation est obligatoire.

<u>Positions à l'arrivée</u>		<u>Résultats</u>
Essais Chronométrés (maximum 32 coureurs/30 minutes)	1 à 32	déterminent les positions de départ des Coureurs pour leur Courses de Qualification respectives
En cas d'ex æquo, le deuxième meilleur temps sera pris en considération.		

Tous les résultats des Essais Chronométrés doivent être affichés sur écran et communiqués à la presse.

043.16 QUALIFICATIONS

Afin de se qualifier pour le FIM SuperMoto of Nations, les équipes doivent participer aux Courses de Qualification et éventuellement la Finale B.

Les équipes se qualifieront pour le FIM SuperMoto of Nations; selon le modèle suivant :

	<i>Equipes placées</i>	<i>Résultat</i>
<i>Courses de Qualification (X tours)</i>	<i>1 à 15</i>	<i>Sont qualifiées pour le FIM SuperMoto of Nations</i>
	<i>16 à 25</i>	<i>Participeront à la Finale B</i>
	<i>A partir de 26</i>	<i>Sont éliminées</i>
<i>Finale B (X tours)</i>	<i>1</i>	<i>Est qualifiée pour le FIM SuperMoto of Nations</i>
	<i>2 à 10</i>	<i>Sont éliminées</i>

Chaque groupe de coureurs disposera d'une Course de Qualification.

Chaque Course de Qualification devrait correspondre à un équivalent approximatif de 20 minutes de course. La distance (nombre de tours) à parcourir dans chaque Course de Qualification dépendra des conditions de course à chaque circuit. La Direction de la Manifestation décidera après les Essais Chronométrés du samedi de la distance à parcourir dans chaque groupe.

Un maximum de 32 coureurs peut participer à la Course de Qualification (même groupe).

Les coureurs ne peuvent pas changer de Course de Qualification (même groupe).

Un total de 15 équipes se qualifiera directement pour le FIM SuperMoto of Nations selon leurs résultats dans les Courses de Qualification.

Les deux meilleurs résultats de chaque équipe seront pris en considération. En cas d'ex æquo, le meilleur résultat du troisième coureur sera pris en considération. Si l'ex æquo subsiste, premièrement le meilleur résultat de du coureur 1, deuxièmement du coureur 2 et troisièmement du coureur 3 sera pris en compte.

Si, pour une raison quelconque, une Course de Qualification est annulée, les résultats des deux autres Courses de Qualification seront additionnés pour déterminer la position de qualification de l'équipe. En cas d'ex aequo avec une autre équipe, le meilleur résultat d'un des deux coureurs sera pris en compte. Si l'ex æquo subsiste, premièrement le meilleur résultat de du coureur 1, deuxièmement du coureur 2 et troisièmement du coureur 3 sera pris en compte.

Si, pour une raison quelconque, deux Courses de Qualification sont annulées, le meilleur temps de l'unique Course de Qualification qui a eu lieu sera utilisé pour déterminer la position de qualification de l'équipe. Ce résultat sera additionné avec la position équivalente au meilleur temps réalisé sur un tour par un des deux coureurs restants lors de la séance d'Essais Libres. En cas d'ex aequo avec une autre équipe, le temps le plus rapide du troisième coureur de chaque équipe lors de la séance d'Essais Libres sera pris en compte. Si l'ex æquo subsiste, premièrement le meilleur résultat de du coureur 1, deuxièmement du coureur 2 et troisièmement du coureur 3 sera pris en compte.

Si, pour une raison quelconque, toutes les Courses de Qualification sont annulées, les positions équivalentes aux temps réalisés par les trois coureurs dans les Essais Libres seront utilisées pour déterminer la position de qualification de l'équipe, toujours selon le même principe des deux meilleurs résultats.

L'Equipe vainqueur de la Finale B se qualifiera pour le FIM SuperMoto of Nations (16^{ème} position).

Si, pour une raison quelconque, la Finale B est annulée, les équipes non-qualifiées restantes seront classées selon leur résultat dans les Qualifications. La première équipe non-qualifiée sera alors désignée la 16^{ème} équipe à se qualifier pour le FIM SuperMoto of Nations.

Si, pour des raisons imprévues, des résultats de qualification n'ont pas été obtenus avant le Warm-Up, celui-ci sera considéré comme séance de qualification. La Direction de Course décidera des modifications aux horaires et critères de qualification.

Les Qualifications doivent être chronométrées, avec diffusion des temps sur écran, et communiqués à la presse.

Le chronométrage des Qualifications continuera jusqu'à 5 minutes après la fin de chaque course.

043.17 RESULTATS DES QUALIFICATIONS

Les résultats des Essais Chronométrés, des Courses de Qualification et de la Finale B doivent être homologués par la Direction de Course.

043.18 ACTIVITES PROMOTIONNELLES POUR LE PUBLIC

043.18.1 Séance d'autographes

Les coureurs peuvent être priés de participer à une séance d'autographes organisée par le Promoteur du Championnat FIM.

043.18.2 Présentation des coureurs

Une brève présentation des coureurs est recommandée.

043.19 WARM-UP

Un Warm-Up d'une durée de 20 minutes doit être organisé le dimanche pour les 15 équipes qui se sont qualifiées pour le FIM SuperMoto of Nations, ainsi que pour les Equipes qui participeront à la Finale B. La participation est facultative.

Les 15 Equipes qui se sont qualifiées pour le FIM SuperMoto of Nations seront placées dans leur Warm-Up respectif selon leur position après les Courses de Qualification.

Le déroulement des Warm-Up est le suivant :

- Warm-Up, Finale B
(Maximum 10 Equipes)
- Warm-Up, FIM SuperMoto of Nations/Groupe 1
(Equipes Positions 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15)
- Warm-Up, FIM SuperMoto of Nations/Groupe 2
(Teams Positions 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14)

Les équipes ne peuvent pas changer de Warm-Up/Groupe.

Le Warm-up doit obligatoirement être chronométré avec diffusion des temps sur écran et communiqué à la presse.

Le chronométrage du Warm-Up continuera jusqu'à 5 minutes après la fin de chaque Warm-Up.

Si, pour des raisons imprévues, des résultats de qualification n'ont pas été obtenus avant le Warm-Up, celui-ci sera considéré comme séance de qualification.

043.20 COURSES

043.20.1 Finale B

La Finale B se disputera sur une course de X tours.

La Finale B devrait correspondre à un équivalent approximatif de 20 minutes de course. La distance (nombre de tours) à parcourir dans la Finale B dépendra des conditions de course à chaque circuit. La Direction de la Manifestation décidera après les Essais Chronométrés du samedi de la distance à parcourir dans chaque classe.

Un maximum de 10 Equipes/30 coureurs participera à la Finale B.

Un minimum de 6 équipes/18 coureurs non-qualifiés est nécessaire pour courir la Finale B. Si ce nombre n'est pas atteint, la Finale B n'aura pas lieu et les équipes en question seront classées selon leur résultat dans les Courses de Qualification. Dans ce cas, l'équipe placée 16^{ème} lors des Courses de Qualification se qualifiera pour le FIM SuperMoto of Nations.

La Finale B doit être chronométrée avec diffusion des temps sur écran, et communiqués à la presse.

Le chronométrage des Courses de la Finale B continuera jusqu'à 5 minutes après la fin de la Finale B.

043.20.2 Ordre de départ pour la Finale B

Les résultats des Courses de Qualification détermineront les positions à la grille de départ des équipes non-qualifiées pour la Finale B (Equipes positions 16 à 25) :

Positions de départ pour la Finale B	
<i>Equipe 16 : Positions 1, 11, 21</i>	<i>Equipe 17 : Positions 2, 12, 22</i>
<i>Equipe 18 : Positions 3, 13, 23</i>	<i>Equipe 19 : Positions 4, 14, 24</i>
<i>Equipe 20 : Positions 5, 15, 25</i>	<i>Equipe 21 : Positions 6, 16, 26</i>
<i>Equipe 22 : Positions 7, 17, 27</i>	<i>Equipe 23 : Positions 8, 18, 28</i>
<i>Equipe 24 : Positions 9, 19, 29</i>	<i>Equipe 25 : Positions 10, 20, 30</i>

Les chefs d'équipes sont libres de décider à quel coureur ils attribueront les positions de départ au sein de leur équipe.

La pole position sera déterminée lors de l'homologation du circuit.

043.20.3 FIM SuperMoto of Nations

Le FIM SuperMoto of Nations se disputera sur trois courses :

- FIM SuperMoto of Nations, Course 1, Coureurs 1 et 2
(Maximum 16 Equipes ou 32 coureurs/X tours)*
- FIM SuperMoto of Nations, Course 2, Coureurs 2 et 3
(Maximum 16 Equipes ou 32 coureurs/X tours)*
- FIM SuperMoto of Nations, Course 3, Coureurs 1 et 3
(Maximum 16 Equipes ou 32 coureurs/X tours)*

Chaque Course du FIM SuperMoto of Nations devrait correspondre à un équivalent approximatif de 20 minutes de course. La distance (nombre de tours) à parcourir dans chaque Course du FIM SuperMoto of Nations dépendra des conditions de course à chaque circuit. La Direction de la Manifestation décidera après les Essais Chronométrés du samedi de la distance à parcourir dans chaque classe.

Les coureurs ne peuvent pas changer de Course.

Les Courses du FIM SuperMoto of Nations doivent être chronométrées avec diffusion des temps sur écran, et communiqués à la presse.

Le chronométrage des Courses du FIM SuperMoto of Nations continuera jusqu'à 5 minutes après la fin de chaque Course.

043.20.4 Ordre de départ pour le FIM SuperMoto of Nations

Les résultats des Courses de Qualification (Equipes positions 1 à 15) et de la Finale B (Vainqueur de la Finale B = Equipe position 16) détermineront les positions à la grille de départ des équipes qualifiées pour FIM SuperMoto of Nations :

Positions de départ pour le FIM SuperMoto of Nations	
<i>Team 1 : Positions 1, 17</i>	<i>Team 2 : Positions 2, 18</i>
<i>Team 3 : Positions 3, 19</i>	<i>Team 4 : Positions 4, 20</i>
<i>Team 5 : Positions 5, 21</i>	<i>Team 6 : Positions 6, 22</i>
<i>Team 7 : Positions 7, 23</i>	<i>Team 8 : Positions 8, 24</i>
<i>Team 9 : Positions 9, 25</i>	<i>Team 10 : Positions 10, 26</i>
<i>Team 11 : Positions 11, 27</i>	<i>Team 12 : Positions 12, 28</i>
<i>Team 13 : Positions 13, 29</i>	<i>Team 14 : Positions 14, 30</i>
<i>Team 15 : Positions 15, 31</i>	<i>Team 16 : Positions 16, 32</i>

Les chefs d'équipes sont libres de décider à quel coureur ils attribueront les positions de départ au sein de leur équipe.

La pole position sera déterminée lors de l'homologation du circuit.

043.21 PROCEDURES DE DEPART

043.21.1 Procédure de départ avec des feux

Le choix final du motorcycle utilisé dans une course devrait être fait avant que le motorcycle soit amené dans la zone d'attente. Toutefois, la décision finale doit être prise avant le départ des tours de chauffe.

La procédure de départ pour les Courses est la suivante :

A partir de 15 minutes avant le départ des tours de chauffe :

L'accès à la zone d'attente est ouvert.

Le motorcycle de chaque coureur doit être placé dans la zone d'attente.

A partir de 10 minutes avant le départ des tours de chauffe :

Bruit sonore ou coup de sifflet.

Un maximum de 32 coureurs peut quitter la zone d'attente pour prendre leurs positions sur la grille de départ (4 coureurs par ligne).

Le motorcycle du coureur qui sera utilisé lors de la Course doit être poussé à sa position assignée sur la grille de départ, moteur arrêté.

Des couvertures chauffantes pour les pneus peuvent être utilisées sur la grille de départ. Elles doivent être alimentées par un générateur du type portable qui doit avoir une puissance de 1 kilowatt maximum. Un seul générateur par motocycle peut être utilisé.

Des réglages aux motocycles peuvent encore être effectués. Il est interdit de ravitailler.

Seuls les coureurs, leur chef d'équipe, deux mécaniciens par coureur, et une personne avec le parapluie de l'équipe, une personne avec le parapluie du Promoteur du Championnat FIM, le commentateur, l'équipe de télévision, les photographes et les officiels nécessaires, sont autorisés sur la grille de départ.

5 minutes avant le départ des tours de chauffe :

L'accès de la zone d'attente à la grille de départ est fermé pour les motocycles.

L'accès du parc des coureurs à la zone d'attente reste ouvert.

Les motocycles de tous les coureurs doivent être à la grille de départ.

Il est encore possible d'utiliser des couvertures chauffantes pour les pneus et d'effectuer des réglages aux motocycles. Il est interdit de ravitailler.

Il est interdit de porter un casque à ce moment-là.

L'accès à la zone d'attente reste ouvert.

La sanction pour une arrivée tardive à la grille de départ est la perte de sa position de départ. Les motocycles arrivant tardivement seront gardés dans la zone d'attente. Les coureurs concernés doivent obéir aux instructions des officiels.

4 minutes avant le départ des tours de chauffe :

Présentation du panneau de 4 minutes + bruit sonore ou coup de sifflet.

Les générateurs doivent être déconnectés. Les couvertures chauffantes doivent être retirées des pneus. Les générateurs, les couvertures chauffantes et autre équipement doivent être enlevés de la grille de départ.

Tout le monde, hormis les coureurs, un mécanicien et une personne avec un parapluie par coureur, les photographes, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires, quitte la zone d'attente.

L'accès du parc des coureurs à la zone d'attente est fermé.

Si un coureur a un problème mécanique et que le motorcycle ne peut pas être réparé sur la grille de départ, il est autorisé à pousser son motorcycle dans le couloir des stands, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le réparer.

Si les mécaniciens réussissent à réparer le motorcycle avant que le coureur en tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans le couloir des stands et commencer les deux tours de chauffe obligatoires de cet endroit, après avoir reçu l'autorisation du Directeur de Course. Le coureur en question gardera sa position sur la grille de départ.

Si les mécaniciens réussissent à réparer le motorcycle seulement après que le coureur en tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans le couloir des stands et prendre le départ de la Course/SuperFinale de cet endroit.

2 minutes avant le départ des tours de chauffe :

Présentation du panneau de 2 minutes + bruit sonore ou coup de sifflet.

Tous les réglages aux motorcycles doivent être terminés.

Les coureurs mettent leurs casques et se préparent pour les 2 tours de chauffe obligatoires.

Les mécaniciens, les personnes avec le parapluie et les photographes quittent la grille de départ. Les seules personnes autorisées à la grille de départ sont les coureurs, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires.

Si un coureur a un problème mécanique et que le motorcycle ne peut pas être démarré sur la grille de départ, il est autorisé à pousser son motorcycle dans le couloir des stands, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le réparer.

Si les mécaniciens réussissent à réparer le motorcycle avant que le coureur en tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans le couloir des stands et commencer les deux tours de chauffe obligatoires de cet endroit, après avoir reçu l'autorisation du Directeur de Course. Le coureur en question gardera sa position sur la grille de départ.

Si les mécaniciens réussissent à réparer le motorcycle seulement après que le coureur en tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans le couloir des stands et prendre le départ de la Course de cet endroit.

1 minute avant le départ des tours de chauffe :

Bruit sonore ou coup de sifflet.

L'équipe de télévision quitte la grille de départ.

Les seules personnes autorisées à la grille de départ sont les coureurs et les officiels nécessaires.

Tout coureur qui ne réussit pas à démarrer son motocycle, doit quitter la grille de départ et pousser son motocycle vers le fond de la grille de départ ou dans la voie des stands.

S'il réussit à démarrer le motocycle avant que la dernière ligne de coureurs ait commencé les deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester au fond de la grille de départ ou dans le couloir des stands et commencer les deux tours de chauffe obligatoires de cet endroit, après avoir reçu l'autorisation du Directeur de Course. Le coureur en question gardera sa position sur la grille de départ.

S'il ne réussit pas à démarrer le motocycle avant que la dernière ligne de coureurs ait commencé les deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit quitter la grille de départ et pousser son motocycle dans la voie des stands.

S'il réussit à démarrer le motocycle avant que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question gardera sa position sur la grille de départ. Toutefois, il doit attendre les ordres du Directeur de Course avant de commencer les deux tours de chauffe obligatoires.

S'il réussit à démarrer son motocycle après que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans la voie des stands et prendre le départ de la Course de cet endroit, après avoir reçu l'ordre de départ du Directeur de Course.

Procédure pour les tours de chauffe :

Le Directeur de Course se déplace sur la grille de départ, du 1^{er} rang jusqu'au dernier en s'arrêtant à chaque rang, en tenant deux drapeaux rouges croisés. A son signal, les coureurs de ce rang partent pour les 2 tours de chauffe obligatoires.

Si un coureur cale son moteur sur la grille de départ, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Immédiatement après que tous les coureurs soient partis pour les 2 tours de chauffe obligatoires, il doit pousser son motorcycle dans la voie des stands ou un autre endroit selon les ordres des officiels, et sous leur supervision.

S'il réussit à démarrer le motorcycle avant que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question gardera sa position sur la grille de départ. Toutefois, il doit attendre les ordres du Directeur de Course avant de commencer les deux tours de chauffe obligatoires.

S'il réussit seulement à démarrer son motorcycle après que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit aller et rester dans la voie des stands et prendre le départ de la Course de cet endroit.

Quand tous les coureurs ont quitté la grille de départ, le Directeur de Course donnera un signal et les coureurs dont les motorcycles n'ont pas démarré ou qui sont arrivés tardivement à la grille de départ sont autorisés à faire les 2 tours de chauffe obligatoires.

Des essais de départ et des arrêts non nécessaires ne sont pas autorisés pendant les tours de chauffe.

A la fin des 2 tours de chauffe obligatoires :

Le Directeur de la Manifestation FIM se tiendra devant la grille de départ en présentant un drapeau rouge.

Le Directeur de Course se tiendra à la fin de la grille de départ avec un drapeau vert et le présentera quand la grille est complète.

Tout coureur qui rencontre des problèmes mécaniques pendant les tours de chauffe peut retourner à la zone des réparations et procéder à des réparations. Il ne peut pas retourner à la grille de départ.

Des Commissaires présenteront des panneaux, sur le côté de la piste, indiquant le rang de la piste, pour aider les coureurs à trouver leur position sur la grille.

A leur retour à la grille, les coureurs doivent reprendre leur position d'une façon régulière avec la roue avant de leur motorcycle à la ligne définissant leur position à la grille de départ et laisser leurs moteurs en marche.

Dès qu'un coureur a pris sa place sur la grille de départ, il ne peut plus la changer, retourner à la voie des stands ou recevoir de l'aide avant le départ.

Dès que chaque rang de la grille est complet, les Commissaires abaisseront les panneaux indiquant que leur rang est complet.

Lorsque tous les panneaux ont été abaissés, le Directeur de Course au fond de la grille de départ lèvera le drapeau vert.

Si, 30 secondes avant le départ, tous les panneaux n'ont pas été abaissés, le Directeur de la Manifestation FIM peut ordonner que le départ ait lieu.

Tout coureur arrivant tardivement des tours de chauffe après que le Directeur de Course au fond de la grille de départ ait levé le drapeau vert, sera considéré un "arrivé tardif".

Le coureur qui arrive en retard sur la grille perd sa position de départ initiale sur la grille de départ et doit prendre une position à la fin de la grille. Il doit s'arrêter derrière le Directeur de Course et prendre le départ de la course de cet endroit (le rang suivant le dernier rang de coureurs).

Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Il n'est pas permis d'essayer de retarder le départ par d'autres moyens.

Les panneaux ne seront pas abaissés, ou doivent être soulevés à nouveau, lorsqu'un coureur du rang en question a indiqué qu'il a calé son motorcycle ou a d'autres difficultés.

Tout coureur qui, après un temps raisonnable, ne peut pas démarrer son motorcycle, doit obéir aux instructions des officiels et pousser son motorcycle dans le couloir des stands, où il et/ou ses mécaniciens peuvent continuer à essayer de le faire démarrer. S'il réussit/ils réussissent à démarrer le moteur, il doit prendre le départ de cet endroit.

15 secondes avant le départ :

Le Directeur de la Manifestation FIM se dirige vers le côté de la piste, en présentant le drapeau vert.

Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ, il doit rester sur son motorcycle et lever le bras. Il n'est pas permis d'essayer de retarder le départ par tout autre moyen. A partir de là, il doit immédiatement obéir aux instructions des officiels et déplacer son motorcycle vers le fond de la grille de départ. Il doit y rester jusqu'à ce que le départ ait été donné.

S'il a réussi à démarrer son motorcycle, il peut prendre le départ de cet endroit. Toutefois, il doit attendre les ordres du Directeur de Course pour prendre le départ de la Course.

S'il ne réussit pas à démarrer son motocycle, il doit se rendre à la voie des stands sous les instructions d'un officiel, où il et/ou ses mécaniciens peuvent continuer à essayer de le faire démarrer. Le non-respect des instructions des officiels peut entraîner une sanction ou une disqualification.

A partir de cet instant :

A partir de cet instant, le Directeur de la Manifestation FIM pose le drapeau vert et la séquence des feux de départ commence.

Un feu rouge sera allumé pendant 2 à 5 secondes. Le feu rouge s'éteindra donnant le départ de la course.

Les coureurs qui se trouvent encore dans la voie des stands doivent attendre jusqu'à ce que le commissaire situé à cette sortie, sur signal du Directeur de la Manifestation FIM/Directeur de Course, baissera le drapeau rouge afin d'autoriser tout coureur, qui se trouve encore dans la voie des stands, à partir.

043.21.2 Procédure de départ avec des drapeaux

S'il n'est pas possible de donner le départ par procédure du feu rouge, des drapeaux seront utilisés pour donner le départ.

La même procédure de départ sera utilisée (comme mentionné ci-dessus) jusqu'à 15 secondes avant le départ de la Course.

A partir de cet instant :

Le Directeur de la Manifestation FIM se dirige vers le côté de la piste, en présentant le drapeau rouge.

Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ, il doit rester sur son motocycle et lever le bras. Il n'est pas permis d'essayer de retarder le départ par tout autre moyen.

A partir de là, il doit immédiatement obéir aux instructions des officiels et déplacer son motocycle vers la voie des stands où il et/ou ses mécaniciens peuvent continuer à essayer de le faire démarrer. Le non-respect des instructions des officiels peut entraîner une sanction ou une disqualification.

A partir de cet instant, le Directeur de la Manifestation FIM pose le drapeau rouge et brandit le drapeau de départ. Il abaissera le drapeau de départ entre les 10 et 15 secondes qui suivent et la Course commence.

043.21.3 Départ anticipé

Si l'axe de la roue avant du motocycle franchit la ligne marquant le devant de la position de départ du coureur sur la grille avant que le feu rouge ne s'éteigne, ceci sera considéré comme un départ anticipé.

Sur recommandation du Directeur de la Manifestation FIM, le coureur concerné se verra infliger une pénalité de "Stop and Go".

043.21.4 Pénalité de "Stop and Go"

Sur recommandation du Directeur de la Manifestation FIM, un panneau indiquant "STOP & GO", ainsi que son numéro de départ, sera présenté dans la zone d'arrivée au coureur qui a effectué le faux départ.

Pendant la course, le coureur en question doit s'arrêter dans la zone de pénalité "Stop and Go" désignée. Il doit arrêter son motocycle (le moteur ne doit pas être coupé) et rester à l'arrêt pendant 5 secondes. Il peut ensuite reprendre la course. Cette procédure est effectuée sous le contrôle strict des officiels désignés.

Si le coureur en question néglige de s'arrêter, après que le panneau "STOP & GO" lui ait été présenté trois fois, il se verra présenter le drapeau noir.

Si plus d'un coureur sont pénalisés, le signal sera donné aux coureurs de s'arrêter lors des tours suivants. L'ordre des arrêts sera basé sur les résultats qui déterminent l'ordre de départ des coureurs pour la Course en question, le coureur le plus rapide s'arrêtant en premier.

Dans le cas où un coureur manquerait de répondre aux instructions de s'arrêter dans la zone de pénalité "Stop and Go", et qu'il y a plus d'un coureur pénalisé, aucun des coureurs suivants ne recevra l'ordre de s'arrêter jusqu'à ce que le coureur précédent se soit arrêté ou que le drapeau noir lui ait été présenté.

Dans le cas d'un nouveau départ, la règle susmentionnée est également applicable.

Dans le cas où les commissaires n'ont pas été en mesure d'effectuer la procédure "Stop and Go" avant la fin de la course, le coureur en question se verra infliger une pénalité de 15 secondes.

043.22 ARRET DES ESSAIS/D'UNE COURSE

Le Directeur de la Manifestation FIM a le droit d'arrêter prématurément toute séance d'Essais Libres, d'Essais Chronométrés, Course de Qualification, Finale B ou Course de FIM SuperMoto of Nations, pour raisons urgentes et/ou de sécurité ou autre cas de force majeure. Dans ce cas, un drapeau rouge sera présenté aux coureurs.

Si une Course est arrêtée avant que 50% de la distance de course n'ait été parcourue, elle sera recommencée. L'ordre pour le nouveau départ sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant la présentation du drapeau rouge.

Les coureurs se rendront directement dans la voie des stands et de la signalisation, et le nouveau départ sera donné aussi vite que possible après que le drapeau rouge ait été présenté.

Le changement de motocycles est autorisé. Le choix final doit être fait avant les tours de chauffe qui précèdent le nouveau départ.

Le Directeur de la Manifestation FIM peut recommander aux autres Membres de la Direction de Course de disqualifier un ou plusieurs coureurs, jugés responsables de l'arrêt de la course, et leur interdire de prendre part au nouveau départ ou les pénaliser par une perte de leur position de départ. Dans ce cas, le(s) coureur(s) concerné(s) doit(doivent) prendre le départ du rang suivant le dernier rang avec coureurs.

Si une Course est arrêtée après que 50% de la distance de course ait été parcourue, la course sera considérée comme une course complète.

L'ordre d'arrivée sera basé sur le classement des coureurs dans le tour avant celui de la présentation du drapeau rouge.

Le Directeur de la Manifestation FIM peut recommander qu'un ou plusieurs coureurs jugés responsable(s) de l'arrêt de la course soit (soient) placé(s) derrière les coureurs ayant réalisé un nombre de tours égal ou supérieur.

043.23 COMPORTEMENT DU COUREUR ET AIDE A CE DERNIER LORS DES ESSAIS, QUALIFICATIONS ET COURSES

A tout instant, les coureurs doivent se conformer aux dispositions des Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto.

Afin de garantir la sécurité des autres coureurs, des membres d'équipe, des officiels et des spectateurs ou toute autre personne impliquée dans la manifestation, un coureur doit être physiquement et mentalement en état de contrôler son motocycle.

Le coureur doit rapporter au CSM tout trouble médical masqué qu'il pourrait avoir.

A tout moment pendant la manifestation, à la demande du Commissaire Technique, les coureurs doivent se présenter ou présenter leur(s) motocycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.

A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir son motocycle en conformité avec les règlements.

Un coureur peut être tenu responsable des actions des membres de son équipe.

Il est interdit aux coureurs et membres d'équipes de conduire un véhicule motorisé sur la piste en-dehors des heures des séances d'essais/de qualification officielles et courses.

Un coureur doit obéir aux signaux officiels par drapeau/feu et aux panneaux qui communiquent des instructions.

Les coureurs doivent porter des caméras embarquées si cela le leur a été demandé par le promoteur du Championnat FIM.

C'est la responsabilité des coureurs d'assister à tous les briefings des coureurs et d'être au courant de toutes les informations données. Les membres de l'équipe sont encouragés d'assister au briefing des coureurs.

Pendant la manifestation, un coureur doit toujours manifester sa volonté de défendre ses chances. Sinon, il ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction par la Direction de Course.

Les coureurs doivent rouler d'une façon responsable qui ne met pas en danger les autres compétiteurs ou autres participants à la manifestation.

Pendant les Essais Libres, Essais Chronométrés et/ou les Courses, la consultation entre membres de l'équipe et les coureurs est limitée à la voie des stands. Les coureurs qui s'arrêtent au bord de la piste pour être en consultation avec d'autres personnes peuvent nuire à la progression d'autres coureurs, et une telle action sera considérée comme de l'aide extérieure.

Seuls les signaux suivants sont autorisés entre les coureurs/motocycles et les personnes en relation avec eux : des informations et images des transpondeurs de chronométrage et des caméras embarquées, des messages par panneau dans les zones approuvées et gestes corporels par le coureur. Les communications par radio avec les coureurs sont strictement interdites.

Toute aide extérieure aux coureurs sur la piste pendant les Essais Libres, Essais Chronométrés et/ou les Courses est interdite, sauf si elle est apportée par un commissaire désigné par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. Des infractions seront sanctionnées par la Direction de Course.

Les Commissaires peuvent apporter de l'aide en soulevant des motocycles et en les déplaçant vers un endroit sûr. Toute réparation ou ajustement doivent se faire par le coureur, travaillant tout seul sans aide extérieure. Les commissaires ne sont pas autorisés à aider les coureurs pour redémarrer leurs motocycles.

Les coureurs ne peuvent utiliser que la piste. Toutefois, s'ils sortent accidentellement de la piste pendant les Essais Libres, Essais Chronométrés, et/ou les Courses, ils peuvent continuer en revenant prudemment sur la piste au point le plus proche de l'endroit où ils l'ont quittée, sans y gagner un avantage.

Il est interdit de couper la piste. Le fait d'essayer d'obtenir un avantage en coupant la piste entraînera la disqualification des Essais Chronométrés, et/ou les Courses. La Direction de Course décidera de sanctions supplémentaires.

Une voie des stands doit être prévue pour les réparations et la signalisation pendant les essais et les courses. Seuls les mécaniciens, les panneauteurs et les représentants de l'Industrie et officiels nécessaires portant un laissez-passer valable sont admis dans cette zone.

Les coureurs peuvent entrer dans la voie des stands pour modifier, ajuster ou remplacer toute pièce de leur équipement de sécurité ou motocycle, sauf le cadre qui doit être scellé. Pour les silencieux, référez-vous aux Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperMoto. Tout ravitaillement doit être effectué moteur arrêté.

Aucun remplacement d'équipement de sécurité, ravitaillement ou service mécanique ne peut s'effectuer sur la piste ou en dehors de la voie des stands.

Des modifications aux motocycles peuvent être effectuées sur la grille de départ jusqu'à 3 minutes avant le départ des tours de chauffe.

Les coureurs entrant dans la zone des réparations doivent s'arrêter complètement. Les contrevenants seront disqualifiés des Essais Chronométrés, et/ou de la Course en question.

Les coureurs qui coupent leur moteur dans la voie des stands de réparations peuvent recevoir de l'aide pour redémarrer leurs motocycles.

Les coureurs qui rentrent au parc des coureurs lors d'une Course ne pourront pas reprendre la Course en question.

Les coureurs retournant lentement à la voie des stands ou au parc des coureurs doivent éviter d'emprunter la ligne de course et de provoquer une interférence avec d'autres coureurs.

Les coureurs doivent prendre leurs positions d'une façon ordonnée avec la roue avant de leur motocycle jusqu'à la ligne qui définit leur position à la grille de départ.

Les coureurs ne peuvent pas utiliser des systèmes permettant de l'aide au départ (blocs de départ, d'autres dispositifs d'élévation, etc.).

Dès qu'un coureur a pris sa place sur la grille de départ, il ne peut plus la changer.

Les coureurs qui arrivent tardivement à la zone d'attente ou la grille de départ perdront leurs positions de départ.

Si un coureur a un problème mécanique avant le départ des tours de chauffe et que le motocycle ne peut pas être réparé sur la grille de départ, il est autorisé à pousser son motocycle dans le couloir des stands, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le réparer. Si les mécaniciens réussissent à réparer le motocycle avant que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans le couloir des stands et commencer les deux tours de chauffe obligatoires de cet endroit, après avoir reçu l'autorisation du Directeur de Course. Il gardera sa position sur la grille de départ. Si le motocycle seulement n'est pas réparé avant que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans le couloir des stands et prendre le départ de la Course de cet endroit.

Si un coureur ne réussit pas à démarrer le motocycle avant le départ des deux tours de chauffe obligatoires, il est autorisé à pousser son motocycle dans le couloir des stands, où il et/ou ses mécaniciens peuvent essayer de le réparer.

Dans ce cas, s'ils réussissent à réparer le motocycle avant que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans le couloir des stands et commencer les deux tours de chauffe obligatoires de cet endroit, après avoir reçu l'autorisation du Directeur de Course. Le coureur en question gardera sa position sur la grille de départ.

Toutefois, le coureur en question peut aussi décider d'essayer de démarrer son motocycle à sa position de départ sur la grille de départ. S'il réussit à réparer le motocycle avant que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, la procédure est la même que ci-dessus.

Si 2 minutes avant le départ du tour de chauffe, il n'a pas réussi à réparer le motocycle, il doit pousser son motocycle vers le fond de la grille de départ ou dans le couloir des stands et commencer les deux tours de chauffe obligatoires de cet endroit.

S'il est au fond de la grille de départ et il ne réussit pas à démarrer le motocycle avant que la dernière ligne de coureurs ait commencé les 2 tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit quitter la grille de départ et pousser son motocycle dans la voie des stands.

S'il réussit à démarrer le motocycle avant que le coureur de tête ait terminé le premier des 2 tours de chauffe obligatoires, le coureur en question gardera sa position sur la grille de départ. Toutefois, il doit attendre les ordres du Directeur de Course avant de commencer les deux tours de chauffe obligatoires.

S'il réussit à démarrer son motocycle après que le coureur de tête ait terminé son premier tour de chauffe obligatoire, le coureur en question doit rester dans la voie des stands et prendre le départ de la Course de cet endroit.

Si un coureur cale son moteur avant le départ des tours de chauffe, il doit rester sur son motocycle et lever le bras. Immédiatement après que tous les coureurs sont partis pour les 2 tours de chauffe obligatoires, il doit pousser son motocycle dans la voie des stands selon les ordres des Officiels, et sous leur supervision.

S'il réussit à démarrer le motocycle avant que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question gardera sa position sur la grille de départ. Toutefois, il doit attendre les ordres du Directeur de Course avant de commencer les deux tours de chauffe obligatoires.

S'il réussit à démarrer son motocycle après que le coureur de tête ait terminé le premier des deux tours de chauffe obligatoires, le coureur en question doit rester dans la voie des stands et prendre le départ de la Course de cet endroit, après avoir reçu l'ordre de départ du Directeur de Course.

Tout coureur qui rencontre des problèmes mécaniques pendant les tours de chauffe peut retourner à la zone des réparations et procéder à des réparations. Il ne peut pas retourner à la grille de départ.

Dès qu'un coureur a pris sa place sur la grille de départ après les tours de chauffe, il doit laisser son moteur en marche, il ne peut plus retourner à la voie des stands ou recevoir de l'aide avant le départ.

Le coureur qui arrive des tours de chauffe après que le Directeur de Course au fond de la grille de départ ait présenté le drapeau vert, sera considéré comme un "arrivé tardif". Il perdra sa position de départ initiale sur la grille de départ et doit prendre une position à la fin de la grille. Il doit s'arrêter derrière le Directeur de Course et prendre le départ de la course de cet endroit (le rang suivant le dernier rang de coureurs).

Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ après avoir pris sa place à la grille de départ après les 2 tours de chauffe, il doit rester sur son motocycle et lever le bras. Si le coureur en question ne peut pas démarrer son motocycle dans un temps raisonnable, il doit obéir aux instructions des officiels et pousser son motocycle au couloir des stands où il peut essayer de le redémarrer. S'il réussit à le démarrer, il doit prendre le départ de cette position.

Si à 15 secondes du départ de la Course, un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ, il doit rester sur son motocycle et lever le bras. Il doit alors immédiatement obéir aux instructions des officiels et déplacer son motocycle vers le fond de la grille de départ où il peut essayer de le redémarrer.

Les coureurs qui prennent le départ de la Course de la voie des stands peuvent alors prendre le départ de la Course après en avoir reçu l'ordre de départ du Directeur de Course situé à la sortie de la voie des stands.

Il est n'est pas permis à un coureur d'essayer de retarder le départ par d'autres moyens que des problèmes techniques.

Tout coureur qui a été présenté le panneau STOP avec son numéro de départ dessus doit s'arrêter dans la zone de pénalité "Stop and Go" désignée. Il doit arrêter son motocycle et rester à l'arrêt pendant 5 secondes. Il peut ensuite reprendre la course.

Lors du franchissement des lignes de contrôle, le coureur doit toujours être en contact avec le motocycle.

Un coureur présent à une manifestation et qui ne participe pas aux essais et/ou aux courses et/ou qui quitte la manifestation doit toujours informer le Directeur de la Manifestation FIM des raisons de sa non-participation.

043.24 SIGNAUX OFFICIELS

La signalisation officielle du temps par panneaux doit être indiquée au moyen d'un panneau blanc mesurant 750 mm de haut sur 600 mm de large, avec un grand numéro noir sur un côté, indiquant le temps. Les numéros doivent mesurer 500 mm de haut.

Signal	Signification
<i>Panneaux, 4, 2 minutes (4', 2' / Au départ)</i>	<i>4, 2 minutes avant le départ des deux tours de chauffe obligatoires.</i>

La signalisation officielle de la procédure "STOP & GO" à un coureur doit être indiquée au moyen d'un panneau noir, mesurant 1000 mm de haut sur 500 mm de large, avec "STOP & GO" en lettres blanches et un numéro blanc ou avec "STOP" en lettres blanches et une flèche en blanc. Les lettres et numéros doivent mesurer 300 mm de haut.

Signal	Signification
<i>Panneau, STOP & GO avec le numéro du coureur</i>	<i>Le coureur concerné doit se rendre à la zone de pénalité "Stop and Go".</i>

<i>Panneau, STOP avec une flèche dessus</i>	<i>Le coureur concerné doit se rendre à cet endroit dans la zone de pénalité "Stop and Go".</i>
---	---

La signalisation officielle par feux de départ doit être indiquée de la façon suivante :

Signal	Signification
<i>Feux rouge, allumé (Au départ)</i>	<i>Le départ sera donné dans les 5 secondes qui suivent.</i>
<i>(Lorsque le feu rouge est allumé, la procédure de départ entre dans sa phase finale.)</i>	

<i>Feu rouge, éteint (Au départ)</i>	<i>Départ.</i>
--	----------------

La signalisation officielle par drapeaux doit être indiquée au moyen de drapeaux mesurant 750 mm de haut sur 600 mm de large, de la façon suivante:

Signal	Signification
<i>Drapeau rouge</i>	<i>Arrêt obligatoire pour tous les coureurs.</i>
<i>Drapeau noir et panneau avec le numéro de coureur</i>	<i>Arrêt pour le coureur en question.</i>

<i>Drapeau jaune, fixe</i>	<i>Danger, conduisez lentement.</i>
<i>Drapeau jaune, agité</i>	<i>Danger immédiat, préparez-vous à vous arrêter, défense de dépasser, il n'est pas autorisé de sauter</i>
<i>Drapeau jaune à bandes rouge</i>	<i>Huile, eau ou autre substance qui a une influence sur l'adhérence dans cette section de la piste.</i>
<i>Drapeau blanc avec croix rouge</i>	<i>Véhicule ou personnel de sécurité sur la piste, conduisez lentement. Les coureurs doivent rouler sur chaque saut individuellement sans faire de dépassements jusqu'à ce qu'ils aient passé la zone de préoccupation.</i>
<i>Drapeau bleu, agité</i>	<i>Attention, vous allez être dépassé par un coureur en avance d'un tour.</i>
<i>(Le drapeau bleu peut être utilisé par des préposés à la signalisation supplémentaires et spécialisés pour ce drapeau uniquement).</i>	
<i>Drapeau vert</i>	<i>Piste libre pour le départ de la course.</i>
<i>Drapeau national (ou drapeau S1)</i>	<i>Départ de la Course.</i>
<i>(Le drapeau national/S1 sera utilisé s'il n'est pas possible de donner le départ de la Course par la procédure des feux de départ).</i>	
<i>Drapeau à damiers noirs et blancs</i>	<i>Fin des Essais, du Warm-Up, de la Course.</i>

Les références "Pantones" des couleurs sont les suivantes :

Noir : Pantone Noir C
 Bleu : Pantone 286C
 Rouge : Pantone 186C
 Jaune : Pantone Jaune C
 Vert : Pantone 348C
 Blanc : Pantone Blanc C

L'âge minimum pour les Commissaires de Piste est fixé à 16 ans. Ils sont nommés par la FMNR/organisateur et doivent avoir participé à une réunion avec le Directeur de la Course.

Pour chaque poste de Commissaires de Piste, l'organisateur doit établir une liste avec les noms des Commissaires occupant le poste. Cette liste doit être remise au Directeur de Course, qui la transférera au Délégué FIM avant le début des essais officiels.

Les Commissaires doivent être identifiables par des chemises uniformes ou dossards de couleur neutre, en aucun cas du rouge ou du jaune, afin qu'ils ne puissent pas être confondus avec les drapeaux.

Il doit y avoir un minimum de deux Commissaires par poste : un Commissaire de Piste (utilisant un drapeau) et un Commissaire (sans drapeau) pour apporter de l'aide à un coureur dans le but d'assurer la sécurité. Il est recommandé d'avoir un ou plusieurs Commissaires aux sauts.

Après la manifestation, les Commissaires de Piste doivent rester à disposition jusqu'à ce que le délai de réclamation/d'appel soit écoulé.

043.25 FRANCHISSEMENT DES LIGNES DE CONTROLE

La prise de temps lors du franchissement d'une ligne de contrôle est enregistrée à l'instant où la partie la plus avancée du motocycle franchit la ligne.

043.26 VERIFICATIONS ET CONTROLES APRES UNE COURSE

Le contrôle technique doit être effectué conformément à la procédure établie dans les Règlements Techniques et à l'horaire fixé dans les Règlements CMS et le Règlement Particulier de la manifestation.

043.26.1 Contrôle sonore après une Course

Immédiatement après chaque Course de Qualification/Course du FIM SuperMoto of Nations, un contrôle de conformité aux règlements concernant le son pourra être effectué sur trois motocycles choisis au hasard par Direction de Course. D'autres motocycles pourront également être contrôlés.

Chaque coureur dont le motocycle dépasse la limite sonore maximum autorisée après la course de :

- 118 dB/A **(115 + 2 pour précision de mesure + 1 pour dégradation consenti pendant la course - mesuré avec un sonomètre du Type 1 ou du Type 2)**

- qu'il s'agisse d'un coureur tiré au sort ou tout autre coureur dont le motorcycle est contrôlé/vérifié - se verra attribuer une minute de pénalisation qui sera ajoutée à son temps réalisé dans la course en question. Une fois que la minute a été ajoutée, le coureur sera alors classé avec les coureurs qui ont parcouru le même nombre de tours, selon son temps.

Conformément aux règlements en vigueur concernant l'aide extérieure, les coureurs ont la liberté de changer leurs silencieux, mais leurs motorcycles doivent être contrôlés pour conformité. Par conséquent, le Délégué Technique et son équipement doivent être disponibles pendant toute la manifestation.

043.26.2 Vérification finale

Immédiatement après la dernière course du FIM SuperMoto of Nations, les motorcycles des trois premières équipes du classement final du FIM SuperMoto of Nations (motorcycles des coureurs ayant participé à cette dernière course; 6 motorcycles en tout) doivent être placés dans le parc fermé pour le contrôle technique. Les motorcycles doivent rester dans le parc fermé durant les 30 minutes suivant l'arrivée du vainqueur, en cas de réclamation ou si un contrôle supplémentaire est exigé.

043.26.3 Coût d'un contrôle de motorcycle suite à une réclamation

Le coût pour le démontage d'un motorcycle sera de € 120.-. Ce montant doit être payé par la partie perdante au mécanicien du coureur qui a dû ouvrir le moteur.

043.26.4 Contrôle du carburant

Un contrôle du carburant peut être effectué à n'importe quel moment pendant une manifestation, selon Art. 63.05 des Règlements Techniques SuperMoto.

Pour le FIM SuperMoto of Nations, seul du carburant correspondant aux Règlements Techniques SuperMoto sera autorisé.

Une équipe dont le carburant d'un coureur ne correspond pas aux exigences techniques sera disqualifiée de toute la manifestation et se verra retirer tous les points gagnés dans la manifestation. Ce coureur risque également de devoir rembourser tous les coûts du contrôle et des sanctions supplémentaires peuvent être infligées.

Toute demande de contrôle de carburant suite à une réclamation doit être accompagnée d'une caution de € 800.- versée auprès de la Direction de Course ou de la FIM (contrôles supplémentaires).

Toute nouvelle demande de contrôle doit être introduite auprès de la FIM dans les 5 jours qui suivent la date de réception du résultat du contrôle précédent notifié conformément à l'Art. 5.6 du Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM.

Après le dernier contrôle :

- *La partie gagnante se verra rembourser les cautions qu'elle aura versées;*
- *La partie perdante devra payer les frais de tous les contrôles effectués, déduction faite des cautions qu'elle aura déjà versées.*

043.26.5 Contrôles antidopage et d'alcoolémie

Des contrôles antidopage et d'alcoolémie peuvent être effectués conformément au Code Médical FIM.

Une équipe dont le contrôle d'un des coureurs/des coureurs se révèle positif sera disqualifiée de toute la manifestation et se verra retirer tous les points ainsi que tous les prix gagnés dans la manifestation. Des pénalités supplémentaires peuvent être infligées.

043.27 RESULTATS

043.27.1 Procédure

Le vainqueur d'une Course de Qualification/Finale B/Course de FIM SuperMoto of Nations est le coureur qui franchit le premier la ligne d'arrivée. Les coureurs qui suivent seront arrêtés lorsqu'ils passent la ligne d'arrivée.

La prise de temps lors du franchissement d'une ligne de contrôle est enregistrée à l'instant où la partie la plus avancée du motorcycle franchit la ligne.

Lors du franchissement des lignes de contrôle, le coureur doit toujours être en contact avec le motorcycle.

Une Course de Qualification/Finale B/Course de FIM SuperMoto of Nations se termine officiellement à la fin du tour dans lequel le drapeau à damiers a été présenté au vainqueur.

Tous les coureurs seront classés dans leur ordre d'arrivée et selon le nombre de tours effectués, c.à.d. tous les coureurs qui terminent la course dans le même tour que le vainqueur seront classés dans l'ordre qu'ils passent la ligne d'arrivée, suivis des coureurs avec un tour en moins, puis deux tours en moins, et ainsi de suite. Un coureur doit franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur, c.à.d. les coureurs ont 5 minutes pour terminer le tour, sinon il ne sera pas pris en compte dans leur résultat. La procédure pour déterminer l'ordre dans les résultats des coureurs qui n'ont pas terminé le tour dans les 5 minutes après l'arrivée du vainqueur sera selon le nombre de tours effectués et, en cas d'ex æquo, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent.

Dans le cas où, par erreur, le drapeau à damiers a été présenté après le temps officiel/la distance officielle, l'ordre d'arrivée sera déterminé par l'ordre dans la course lors du temps officiel/de la distance officielle.

Dans toute autre circonstance, comme celle de montrer le drapeau à damiers par erreur avant le temps officiel/de la distance officielle, l'ordre d'arrivée sera déterminé par l'ordre dans la course au moment où le drapeau à damiers a été présenté.

Des points sont attribués dans chaque Course de Qualification/Finale B/Course de FIM SuperMoto of Nations.

Le vainqueur obtient un point, le second deux points, etc.

043.27.1.1 Finale B

Le classement final des équipes en Finale B est déterminé de la manière suivante :

- 1) L'équipe gagnante de la Finale B est celle qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant les deux meilleurs résultats de ses coureurs;*
- 2) En cas d'ex æquo, l'équipe dont les coureurs ont obtenu la meilleure place entre leurs deux meilleurs résultats, sera placée avant l'autre/les autres;*
- 3) Ces résultats seront complétés en additionnant les équipes n'ayant pas obtenu deux résultats. Pour ces équipes, le même système de classement et départage des ex æquo sera utilisé.*

043.27.1.2 FIM SuperMoto of Nations / Courses

Le FIM SuperMoto of Nations est un Championnat FIM pour équipes nationales.

a) Classement par équipe

Le classement final du FIM SuperMoto of Nations est déterminé de la manière suivante :

- 1) *L'équipe gagnante du FIM SuperMoto of Nations est celle qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant les cinq meilleurs résultats de ses coureurs;*
- 2) *En cas d'ex aequo, les résultats seront établis de la façon suivante :*
 - a) *L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxième places, etc. parmi les cinq meilleurs résultats;*
 - b) *L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxième places, etc. dans la dernière Course (Coureurs 1 + 3);*
 - c) *L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxième places, etc. dans la deuxième Course (Coureurs 2 + 3);*
 - d) *L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxième places, etc. dans la première Course (Coureurs 1 + 2).*
 - e) *Si, toutefois, l'ex aequo subsiste, les équipes en question seront classées à égalité;*
- 3) *Ces résultats seront complétés en additionnant les équipes n'ayant pas obtenu cinq résultats. Pour ces équipes, le même système de classement et départage des ex aequo sera utilisé.*

043.27.1.3 FIM SuperMoto of Nations / Manifestation

Le résultat final du FIM SuperMoto of Nations de toutes les Equipes qui ont participé à la manifestation est déterminé de la manière suivante :

Positions 1 à 16 :	Suivant les résultats finaux des courses du FIM SuperMoto of Nations;
A partir de position 17 :	Les Equipes éliminées lors de la Finale B, suivant les résultats finaux de la Finale B;

Au-delà :	Les équipes restantes, éliminées lors des Qualifications, classées suivant leurs résultats finaux dans les Courses de Qualification.
-----------	--

Tous les résultats doivent être homologués par la Direction de Course.

Les résultats ne seront qu'officiels qu'au terme du délai de réclamation.

Si un appel est interjeté, les résultats ne peuvent pas être considérés comme définitifs avant qu'une décision ne soit prise par l'organe compétent.

Si un appel est interjeté contre la décision de la Direction de Course, les résultats ne seront considérés comme définitifs avant qu'une décision finale ne soit prise par l'organe compétent.

043.27.2 Présentation et publication

Les résultats devront présenter au minimum les informations suivantes :

- Logos de la FIM et de la FMNR, de l'Organisateur/Moto Club et du Championnat FIM;
- Titre de la manifestation;
- Numéro IMN;
- FMNR;
- Date et lieu de la manifestation;
- Classe;
- Position, numéro, nom et prénom des coureurs;
- La FMN du coureur;
- La nationalité du coureur;
- Le motocycle du coureur;
- L'équipe du coureur;
- Le nombre de tours et temps de tous les coureurs;
- Le nombre de coureurs classés;
- La vitesse moyenne du vainqueur;
- Le nom du coureur qui a effectué le meilleur tour en course, son temps et sa vitesse moyenne;
- Le nom et signature du Délégué FIM et du Directeur de Course;
- L'heure de la publication des résultats.

Le Chef Chronométrateur du Promoteur du Championnat est responsable de la transmission des résultats de chaque course de Championnat du Monde FIM de SuperMoto dans l'heure qui suit l'approbation de ces résultats à l'Administration FIM. Cette transmission se fera par FTP (File Transfer Protocol) sur le serveur FIM.

043.28 RECLAMATIONS ET APPELS

Toute personne ou groupe de personnes (coureur, concurrent, constructeur, officiel, etc.), reconnu par la FIM et se considérant lésé à la suite d'une décision prise sous l'autorité de la FIM, a le droit de demander réparation pour les conséquences qu'ont entraînées cette décision.

Toutes les réclamations doivent être présentées à la Direction de Course.

En règle générale, toute réclamation contre l'éligibilité d'un coureur, passager, concurrent ou un motorcycle inscrit doit être présentée avant le début des entraînements officiels.

Toutes les autres réclamations doivent être présentées dès que la raison de la réclamation est connue.

Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée dans un délai de 30 minutes, au plus tard, après la publication des résultats.

*Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM et au Règlement Particulier de la manifestation et être accompagnée d'une **caution de € 660.-** ou d'un montant équivalent en monnaie locale, qui sera remboursée si la réclamation est fondée.*

Si la réclamation implique le démontage d'un motorcycle, la caution doit être accompagnée par une caution supplémentaire de € 120.-. Cette caution doit être payée par la partie perdante au mécanicien du coureur qui a dû ouvrir le moteur.

Des réclamations impliquant un contrôle du carburant doivent être accompagnées par une caution supplémentaire de € 800.-.

Un appel contre la décision de la Direction de Course peut être interjeté auprès du Collège de Commissaires FIM. Cet appel doit être présenté 30 minutes au plus tard après notification de cette décision.

Un appel contre la décision du Collège des Commissaires FIM peut être interjeté auprès de la CDI. Cet appel doit être présenté 5 jours au plus tard après notification de la décision du Collège des Commissaires FIM (Caution pour appel : €. 1'200.-).

Après épuisement des instances internes de la FIM, un appel auprès du TAS est toujours possible. Cet appel doit être présenté 5 jours au plus tard après notification de la décision finale.

043.29 TOUR D'HONNEUR

Si la Direction de la Manifestation le demande, l'équipe vainqueur du FIM SuperMoto of Nations devra faire un tour d'honneur, pour autant que les conditions et le temps le permettent.

043.30 CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

Les trois premières équipes du FIM SuperMoto of Nations et leurs chefs d'équipe doivent prendre part à la cérémonie officielle de remise des prix, laquelle doit avoir lieu immédiatement après la dernière course du FIM SuperMoto of Nations. Toute infraction à ce règlement sera pénalisée par la Direction de Course.

Pendant cette cérémonie de remise des prix, l'hymne national du pays de l'équipe vainqueur (le passeport faisant foi) doit être joué et les drapeaux nationaux des trois premières équipes pourront être hissés en même temps.

043.31 CONFERENCE DE PRESSE

Les trois premières équipes du FIM SuperMoto of Nations et leurs chefs d'équipe doivent prendre part à la conférence de presse après la dernière course du FIM SuperMoto of Nations. Toute infraction à ce règlement sera pénalisée par la Direction de Course.

HORAIRE DU FIM SUPERMOTO OF NATIONS

Vendredi

Contrôle technique / Vérification administrative :	10h00 - 17h00
Contrôle du circuit :	14h00
Séance avec les organisateurs :	16h00

(max. 32 équipes / 32 coureurs)

Samedi

Essais Libres

Groupe Coureur 1 :	09h00 - 09h30
Groupe Coureur 2 :	09h45 - 10h15
Groupe Coureur 3 :	10h30 - 11h00

Briefing avec les coureurs :	11h30
------------------------------	-------

Essais Chronométrés

Groupe Coureur 1 :	12h00 - 12h30
Groupe Coureur 2 :	12h45 - 13h15
Groupe Coureur 3 :	13h30 - 14h00

Courses de Qualification

(approx. 20 minutes de course - max. 32 équipes / 32 coureurs)

Course de Qualification Groupe Coureur 1

Coureurs sur la grille de départ :	14h50
Tours de chauffe :	14h57 (2 tours)
Départ :	15h00

Course de Qualification Groupe Coureur 2

Coureurs sur la grille de départ :	15h50
Tours de chauffe :	15h57 (2 tours)
Départ :	16h00

Course de Qualification Groupe Coureur 3

Coureurs sur la grille de départ :	16h50
Tours de chauffe :	16h57 (2 tours)
Départ :	17h00

FIM SUPERMOTO OF NATIONS - HORAIRE

Dimanche

Warm-Up

Finale B : 09h00 - 09h20
(max. 10 équipes non-qualifiées / 30 coureurs)

SuperMoto of Nations / Equipes qualifiées 1 : 09h30 - 09h50
(8 équipes qualifiées : 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15 / max. 24 coureurs)

SuperMoto of Nations / Equipes qualifiées 2 : 10h00 - 10h20
(7 équipes qualifiées : 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14 / max. 21 coureurs)

Finale B

(approx. 20 minutes de course - max. 10 équipes / 30 coureurs)

Coureurs sur la grille de départ : 10h50

Tours de chauffe : 10h57 (2 tours)

Départ : 11h00

SuperMoto of Nations / Courses

(approx. 20 min. de course - max. 16 équipes / 32 coureurs)

Course 1 / Coureur 1 + Coureur 2

Coureurs sur la grille de départ : 12h50

Tours de chauffe : 12h57 (2 tours)

Départ : 13h00

Course 2 / Coureur 2 + Coureur 3

Coureurs sur la grille de départ : 14h30

Tours de Chauffe : 14h37 (2 tours)

Départ : 14h40

Course 3 / Coureur 1 + Coureur 3

Coureurs sur la grille de départ : 16h10

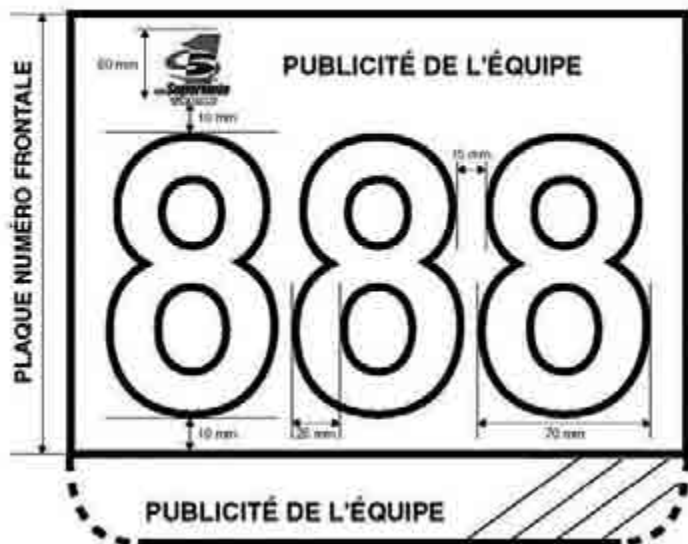
Tours de chauffe : 16h17 (2 tours)

Départ : 16h20

Cérémonie des Prix

Equipes positions 1, 2, 3 / Classement général : Immédiatement après Course 3

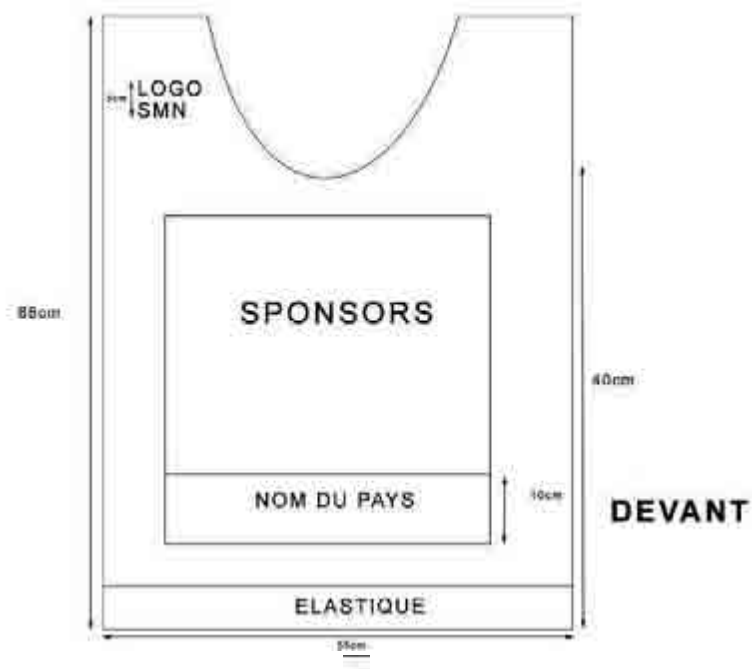
**PLAQUE-NUMERO FRONTALE DU
FIM SUPERMOTO OF NATIONS**



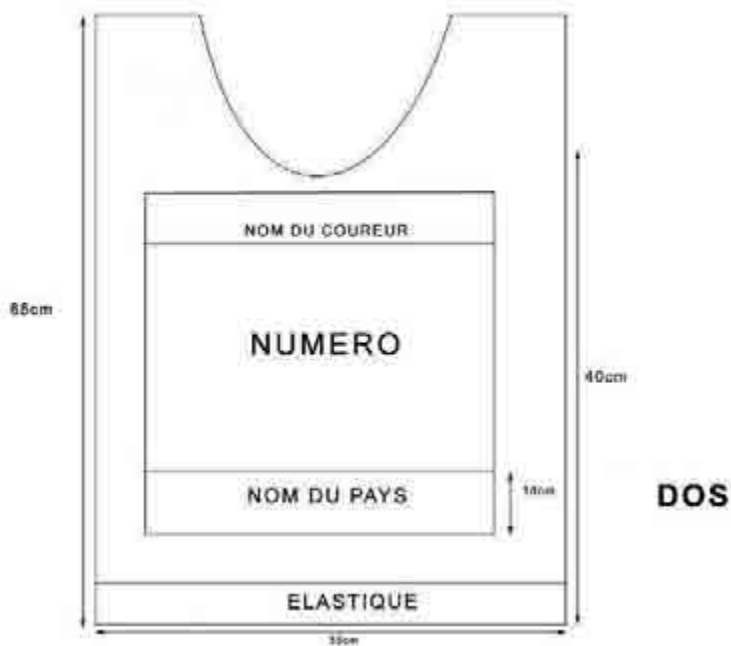
LOGO DU FIM SUPERMOTO OF NATIONS



DOSSARD FIM SUPERMOTO OF NATIONS



DOSSARD FIM SUPERMOTO OF NATIONS





FMNR Logo
Will be placed
by the FIM

Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM

FIM S1 SUPERMOTO WORLD CHAMPIONSHIP
CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SUPERMOTO S1
SUPPLEMENTARY REGULATIONS / REGLEMENT PARTICULIER
ADDITIONAL INFORMATION / INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

GENERAL INFORMATION / INFORMATIONS GENERALES

Time difference to GMT / *Différence d'heure(s) par rapport GMT:*

Power / *Courant:* Volts Currency / *Unité monétaire:* (in full / en entier)

TOURISTIC INFORMATION / INFORMATIONS TOURISTIQUES

Tel N°: Fax N°:

E-mail: Website:

OPENING DAYS AND HOURS / JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Banks / *Banque:* (Mon-Fri/Lu-ve, Sat/Sa, Sun/Di)

Supermarkets / *Supermarchés:* (Mon-Fri/Lu-ve, Sat/Sa, Sun/Di)

Chemists / *Pharmacies:* (Mon-Fri/Lu-ve, Sat/Sa, Sun/Di)

EMERGENCY TELEPHONE Nos / N°s DE TELEPHONES D'URGENCE

Code prefix to phone abroad (when in the country of the meeting)

Code préfix pour téléphoner à l'étranger (depuis le pays de la manifestation):

N° to make a collect call / *N° pour téléphoner en PCV :*

Police : Fire/Feu : Ambulance :

NEAREST HOSPITAL / HOPITAL LE PLUS PROCHE

Address / *Adresse* Tel. N°:
 Fax N°:
 E-mail :
 Website:



FMNR Logo
Will be placed
by the FIM

Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM

FIM S1 SUPERMOTO WORLD CHAMPIONSHIP
CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SUPERMOTO S1
SUPPLEMENTARY REGULATIONS / REGLEMENT PARTICULIER

Title of the event / *Titre de la manifestation* :

FIM S1 SuperMoto Grand Prix of

Country / Pays

Grand Prix FIM de SuperMoto S1 de

IMN : 208/

Date:

Organising FMN / FMN organisatrice:

Venue of the event / *lieu de la manifestation:*

The event is organised in accordance with the FIM Sporting Code, Appendices and Regulations.

Cette manifestation est organisée conformément au Code Sportif, aux Annexes et aux Règlements FIM.

ACCESS / ACCÈS

Nearest airport / *Aéroport le plus proche:*

At / à km from the circuit / *du circuit*

Motorway / *Autoroute:*

Exit / *Sortie:*

National road / *Route nationale:*

Nearest town / *Ville la plus proche:*

At / à km from the circuit / *du circuit*

Direction: (north, south, east, west / nord, sud, est, ouest)

See attached map / *Voir plan annexé*

1. CIRCUIT

Name / *Nom:*

Length of the course / *Longueur de la piste:*

Minimum width / *Largeur minimale:*

A drawing of the circuit is attached / *Un plan du circuit est annexé*

2. ORGANISER / ORGANISATEUR

Name / *Nom* (Club/Promoter/*Promoteur*):

Address / *Adresse*

Tel. N°:

Fax N°:

E-mail :

Website:

Secretariat of the Event / *Secrétariat de la Manifestation*

Address / *Adresse*

Tel. N°:

Fax N°:

E-mail :

Website:



FIM Logo
Will be placed
by the FIM

Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM

Open on / Ouvert le

Thursday / Jeudi	(date)	from/de	(time/heure)	to/à	(time/heure)
Friday / Vendredi	(date)	from/de	(time/heure)	to/à	(time/heure)
Saturday / Samedi	(date)	from/de	(time/heure)	to/à	(time/heure)
Sunday / Dimanche	(date)	from/de	(time/heure)	to/à	(time/heure)

3. OFFICIALS / OFFICIELS & FIM LICENCE NO / LICENCE FIM NO

- FIM Delegate		
- <i>Délégué FIM</i>		No:
- FIM Chief Steward		
- <i>Chef Commissaire FIM</i>		No:
- FMNR Steward		
- <i>Commissaire FMNR</i>		No:
- FIM Race Director		
- <i>Directeur de la Manifestation FIM</i>	Ralf Piva	No: 6138
- FIM SuperMoto Permanent Technical Steward		
- <i>Commissaire Technique Permanent SuperMoto FIM</i>	Thomas Suchy	No: 4759
- Clerk of the Course		
- <i>Directeur de Course</i>		No:
- Secretary of the Race Direction		
- <i>Secrétaire de la Direction de Course</i>		
- Chief Technical Steward		
- <i>Chef Commissaire Technique</i>		No:
- Chief Timekeeper		
- <i>Chef Chronométrateur</i>	Mauro Santamaria	No: 6104
- Environmental Steward		
- <i>Commissaire Environnement</i>		No:
- Chief Medical Officer		
- <i>Chef du Service Médical</i>		No:
- Press Officer		
- <i>Officier de Presse</i>		
- Paddock Official		
- <i>Responsable du Parc des Coureurs</i>		

The event will be organised in conformation with the International FIM Sporting Code, the CMS Regulations, the general rules of the FMNR, when applicable, and these Supplementary Regulations which have been duly examined and approved by the FMNR.

La manifestation est organisée conformément au Code Sportif de la FIM, aux règlements de la CMS, aux règlements généraux de la FMNR, lorsque applicable et au présent Règlement Particulier qui a été examiné et approuvé par la FMNR.



FMNR Logo
Will be placed
by the FIM

Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM

4. ENTRIES / ENGAGEMENTS

Entry requests, provisional entries and/or entry forms duly completed by the participant and approved by his FMN must be sent to:

Les demandes d'engagement, les engagements provisoires et/ou formulaires d'engagement dûment remplis par le participant et approuvés par sa FMN doivent être envoyés à :

YouthStream Sport Office, Mr Marc Pauwels
p/a Bosveld 52, B-2400 Mol (Belgium/Belgique)
Telephone: +32.14.700518 Fax: +32.14.319658
Mobile: +32.473.260919 E-mail: sportoffice@youthstream.org

Closing date of entries / *date de clôture des engagements* : (S1: First event / première manifestation: the start date of the event/date du début de la manifestation: - 60 days/jours)

(All other events/toutes les autres manifestations: the start date of the event/date début de la manifestation: - 30 days/jours)

For the following points (5-15), see attached Time Schedule in English.

Pour les points suivants (5-15), voir Horaire en français ci-joint.

5. CIRCUIT CONTROL / CONTROLE DU CIRCUIT

Meeting point: at the starting grid / *Lieu de rencontre : à la grille de départ.*

6. MEETING WITH THE ORGANISER / REUNION AVEC L'ORGANISATEUR

Venue / *Lieu*: Race Direction Office.

7. TECHNICAL CONTROL / CONTROLE TECHNIQUE

Venue / *Lieu*: the technical control post / *au poste du contrôle technique.*

8. RACE DIRECTION MEETINGS / SEANCES DE LA DIRECTION DE COURSE

Venue / *Lieu*: Race Direction Office.

9. RIDERS' BRIEFING / BRIEFING AVEC LES COUREURS

Meeting point / *Lieu du briefing* : at the starting grid / *à la grille de départ.*

10. FREE PRACTICE / ESSAIS LIBRES



FMNR Logo
Will be placed
by the FIM

Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM

11. TIME PRACTICE / ESSAIS CHRONOMÉTRÉS

12. WARM-UP

13. SUPERPOLE

14. RIDERS ON THE GRID / COUREURS SUR LA GRILLE

15. RACES / COURSES

16. FUEL / CARBURANT

In accordance with FIM specifications / *Conformément aux prescriptions de la FIM.*

17. INSURANCE / ASSURANCE

By endorsing the application form for entry, the FMN of the rider certifies that the rider is insured in accordance with the FIM requirements.

Par l'approbation du bulletin d'engagement, la FMN du coureur certifie que le coureur est assuré conformément aux prescriptions de la FIM.

The organiser has contracted a third party insurance in accordance with Art. 110.1 of the FIM Sporting Code.

L'organisateur a contracté une assurance responsabilité civile conformément à l'Art. 110.1 du Code Sportif de la FIM.

This insurance includes a guarantee of

Cette assurance comporte une garantie de (local currency / monnaie locale, min. US\$ 1'000'000.-)

The organiser disclaims all responsibility for damage to a motorcycle, its accessories and components arising out of an accident, fire or other incident.

L'organisateur décline toute responsabilité pour des dommages occasionnés à un motocycle, à ses accessoires et pièces, par un accident, le feu ou tout autre incident.

18. PROTESTS AND APPEALS / RÉCLAMATIONS ET APPELS

Any person or group of persons (rider, entrant, manufacturer, official, etc.), recognised by the FIM and concerned by a decision taken under the authority of the FIM, may ask for redress for the consequences of that decision.

Toute personne ou groupe de personnes (coureur, concurrent, constructeur, officiel, etc.), reconnu par la FIM et se considérant lésé à la suite d'une décision prise sous l'autorité de la FIM, a le droit de demander réparation pour les conséquences qu'ont entraînées cette décision.



FIMNR Logo
Will be placed
by the FIM

Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM

Protests to the Race Direction and appeals against its decisions to be adjudicated by the FIM Stewards Panel must be lodged according to the Disciplinary and Arbitration Code of the FIM and the Supplementary Regulations and be accompanied by a fee of € 660.- or the equivalent amount in local currency, returnable if the protest is justified.

Toute réclamation auprès de la Direction de Course ou appel contre une décision de celle-ci sur lequel doit se prononcer le Collège des Commissaires FIM doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM et au Règlement Particulier et être accompagnée d'une caution de € 660.- ou d'un montant équivalent en monnaie locale, qui sera remboursée si la réclamation est fondée.

An appeal may be made against a decision of the FIM Stewards Panel to the International Disciplinary Court (CDI).

Il pourra être fait appel devant la Cour Disciplinaire Internationale (CDI) contre une décision du Collège des Commissaires FIM.

Generally, protests against the eligibility of a rider, entrant or a motorcycle entered, must be made before the start of the official practice.

En règle générale, toute réclamation contre l'éligibilité d'un coureur, passager, concurrent ou un motorcycle inscrit doit être présentée avant le début des entraînements officiels.

Any other protests must be lodged immediately after the reason for the protest is known.

Toutes les autres réclamations doivent être présentées dès que la raison de la réclamation est connue.

Protests against results must be presented to the Race Direction within 30 minutes following the announcement of the results.

Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée à la Direction de Course dans un délai de 30 minutes, au plus tard, après la publication des résultats.

If the protest entails dismantling a motorcycle, the protest fee must be accompanied by an additional deposit of € 120.-. This fee must be paid by the losing party to the mechanic of the rider who had to open the engine.

Si la réclamation implique le démontage d'un motorcycle, la caution doit être accompagnée par une caution supplémentaire de € 120.-. Cette caution doit être payée par la partie perdante au mécanicien du coureur qui a dû ouvrir le moteur.

Protests entailing a fuel control must be accompanied by an additional deposit of € 800.-

Des réclamations impliquant un contrôle du carburant doivent être accompagnées par une caution supplémentaire de € 800.-.



FMNR Logo
Will be placed
by the FIM

Organiser's Logo
Will be placed
by the FIM

19. PRIZE-GIVING CEREMONY / CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

The first three riders in each FIM S1 SuperMoto World Championship Grand Prix (overall standings) must take part in the official Prize-Giving Ceremony, which must be held immediately after the last race of the meeting.

Les trois premiers coureurs de chaque Grand Prix de Championnat du Monde FIM de SuperMoto S1 (classement final) doivent prendre part à la cérémonie officielle de remise des prix, laquelle doit avoir lieu immédiatement après la dernière course de la manifestation.

The riders concerned must attend the prize-giving ceremony until the end. Any infraction of this rule will be penalised by the Race Direction.

Les coureurs concernés doivent assister à la cérémonie de remise des prix jusqu'à la fin. Toute infraction à ce règlement sera pénalisée par la Direction de Course.

20. INTERPRETATION OF THE SR / INTERPRÉTATION DU RP

The interpretation of these Supplementary Regulations rests entirely with the Race Direction. In case of dispute, regarding interpretation or if there is any difference between the two official texts, the English text will prevail.

L'interprétation du présent Règlement Particulier est entièrement du ressort de la Direction de Course. En cas de contestation concernant l'interprétation ou s'il existe une différence entre les deux textes officiels, c'est le texte anglais qui prévaudra.

Place and date / *Lieu et date* :

The Clerk of the Course / *Directeur de Course* :

Approved by / *Approuvé par* : (FMNR)

Please insert hereafter / *Veuillez insérer ci-après* :

- Drawing of the circuit / *Plan du circuit*
- Access map/ *Plan d'accès*
- Your FMNR logo in JPEG/ *Le logo de votre FMNR en JPEG*
- The Organiser's Logo / *Le logo de l'Organisateur*



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME



SCAN THIS BARCODE
TO ACCESS
THE MOBILE SITE
& THE UPDATED
REGULATIONS.*



FIM-LIVE_{COM} **FIM-STORE_{COM}** **FIM-TV_{COM}**

11, ROUTE DE SUISSE | CH - 1295 MIES
cms@fim.ch

6520015

*To download i-nigma barcode reader browse with your mobile phone to www.i-nigma.mobi